L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1605 - VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Risque de grippe aviaire

L'autre confinement



La menace ne cessait de se préciser depuis la mi-octobre, chez nos voisins néerlandais ou britanniques, mais depuis le 16 novembre, la France compte aussi un élevage de volailles touché par la grippe aviaire, en Haute-Corse. Les autorités et la filière n'avaient de toutes façons pas attendu ce cas pour mettre en place des mesures de confinement, pas toujours simples à conjuguer avec les impératifs liés à certains labels. Tour d'horizon en Bourgogne Franche-Comté.

Page 11

Côte d'Or

› Ventes bovines

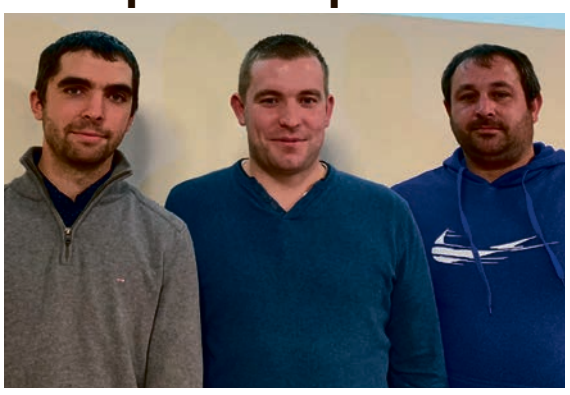
Un prix exceptionnel pour une génisse du département



Nièvre

› Syndicalisme

Deux présidents pour les Ja



Yonne

› Betteraves

Catastrophe annoncée... et confirmée



Maladies des blés et orges

Des variétés de plus en plus tolérantes aux maladies

Page 13 à 19

Encart Flyer Latitude GPS.





Sommaire

Côte d'Or
04 • Savoir-Faire 100% Côte d'Or» : La liste s'agrandit
05 • Équins: Direction les Sables-d'Olonne
06 • Marchés de Noël : Ça sent le sapin

Nièvre
07 • GDS: BVD: que devient le prélèvement de cartilage ?
08 • Syndicalisme: pésidence bicéphale pour les JA 58

Yonne
09 • Betteraves : «*Une récolte catastrophique*»
10 • CerFrance : La première assemblée générale depuis la fusion régionale

Région et ailleurs
11 • Grippe aviaire : Une situation compliquée
12 • Conseil régional : Le difficile exercice des orientations budgétaires

Dossier Arvalis
13-19 • Maladie des blés et orges

Filières
20 • Élevage Face aux sécheresses récurrentes : Maïs ensilage ou ration sèche ?

Infos Services
22 • Machinisme : L'usine Emily s'agrandit et se modernise
23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Lutte contre les maladies

Peste porcine : soignez votre biosécurité

L'attention des éleveurs de suidés (porcs, sangliers) est attirée sur la nécessité d'accorder la plus grande vigilance aux mesures de biosécurité, face à la menace de peste porcine.


Même si la France en est pour l'instant indemne, la Peste porcine africaine est présente en Europe et doit donc entraîner la plus grande prudence chez les éleveurs.

Dans le cadre du plan national d'action Peste porcine africaine (PPA), l'ensemble des détenteurs de suidés (à partir d'un porc ou sanglier, y compris pour de la consommation familiale) est invité à se déclarer et à respecter certaines règles de biosécurité. La PPA est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine. Elle circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française. La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés. Les symptômes peuvent être : la perte d'appétit, de la fièvre (+ de 40°C), de l'abattement, des rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou une mortalité anormale. Les principales mesures de biosécurité à respecter sont :

-Ne pas nourrir vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
-Empêcher tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...)
-Ne pas introduire de porcs ou sangliers venant d'un pays infecté
-Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec vos animaux
-Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage.

En parallèle, la réglementation en matière de biosécurité en élevage de suidés demande à chaque détenteur ayant une activité commerciale liée à ses animaux de suivre une formation. A cette occasion, vous constituerez votre plan de biosécurité à mettre en application sur votre exploitation et établirez votre auto-diagnostic biosécurité sur les thématiques suivantes :

-Le plan de circulation de l'exploitation avec la délimitation des 3 zones : publique, professionnelle et d'élevage et des aires de stationnement et les sens de circulation.
-Le plan de gestion des flux (circuits entrants et sortants des animaux, des personnes, du matériel, des intrants, des cadavres, des produits et des sous-produits animaux).
-Le sas sanitaire.
-Le plan de nettoyage-désinfection.
-La gestion des cadavres / aire d'équarrissage.
-La gestion des livraisons et enlèvements des animaux (quarantaine, aire d'attente, quai de chargement).
-La protection de l'exploitation vis-à-vis de la faune sauvage (clôtures, murs, barrières…)
-La lutte contre les nuisibles.

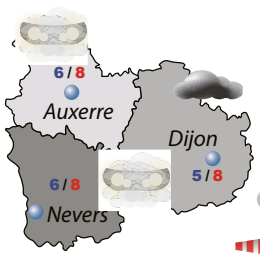
Pour déclarer votre activité comme détenteur de suidés :
EDE 21, 1 rue des Coulots, 21110 Bretenière. Tél : 03 80 68 66 23 - ede@cote-dor.chambagri.fr
EDE 58, 25 rue Léon Blum, CS40080, 58028 Nevers Cedex. Tél : 06 86 93 40 77 - accueil-ede@nievre.chambagri.fr
Alysé, 3 rue Jules Rimet, 89400 Migennes. Tél : 03 86 92 36 47 - jfb@alyse-elevage.fr
Pour connaître les prochaines dates des sessions de formation « Biosécurité en élevage porcin » : Interporc Bourgogne. Tél : 03 80 48 43 38 – catherine.challan-belval@bfc.chambagri.fr
Enfin, pour bénéficier d'un accompagnement à la mise en œuvre des mesures de biosécurité sur votre exploitation par la réalisation sur place d'un diagnostic et plan d'action ou pour tout complément d'information, vous pouvez contacter la section porcine de GDS BFC : Florence Delmas -. Tel : 03 81 54 71 74 - florence.delmas.gdsbfc@reseaugds.com.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 20 Novembre



Maussade
Nous conserverons une importante couverture nuageuse sur la région avec la possibilité de petites pluies éparses.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 7 à 9°C
Vents : Nord 10 km/h

Saint Edmond
Soleil : 08h07 - 17h06
Lune : 13h29 - 22h18

Samedi 21 Novembre



Très nuageux
Le temps s'annonce calme sur l'ensemble de la région, mais il faudra compter sur la présence de nombreux nuages, notamment l'après-midi.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 6 à 10°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Prés. de Marie
Soleil : 08h09 - 17h05
Lune : 14h01 - 23h29

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 22 Novembre



Couvert
Nous garderons un temps maussade tout au long de la journée avec de rares précipitations.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 10 à 12°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Cécile
Soleil : 08h10 - 17h05
Lune : 14h26 - N.C.

Prévisions à 7 jours

Lundi 16 Novembre au Mercredi 18 Novembre
ensoleillé / nuageux / nuageux
Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 3 à 5°C T° maxi : 11 à 13°C

Du Jeudi 19 Novembre au Dimanche 22 Novembre
couvert / bruine / bruine / pluie faible
Vents : Sud à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 9 à 11°C

clin d'œil



Interview

«Il faut tout faire pour sauver le soldat Noël !»

La présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, fait le point sur la situation, à l'heure du second confinement.



Christiane Lambert : «*Nous poussons à l'achat de produits français dans tous les appels d'offre pour la restauration collective*» .

■ **Les agriculteurs vivent, comme beaucoup de Français, leur deuxième période de confinement. Quel est leur état d'esprit ?**

Christiane Lambert : «*Ils poursuivent leur activité essentielle liée au vivant et aux saisons : produire pour nourrir les populations. Toute la chaîne alimentaire travaille et reste mobilisée pour approvisionner les Français ainsi que d'autres pays. Producteurs, artisans, transformateurs, transporteurs, distributeurs sont tous sur le pont ! Si des tensions avaient pu exister sur certains produits de base comme les pâtes, la farine, le riz lors des premières semaines de mars dernier, aujourd'hui nous ne constatons aucune rupture car les agriculteurs et le secteur agroalimentaire ont démultiplié leurs efforts pour être au rendez-vous*».

■ **Beaucoup de secteurs étaient en tension lors du 1er confinement : horticulture, viticulture, pommes de terre… Qu'en est-il aujourd'hui ?**

Ch L : «*A l'approche des fêtes de fin d'année, nous sommes inquiets pour nombre d'activités en particulier celles en lien avec la Restauration hors domicile (RHD) et les produits festifs. La fermeture des bars et des restaurants pénalise le secteur viticole, de la bière et du cidre ainsi que celui de la viande : les entrecôtes, les filets, mais aussi les canards, la pintade, les pigeons et les cailles perdent d'importants débouchés. Pour le secteur horticole, c'est un terrible coup dur, même si nous sommes parvenus à sauver l'ouverture des fleuristes et des jardineries pour le week-end de la Toussaint. Le compte n'y est pas. Le secteur a perdu plus de 4 000 emplois depuis mars et quand les fleuristes faisaient 30 bouquets par jours en fleurs coupées, ils n'en font plus que trois ou quatre en «click & collect». La vente des fleurs qui a été interdite en grande surface est également très pénalisante. Ce sont des dizaines de milliers de fleurs coupées qui sont détruites chaque jour. Beaucoup ont aussi souffert de la règle du kilomètre de distance qui a empêché de nombreuses personnes de se rendre sur la tombe de leurs parents et qui n'ont pas acheté de fleurs. La FNSEA cherche des solutions avec les distributeurs et les collectivités locales pour des opérations de solidarité auprès du personnel sanitaire et social. Nous poussons aussi à la finalisation du plan d'aide pour les pertes du printemps qui tardent beaucoup trop*».

■ **Quels enseignements avez-vous tiré de la pandémie et des premières semaines de confinement ? Vont-ils vous aider lors de cette deuxième phase ?**

Ch L : «*Les enseignements du premier confinement nous ont permis de négocier le maintien des marchés de plein vent et des marchés couverts. Ils constituent un débouché très important pour nos producteurs en vente directe et les commerçants. Nous avons aussi négocié le maintien de la chasse au grand gibier et aux nuisibles pour éviter l'amplification de dégâts aux cultures (80 millions d'euros par an). Notre action a aussi permis de pérenniser les autorisations de circulation pour les agriculteurs et les acteurs de la filière agroalimentaire et de mettre en place un protocole permettant aux licenciés de clubs équestres d'accéder aux chevaux et poneys. En revanche, il y a le cas des éleveurs de petit gibier pour lequel la chasse est fermée. Leurs débouchés se trouvent bloqués. S'ensuivent des surcoûts pour nourrir leurs animaux, des difficultés de trésorerie et bientôt une crise de logement au sein des volières. Certes, le fait que les cantines scolaires restent ouvertes permet de limiter les dégâts par rapport au premier confinement. Néanmoins, les stocks commencent à s'accumuler comme pour le canard : 12 000 tonnes. La pintade a vu sa consommation chuter de 15% ces dernières semaines. Or pour les volailles festives, cette période de fin d'année est cruciale : 75% des ventes de foie gras s'effectuent sur trois semaines. Il en est de même pour les oies, les chapons. Tout l'enjeu est que le consommateur puisse anticiper ses commandes. En effet, commander, comme souvent, les cinq derniers jours avant Noël ou le 1er de l'An constitue un stress supplémentaire pour les producteurs. Citons aussi les bouchers et les industriels qui ont pris des initiatives pour réaliser des conditionnements adaptés aux familles plus petites*».

■ **Le secteur agricole va-t-il bénéficier d'aides supplémentaires pour ce deuxième confinement ?**

Ch L : «*La liste des secteurs bénéficiaires a été élargie suite à la demande de la FNSEA. La MSA a également pris des mesures d'accompagnement avec des reports possibles de paiement pour les chefs d'exploitation. Il reste indispensable d'abonder le fonds d'action sanitaire et sociale de la MSA. Les 30 millions d'euros annuels alloués par la Convention d'objectif et de gestion ne pourront pas couvrir toutes les demandes pour 2020. Il faut au moins le porter à 60 millions d'euros. Nous saluons l'initiative du ministre pour promouvoir les produits locaux et d'origine France. C'est un dispositif qui doit pouvoir s'étendre au commerce de détail qui délivre un pourcentage de produits frais plus important que les grandes surfaces. Nous estimons aussi indispensable de réfléchir à l'aide alimentaire. Il existe un fort risque que le nombre de personnes en précarité alimentaire augmente et par ailleurs il y a des invendus. Solaal* joue un rôle très important pour collecter et orienter les dons des associations caritatives*.

■ **Y a-t-il assez d'achats français ?**

Ch L : *Nous poussons à l'achat de produits français dans tous les appels d'offre pour la restauration collective. Le décret du 23 juillet qui relève à 100 000 euros le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics pour l'achat de denrées alimentaires produites, transformées et stockées pendant l'état d'urgence sanitaire prend fin au 10 décembre. Il serait opportun que le gouvernement le prolonge au-delà de 2020. Il faut tout faire pour sauver le soldat Noël !»*

■ **La souveraineté alimentaire que porte la FNSEA est-elle une des réponses à cette crise ?**

Ch L : «*Evidemment. C'est un dossier majeur pour la défense de nos agriculteurs, de nos filières de productions, du secteur agroalimentaire et de notre modèle agri-culturel, alimentaire et gastronomique français. A travers cette souveraineté, nous souhaitons pouvoir relocaliser une partie des productions qui sont en déficit chronique, pour lesquelles les agriculteurs disposent d'un réel savoir-faire et que notre pays est en capacité de produire. Est-il normal que nous importions 56% de notre viande ovine, 60% de nos volailles, 70% de nos fraises, 74% de notre raisin de table ? Est-il normal que nos importations de fromages aient augmenté de 40% depuis 2011 ? Regagner notre capacité productive avec des agriculteurs nombreux, qui gagnent leur vie décemment et peuvent répondre à tous les besoins est l'objectif de notre ambition de souveraineté alimentaire solidaire. Celle-ci ne saurait se construire sans logique de croissance durable : cet engagement nécessite que les décideurs politiques permettent aux agriculteurs de vivre dignement de la vente de leur production afin de concilier activité économique et transition écologique*».

■ **Dans ces temps difficiles, le rôle des distributeurs est important. Qu'attendez-vous d'eux ?**

Ch L : «*Ils sont incontournables car ils vendent 73% des achats alimentaires. Ils ont donc une responsabilité. Je sais le leur rappeler régulièrement. Certains ont vraiment joué le jeu lors du premier confinement en mettant en avant des produits français et en contractualisant sur des volumes d'engagement ou en payant au jour de livraison les entreprises de petite taille. Mais les négociations commerciales qui démarrent partent encore sur une baisse des prix aux industriels. Ce n'est pas acceptable. Les ministres doivent taper du poing sur la table. La FNSEA a demandé la tenue d'une réunion du Comité de suivi des relations commerciales*».

PROPOS RECUEILLIS PAR ACTUAGRI

Notes : *Solidarité des producteurs agricoles et des filières agroalimentaires est une association qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricole et alimentaire et les associations d'aide alimentaire. www.solaal.org



«Savoir-Faire 100% Côte d'Or

La liste s'agrandit

Plusieurs agriculteurs rejoignent la marque *«Savoir-Faire 100% Côte-d'Or»*.

Petit à petit, l'oiseau fait son nid. La marque *«Savoir-faire 100 % Côte-d'Or»* compte 35 nouveaux bénéficiaires, dont une grande majorité d'agriculteurs.

Pour rappel, cette démarche portée par le Conseil départemental et les trois Chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie) vise à identifier, protéger et faire connaître les bons produits de la Côte-d'Or.

Parmi les candidatures agréées : Ferme de la Goutte d'Or (Épernay-sous-Gevrey), Helixine (Flavigny-sur-Ozerain), Poul'et compagnie (Saulon-la-Chapelle), Les éleveurs de la Côte-Verte (Montigny-Montfort), Gaec Belmont (Marandeuil), EARL Ferry Michel (Charigny), Les ruchers d'Aristée (Lantenay), Miellerie Degrâce (Dijon), les Reines des grandes allées (Izier), Ruchers de Darbois (Buncey), Pierre Rizzo (Izeure), EARL du Faubourg (Frenois), Fromagerie du petit chêne (Bligny-le-Sec), Dessine-moi une graine (Treclun), Gaec Terrand (Cussy-la-Colonne), Gaec du Mont-Lassois (Etrochey), Daniel Cachot (Broin), Jean-Baptiste Goulier (Marcilly-Ogny), Épate en Bourgogne (Coulmier-le-Sec), Gaec du Pontot (Gevrey-Chambertin), Gaec des Truites de l'Aube (Veuxhaulles-sur-Aube).

La fromagerie Delin (fromage Côte-d'Or), Dijon Céréales (les légumes de Terre de Saône), et la P'tite Ferme (traiteur à Poiseul-la-Ville) étaient déjà bénéficiaires de la marque.
Renseignements : www.cotedor.fr

AG

Zoom sur...

Les éleveurs de la Côte-Verte



Plusieurs élevages de l'Auxois ont créé un groupement d'intérêt économique (GIE) en mai 2019, afin de promouvoir et commercialiser tous ensemble leur viande bovine. Les éleveurs de la Côte-Verte multiplient aujourd'hui les partenariats pour écouler leurs produits. *«Nous vendons une moyenne d'une bête chaque semaine, notre viande est proposée chez chacun de nos éleveurs adhérents, dans plusieurs restaurants et même dans certaines grandes surfaces, à Venarey-Les Laumes et Châtillon-sur-Seine»*, informe Nicolas Février, président du GIE, *«nous nous sommes réunis l'an passé car nous partagions tous le même constat : nous produisions de la viande sans que celle-ci ne soit vraiment identifiée auprès des consommateurs. L'idée était de se démarquer davantage et d'obtenir une meilleure rémunération de nos produits. La marque «Savoir-Faire 100% Côte-d'Or» est un gage d'identification supplémentaire dans notre démarche, le circuit court est mis à l'honneur dans tous les sens du terme. Cette marque répond pleinement à notre vision du métier et du commerce»*. Le GIE est composé de Jean-Philippe Benoist (Torcy-et-Pouligny), Clément et Emmanuelle Boccard (Montigny-Montfort), Didier Caverot (Senailly), Sylvain Caverot (Jeux-lès-Bard), Emmanuel Collignon (Poiseul-la-Ville), Anne et Alain Fèvre (Éringes), Nicolas Février (Saint-Germain-lès-Senailly) et de Florent Lefol (La Roche-Vanneau).

Calamités agricoles

L'enquête a débuté

La FDSEA, les JA, la Chambre d'agriculture et la DDT travaillent actuellement sur le dossier des calamités agricoles. Des visites d'exploitations sont en cours pour évaluer les pertes de fourrages de l'année, ces rendez-vous ont débuté lundi et se termineront la semaine prochaine. *«Il fallait attendre la fin théorique de la pousse de l'herbe pour mener à bien ces visites. L'enjeu est de faire entrer le département dans ce dispositif des calamités, après une nouvelle sécheresse de grande ampleur»*, rappellent les responsables syndicaux, qui ont entamé les discussions avec l'administration depuis plusieurs mois. Deux critères sont à respecter pour prétendre au soutien: une région fourragère doit *«justifier»* une perte de production d'au moins 30% sur l'ensemble de l'année, chaque exploitation doit aussi justifier une perte d'au moins 13% de son produit brut annuel.
Vingt bilans fourragers seront transmis au Fonds national de gestion des calamités agricoles. Une commission nationale se réunira le 11 décembre pour étudier les demandes des différents départements français.

AG



«La Côte-d'Or a besoin d'un système plus juste»

«Cette année encore, notre département est contraint de demander le déclenchement des indemnisations au titre des calamités agricoles. Si ce dispositif est indispensable pour couvrir une partie des pertes subies par les exploitations d'élevage, il n'en reste pas moins injuste. En effet, de nombreuses exploitations de Côte-d'Or restent inéligibles aux aides alors qu'elles subissent, au même titre que les autres, des pertes et des surcoûts liés aux sécheresses. Nos exploitations mixtes, mais aussi nos exploitations herbagères laitières et ovines sont exclues de ce système d'indemnisation, notamment par le calcul théorique des pertes sur produit brut. Les visites de terrain avec l'administration ont commencé le 16 novembre et se poursuivront le 24 novembre. Dix exploitations de tous types seront donc enquêtées. Cela permettra de mettre en évidence que les pertes sont bien présentes sur toutes les exploitations, spécialisées ou non. En attendant qu'un dispositif d'indemnisation véritablement équitable se mette en place, nous mettrons tout en œuvre pour qu'un maximum d'exploitations puissent être éligibles au système actuel».

Jean-Luc Gerbron,
secrétaire général de la commission bovins viande de la Fdsea

Équins

Direction les Sables-d'Olonne

Plusieurs éleveurs sont qualifiés pour la finale nationale Équidés cup, qui se tient dans quelques jours en Vendée.



Crédit : Jessica Brevet

Alexandra Bailly et Aurélien Decaen font partie du voyage.

Et une sortie, une ! Les éleveurs de chevaux ont enfin *« quelque chose »* à se mettre sous la dent en cette fin d'année 2020. La finale nationale Équidés cup se déroule en effet du 8 au 13 décembre aux Sables -d'Olonne avec des épreuves dédiées à la maniabilité attelée, à la maniabilité montée, à la traction ainsi qu'au marathon. Plusieurs Côte-d'oriens ont validé leur participation en cumulant de précieux points ces derniers mois dans au moins deux rendez-vous qualificatifs. Trois traits auxois sont en lice pour le 21 avec Gréco du Mousseau (Aurélien Decaen), Danette de Bellenot et Hôtesse de Cissey (David Lucas). La délégation côte-d'orienne sera également présente avec Dubaï de la Croix, un trait ardennais d'Émile Miguet Decaen. Il faudra aussi compter sur les deux Cob normands d'Aurélien Decaen (Quélariane d'Acquérie et Guignol de Nesque). Alexandra Bailly est qualifiée avec deux chevaux (Hôtesse et Guignol) à la maniabilité montée. Deux jeunes éleveurs de Saône-et-Loire (Romain Merlin et Mickaël Aulas) sont également inscrits à ces différentes épreuves, avec deux traits auxois et un percheron. Cette finale des Équidés cup regroupera les six meilleurs chevaux nationaux de chaque catégorie. Les épreuves se dérouleront à huis clos et seront retransmises en direct (www.sdcheval.fr, www.equides-excellence.fr) durant toute la durée du salon du cheval, en ligne, lui aussi.

AG

Pas de salon

L'annulation du prochain salon de l'agriculture est encore dans toutes les têtes. La déception est bien présente chez les éleveurs, notamment de traits auxois, qui avaient pour habitude de siéger durant une dizaine de jours au parc des expositions parisien. *«Nous travaillons nos chevaux toute l'année pour ce rendez-vous qui est, en quelque sorte, une concrétisation, une fierté et surtout un bon moyen de faire connaître notre race et de la valoriser auprès du grand public»*, souligne Alexandra Bailly, de Meursanges. La jeune femme comprend malgré tout l'annulation des épreuves : *«c'est tout à fait compréhensible compte tenu de la situation sanitaire. La finale Équidés cup apparait comme un petit lot de consolation, ce sera notre première participation !»*



Bernard Poncet et Isabelle Girard avaient remporté le concours trait auxois en février dernier pour leur toute première participation. Les deux éleveurs de Saffres devront attendre 2022 pour remettre leur titre en jeu.

Prix des bovins mâles

La situation n'est plus tenable

Les aléas climatiques et sanitaires ont déjà largement affaibli notre filière. Les éleveurs continuent à porter à bout de bras leurs exploitations tant qu'ils le peuvent. Mais la situation de marché, sur les bovins mâles notamment, risque de compromettre rapidement tous les efforts que nous avons fait pour tenir le coup et permettre la continuité de nos élevages.

La situation n'est plus tenable sur le terrain. Nous ne pouvons plus accepter de vendre nos bovins au rabais alors que nous subissons des pertes et des surcoûts supplémentaires dus aux sécheresses qui se répètent depuis plusieurs années mais aussi, aux actions mises en œuvre pour permettre la montée en gamme et les garanties sanitaires. Depuis cet été, beaucoup d'entre nous ont été contraints de laisser partir les broutards à des prix en dessous des moyennes habituelles et, par conséquent, largement en dessous du coût de production. Nous avons perdu entre 100 et 150 euros par animal vendu dans la plus grande indifférence des autres maillons de la filière. Depuis plusieurs mois, nous avons alerté les pouvoirs publics sur cette situation, des rencontres ont eu lieu au plus haut niveau entre le ministre de l'Agriculture et les exportateurs… sans aucun résultat.

Notre filière doit s'organiser, certes. Nous devons repenser nos systèmes, peut-être. Mais cela prendra du temps et nous n'en avons pas. C'est maintenant qu'il faut trouver des solutions pour ne pas voir disparaître les élevages. Aujourd'hui, les pertes sont là et il va falloir faire face. Nous avons besoin de soutenir d'urgence les trésoreries des exploitations. Nous avons de nouveau alerté le préfet sur la situation dans laquelle se trouvent nos exploitations et demandé la mise en place d'un plan d'urgence en faveur des éleveurs. Nous attendons une réponse rapide et favorable, sans quoi, de nombreux élevages risquent de disparaître.

Jérome Cap
Président de la commission bovins viande de la FDSEA





Marchés de Noël

Ça sent le sapin

Les fêtes de fin d'année pourraient se dérouler dans des circonstances très particulières avec la pandémie de coronavirus. Certains marchés de Noël craignent d'en faire les frais.

Une année aussi pourrie que 2020 peut-elle se terminer dans la joie et la bonne humeur ? L'évolution de la crise sanitaire apportera des éléments de réponse ces prochains jours. Dans l'attente, de nombreux agriculteurs ayant l'habitude de vendre en direct avant les fêtes de Noël s'inquiètent de cette situation. Les producteurs de sapins en font partie. Christelle Potier, exploitante à Savigny-sous-Mâlain, en vend généralement un millier chaque année, sur sa ferme et sur des marchés. L'annulation d'évènements festifs et la menace d'en voir un certain nombre *«tomber à l'eau»* pourraient avoir des conséquences non négligeables sur ses ventes. *«Nous ne savons vraiment pas à quoi nous attendre, nous sommes nombreux à nous poser des questions»*, reconnaît Christelle Potier, *«certains marchés sont d'ores et déjà annulés, d'autres sont plutôt mal embarqués. Dans mon cas, heureusement, je coupe mes sapins au fur-et-à mesure des commandes et selon les besoins, contrairement à certains producteurs qui coupent systématiquement dès le mois de novembre… J'ai une amie dans le Morvan qui a été contrainte de stopper son travail, il y a peu, devant l'arrêt de ses commandes. Oui, c'est un peu la zizanie»*. La Côte-d'orienne espère vendre un maximum de sapins chez elle et sur le marché hebdomadaire de Sombernon, jusqu'ici maintenu: *«mon exploitation est ouverte tous les jours, sans prise de rendez-vous. Les clients ont la possibilité de choisir le sapin de leur choix en allant le couper avec moi sur la parcelle, située proche de la ferme. Je me rends aussi à Sombernon tous les samedis pour vendre mes légumes : j'en profite pour amener à chaque fois quelques sapins avec moi»*.
Contact : EARL du Garmois, rue du Garmois, 21 540 Savigny-Sous-Mâlain, 06 75 42 56 20.

AG



Christelle Potier, agricultrice à Savigny-sous-Mâlain, vend généralement un millier de sapins en décembre.

Une vieille tradition

N'en déplaise au maire de Bordeaux, Christelle Potier vend des sapins depuis plus de 25 ans et participe, à sa façon, à la magie de Noël dans de nombreuses familles dans le département. Cette diversification lui apporte un revenu complémentaire et permet de valoriser des parcelles en pente et peu propices à recevoir d'autres cultures. Ce second travail pour cette maraîchère, productrice céréalière et éleveuse d'ovins n'est pas de tout repos, loin s'en faut : *«cette production nécessite un entretien tout au long de l'année. Il faut veiller à bien nettoyer les parcelles et à élaguer régulièrement les sapins pour obtenir une forme et une taille adéquates. Il faut compter quatre ans de développement pour un Épicéa et le double pour un Nordmann. Il y a encore peu de temps, la vente de sapins nous monopolisait deux semaines non-stop chaque fin d'année, de 5 heures du matin à presque minuit. C'était très épuisant. Suite à une diminution de la main d'oeuvre sur l'exploitation, nous essayons de lever le pied»*.
Christelle Potier compte actuellement 2,5 ha de plantations : *«c'est 0,5 ha de moins qu'il y a un an, car un incendie a ravagé une partie des sapins il y a quelques mois. Cela aura été la première péripétie de l'année !»*

Chambre d'agriculture

Des services maintenus

La Chambre d'agriculture poursuit ses activités et accompagne -plus que jamais- les agriculteurs durant cette période de confinement. Toutes les équipes sont mobilisées et sont à disposition par mail ou téléphone. L'accueil téléphonique reste opérationnel au 03 80 68 66 00. Les accueils téléphoniques des antennes de Châtillon-sur-Seine et Pouilly-en-Auxois sont également ouverts. Les règles d'accès à la Chambre restent les mêmes depuis plusieurs mois maintenant: les personnes extérieures sont reçues uniquement sur rendez-vous, le port du masque est obligatoire dans le bâtiment. Du gel hydroalcoolique est à disposition à l'entrée de l'établissement. Les gestes barrières sont bien entendu appliqués, pour que l'accueil se fasse dans les meilleures conditions.

Reproducteur charolais

Ah oui, quand même

Une génisse de Côte-d'Or a été acquise pour la somme exceptionnelle de 17 500 euros lors de la vente en ligne de Cercy-la-Tour.



Simon Genetic

Palmyre, née chez François Lucand à Molphey, va rejoindre un élevage écossais.

Au football, c'est un peu comme si un but était marqué du milieu de terrain. Une sacrée performance, en somme, mais qui ne doit cependant rien à personne. Malgré les qualités exceptionnelles de sa génisse, François Lucand n'en croyait pas ses yeux devant son écran d'ordinateur, le soir du 5 novembre. Entouré de son épouse Odile et de leur fille Marine, cet éleveur domicilié à Molphey voyait Palmyre affoler les compteurs de la vente en ligne de Simon Genetic. L'animal battait très certainement un record pour sa catégorie, avec une mise exceptionnelle de 17 500 euros réalisée par un éleveur écossais. *«Je ne m'attendais vraiment pas à ça… Nous avons suivi avec attention, et avec beaucoup de stress, les trois dernières heures des enchères, c'était à peine croyable. La mise à prix avait débuté 48 heures plus tôt à 2 500 euros, avec des enchères par tranches de 100 euros, comme pour tous les animaux»*, indique le sélectionneur côte-d'orien. Celui-ci tient à féliciter les organisateurs de cette vente en ligne pour ce très joli *«coup de pouce»* commercial. Palmyre, fruit d'un travail de longue haleine, a séduit les acheteurs par ses qualités de race, son élégance, sa classe et sa mixité avec son développement et son grain de viande exceptionnel. Pour l'anecdote, cette génisse de 18 mois est la fille de Jacquemart, ancien bovin de François Lucand et du Nivernais Bernard Dessauny, qui avait été vendu 7 200 euros lors de la dernière vente aux enchères -cette fois-ci physique- de Simon Genetic. L'animal avait pris la direction du Portugal.

AG

Autres résultats

Le Gaec Noireaut, de Meilly-sur-Rouvres, a réussi lui aussi un très joli coup avec Ricky. Ce veau aux qualités maternelles très positives couplées à une morphologie de grande envolée a été vendu 8 700 euros au Gaec Micaud, dans le département l'Allier. Le Gaec Baulot Yannick et Xavier, de Villars-et-Villenotte, a obtenu une enchère de 7 500 euros pour ses trois laitonnes qui prendront prochainement la direction de la Hongrie. Parmi les autres résultats, on retiendra également la vente de Richelieu, animal né à l'EARL Lechenault Yves à Foissy, qui rejoindra les élevages Naudin et Lhoste en Saône-et-Loire contre la somme de 5 200 euros. Trois derniers veaux côte-d'oriens ont été vendus lors de ce rendez-vous. Rubis, du Gaec Choubley à La Motte-Ternant, a été acquis pour 3 400 euros par un élevage de l'Orne. Redstar, né chez Bruno Gabory à Jeux-lès-Bar, est parti pour la même somme dans deux exploitations de Saône-et-Loire. Rubis (un homonyme), appartenant au Gaec Froidurot à Jours-lès-Baigneux, a été vendu 2 900 euros, lui aussi à deux élevages du 71.



Simon Genetic

GDS

BVD : que devient le prélèvement de cartilage ?

Pour la campagne en cours, le prélèvement de cartilage auriculaire et le dépistage de la BVD sur les veaux dès la naissance doivent être réalisé. Mais une fois que vous avez réalisé la biopsie de cartilage, quel est son parcours ?

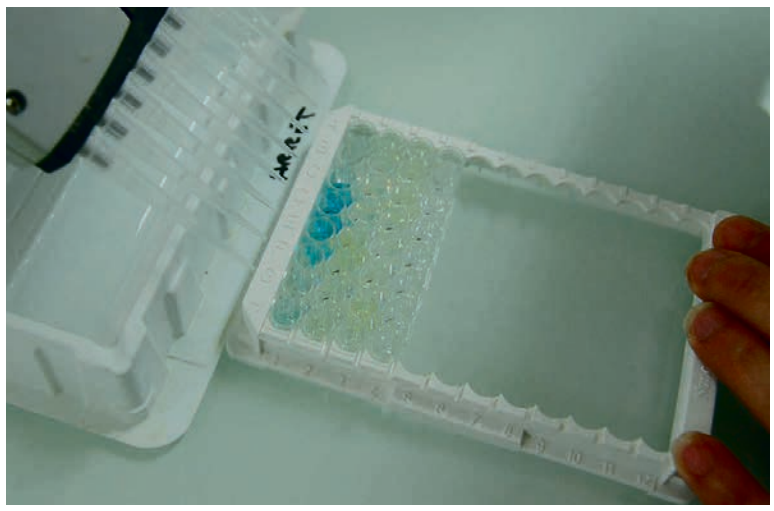

Exemple de bouclage sur un jeune veau.

Un système 2 en 1 : identification et prélèvement

Deux objectifs principaux sont dévolus à ce nouvel outil : repérer le plus tôt possible les veaux IPI et les cheptels confrontés à une circulation virale de la BVD, et donner un statut non-IPI à tous les bovins présentant des résultats favorables.

L'antigénémie une méthode sûre pour dépister les bovins

Lorsque le laboratoire reçoit les prélèvements le numéro de cheptel et le numéro de l'animal sont lus automatiquement. Les cartilages sont ensuite analysés en antigénémie permettant d'avoir un résultat dans les 24h. En pleine saison de vêlages les analyses seront réalisées quotidiennement. L'analyse sur les cartilages en antigénémie coute 3,95€ HT ; cette méthode peut aussi être réalisée sur des prélèvements sanguins.


Les cartilages sont analysés en antigénémie permettant d'avoir un résultat dans les 24h.

Le dépistage est négatif, qu'en déduire ?

Cela indique que le virus n'a pas été détecté dans la biopsie de cartilage (ND sur vos résultats d'analyses). Un animal sain, négatif en excrétion virale BVD, reste sain toute sa vie. Une analyse virologique dans la vie de l'animal avec un résultat favorable suffit à savoir qu'un animal est sain et bénéficie du statut NON-IPI.

Un prélèvement pour donner un statut BVD au veau et à sa mère

Si le veau est sain, sa mère est saine aussi, elle ne lui a pas transmis le virus BVD. A l'inverse, une mère IPI aura toujours une descendance IPI. Par contre, il faut être vigilant car une mère saine, non vaccinée avec un vaccin à protection fœtale avant gestation, peut donner naissance à un veau IPI si elle s'est faite contaminer par le virus en début de gestation.

Le dépistage est positif, que faire ?

Si le virus est détecté (D sur vos résultats d'analyses), le veau doit être isolé, puis contrôlé de nouveau par prise de sang entre 4 et 6 semaines après le premier résultat. Il est nécessaire de prélever le veau porteur du virus sur l'analyse cartilage et sa mère (Coût des analyses de recontrôle : Prise de sang (2,36 €) + coût analyse PCR (8,50€)). Tout bovin positif, veau ou animal plus âgé, doit être éliminé rapidement. Dans tous les cas, un veau positif en virologie est contagieux, il est essentiel de l'isoler pour limiter les risques de contamination et la circulation du virus.

Un dépistage positif indique que le virus est présent dans votre cheptel. L'assainissement du troupeau est alors obligatoire. Le GDS prendra contact avec vous et votre vétérinaire pour en définir les modalités et vous accompagner techniquement. Un accompagnement financier est également prévu pour les adhérents du GDS.

Si un de mes bovins est détecté porteur du virus, est-ce que mes ventes seront bloquées ?

Un animal qui excrète du virus BVD ne doit pas être vendu, même en atelier de boucherie ou d'engraissement, car il contamine ses congénères. Les restrictions aux mouvements concernent les animaux IPI qui doivent : pour les petits veaux être euthanasiés, et pour les taurillons, laitonnes ou vaches être envoyés à l'abattoir en transport direct rapidement.

Une mobilisation de chacun nécessaire pour une réussite collective

L'assainissement BVD sera au cœur de notre action dans les mois à venir. Face à ce plan d'envergure, le GDS va vous informer dans des chroniques régulières. La réussite à l'échelle départementale repose sur une adhésion collective et le respect des mesures sanitaires de base.

Pour plus de renseignements, consultez nos actualités sur notre site gdsbfc.org, n'hésitez pas à en discuter avec votre vétérinaire ou à nous contacter.

Valérie Salomé
GDS 58

Consultation des résultats

Pour réduire les coûts et pour plus de réactivité, en 2021, les résultats vous sont transmis par mail par le laboratoire sous 8 jours. Vous pourrez également consulter directement vos résultats depuis votre *«espace personnel»* sur le site internet GDS Bourgogne Franche Comté : gdsbfc.org. Munis de votre numéro de cheptel = identifiant et numéro de détenteur = mot de passe pour la première connexion, vous pourrez créer votre compte personnel et avoir accès à tous vos résultats d'analyses BVD, prophylaxies…Le GDS 58 et les vétérinaires sanitaires reçoivent tous les résultats d'analyses.
Les animaux avec un résultat non favorable, c'est-à-dire les animaux qui ont un résultat positif (excréteur de virus) et les animaux pour qui nous n'avons pas de résultat à cause d'un problème de prélèvement de cartilage seront exploités par le GDS. Le GDS prendra directement contact avec les éleveurs concernés.





Syndicalisme

Présidence bicéphale pour les JA 58

C'est une situation inédite mais les Jeunes agriculteurs de la Nièvre viennent d'élire deux présidents. Une configuration qui en dit long sur la difficulté de l'engagement syndical, mais qui constitue aussi une réponse pouvant faire école.



La nouvelle équipe des JA 58.

Vous ne trouvez plus personne pour assumer la présidence d'une structure engagée en faveur de la défense des agriculteurs ? Eh bien mettez deux présidents ! En très raccourci, voici la conclusion à laquelle sont parvenus les Jeunes agriculteurs de la Nièvre (JA58). Les candidats à la succession de Cédric Bernier, président sortant, ne se bousculaient pas, à tel point que la structure syndicale risquait de se trouver en déshérence.

Non pas que les jeunes agriculteurs du département considèrent qu'il n'y a plus rien à défendre dans leur quotidien, bien au contraire ! Mais, de fait, l'engagement syndical, ou associatif, devient quelque chose de plus en plus difficile à appréhender, lorsqu'on le met en regard de la charge de travail au sein des exploitations. Cette problématique n'est d'ailleurs pas propre au monde agricole, on la trouve dans toutes les strates de la société. Mais de fait, on arrive aujourd'hui à une situation paradoxale où la prise de responsabilités syndicales, par le poids et les responsabilités qu'elle représente, rebute de plus en plus, alors que le combat pour la défense de la profession n'a jamais été aussi nécessaire. C'est fort de ce constat qu'au sein des JA 58 on a décidé de prendre le taureau par les cornes, en innovant.

Depuis quelques jours, le syndicat est co-présidé par Frédéric Allaire et Florian Guyard. Le premier nommé est âgé de 34 ans. Il est installé à Maux, près de Moulins-Engilbert, sur l'exploitation familiale qu'il a reprise en 2010. Il cultive 115 hectares, compte une trentaine de vaches à vêler, vend du foin sur pied, prend des bêtes en pension, fait également des remplacements au sein du service dédié et assure des prestations de broyage d'accotements. Son activité est donc extrêmement diversifiée.

Ne pas perdre l'acquis

Florian Guyard, pour sa part, a 28 ans. Il s'est installé en 2014 à Saizy, près de Clamecy, en polyculture-élevage avec une soixantaine de vaches charolaises. Il exploite en agriculture biologique. La co-présidence, c'est une solution très adaptée, pour l'un comme pour l'autre, très attachés aux JA : *«On ne voulait pas que notre syndicat se perde»*, explique Frédéric Allaire, *«ne serai-ce que par respect pour tout le travail effectué par les anciens. Par ailleurs, Florian comme moi, nous faisons le constat de la difficulté de mobiliser les gens lors d'actions destinées à défendre notre cause. Mais si nous n'avons plus les JA, personne ne nous défendra. Il fallait donc trouver une solution»*. Florian Guyard avait exprimé sa volonté de s'engager, mais pas seul. Frédéric Allaire a donc estimé qu'il était nécessaire de l'épauler dans cette tâche. C'était d'autant plus nécessaire que l'agriculteur de Saizy préside également le comité du comice de Tannay. *«Je ne voulais pas laisser tomber les JA»*, précise Florian Guyard, *«mais je ne me sentais pas capable d'assumer la chose tout seul. La co-présidence, c'est le bon compromis pour conjuguer l'action syndicale et du temps par ailleurs»*. La présidence bicéphale des JA 58 va peut-être devenir une solution inspirante pour d'autres, en France.

BERTY ROBERT

Passer le relais

La quinzaine de la transmission est lancée

La quinzaine de la transmission se déroule du 20 novembre au 4 décembre au sein des Chambres d'agriculture. L'occasion de s'intéresser aux exploitants qui ont l'intention de céder ou qui sont déjà à la retraite. Cette semaine, nous donnons la parole à deux éleveurs du Morvan : Guy Paquier, éleveur bovin à Moux-en-Morvan et Bernard Blin, installé à Saint-Hillaire-en-Morvan. Morceaux choisis.

Guy Paquier est exploitant agricole sur la commune de Moux-en-Morvan. L'éleveur a l'intention de prendre sa retraite à la fin de l'année prochaine. Installé depuis 1986, il est à la tête d'un atelier bovin de 30 charolaises et 120 brebis. À bientôt 60 ans, il souhaite passer la main et transmettre sereinement l'exploitation. Il nous explique les démarches qu'il a effectuées : *«Je me suis inscrit en 2018 au Répertoire départ installation (RDI). J'ai dû faire rapidement machine arrière car j'ai eu très vite des candidats. Or je n'étais pas suffisamment prêt pour transmettre. Mon annonce a de nouveau été publiée en 2019. Fort de cette expérience, je dirais qu'il faut bien réfléchir en amont à sa transmission mais ne pas publier trop vite pour ne pas se faire assaillir d'appels par les candidats qui seraient prêts tout de suite»* explique l'exploitant. N'étant pas lui-même issu du monde agricole, il voudrait pouvoir trouver des jeunes hors cadre familial afin de leur donner une chance. *«J'ai été bien content, lors de mon installation, de trouver un exploitant qui me fasse confiance. Je voudrais faire de même. L'avantage d'être inscrit au RDI c'est que vous bénéficiez de l'aide des services de la Chambre d'agriculture notamment pour un premier tri des candidats. Je me méfie désormais de l'engouement que pourront avoir certains jeunes pour le retour à la terre. Il faut bien s'assurer que leur projet est en phase avec la réalité du terrain»* estime l'éleveur.


BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21 560 Arc-sur-Tille — 06 82 74 61 78 — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

«Bien anticiper les réactions familiales»

Sa retraite, Guy Paquier y pense depuis longtemps. Ses nombreux échanges avec les services de la Chambre d'Agriculture ont permis d'éviter l'un des écueils les plus courants à savoir le mélange entre la valeur sentimentale de l'exploitation et sa valeur économique sur le marché. *«J'ai conscience que c'est compliqué pour un collègue qui est né ici. Pour ma part, cet aspect des choses m'importe peu car je ne suis pas originaire du Morvan. Or, j'ai senti quelques moments de tensions lorsque j'ai évoqué avec mes filles le fait de léguer la maison dans laquelle elles ont grandi. J'attire donc l'attention des futurs cédants : le sujet de la vente de l'habitation est un vrai sujet car, parfois, elle a été léguée depuis plusieurs générations. Cela peut-être un obstacle au moment de clôturer le dossier. Mais en élevage, ne pas céder l'habitation qui jouxte la ferme ne serait pas un service à rendre au jeune repreneur»* estime le futur retraité. Actuellement, il est en contact avec un couple qui a le statut hors cadre familial. Plusieurs visites ont lieu mais la situation sanitaire a ralenti la suite des démarches. *«Pour le moment, je ne m'emballe pas car si ces discussions n'aboutissent pas, je serais obligé de renouveler mes recherches, rallongeant d'autant la succession de ma ferme»* conclut-il

«Les montants de reprise sont devenus trop importants»

Bernard Blin, lui, est exploitant à Saint-Hilaire-en-Morvan sur 111 ha. Il prépare activement sa retraite pour l'automne 2021. Il nous explique à son tour les démarches qu'il a effectuées: *«J'ai contacté la MSA, il y a deux ans pour étudier mes droits. Sachant que j'ai cotisé un peu plus de cinq trimestres avant l'année de mes 20 ans, et que je vais atteindre les 168 trimestres minimum, on peut prendre la retraite anticipée»* explique-t-il. Après avoir contacté la MSA, il s'est rapproché de la Chambre d'agriculture pour faire un premier diagnostic avec les conseillers d'entreprise. Fort de cette analyse, Bernard Blin a établi avec eux l'annonce qui a été diffusée sur le RDI. Il a également suivi la formation transmission pour connaître la marche à suivre afin de bien remplir son dossier. *«J'ai anticipé ma retraite il y a longtemps notamment au niveau des investissements. C'est-à-dire qu'il ne faut pas transmettre l'exploitation avec du matériel neuf ou en cours de remboursement, le montant de reprise serait insupportable financièrement pour le jeune»* conseille l'éleveur. Pour le moment il a reçu une dizaine de candidatures mais qui n'ont pas abouti, il a néanmoins sélectionné deux dossiers. Pour lui c'est le modèle de la transmission qui est devenue compliquée : *«Les agriculteurs de ma génération vont transmettre des exploitations qu'ils ont mis parfois trente ans à construire. Or les banques accordent des crédits sur quinze ans, ce qui est bien trop court pour rembourser»* estime-t-il en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER

Contact :
Christophe Bossaron
Conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture
03 86 93 40 47
ou 06 80 17 22 79
christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr

Betteraves

«Une récolte catastrophique»

Avec 35 tonnes à l'hectare à 16, de moyenne, les betteraviers icaunais constatent *«une récolte catastrophique cette année»*, selon les mots de Didier Renoux, le président de la CGB de l'Yonne. L'une des pires moyennes enregistrées ces 40 dernières années dans le département.



Dans l'Yonne, la récolte de betteraves ne dépasse pas les 35 tonnes à l'hectare à 16, de moyenne, cette année.

«Cette année est catastrophique. C'est encore pire que les estimations que nous avions faites début septembre», constate Didier Renoux, président de la CGB (confédération générale des planteurs de betteraves) de l'Yonne.

Alors que sur les dix dernières années, la moyennes est de 80,5 tonnes à l'hectare à 16 dans le département, cette année la récolte est faible. *«Nous allons finir à 35 tonnes à l'hectare à 16, de moyenne»*, indique le président de la CGB. *«Cela va de 20 tonnes à l'hectare à 16, jusqu'à 50 tonnes au maximum, pour quelques planteurs. C'est l'une des pires années depuis plus de 40 ans»*.

Comment expliquer cela ? *«C'est la conséquence de la sécheresse et de la jaunisse. Nous nous apercevons qu'il n'y a pas du tout de richesse. Nous allons tout juste finir à 16 (pourcentage de sucre) de moyenne qui est la norme minimum»*, répond Didier Renoux. *«En plus de cela, nous notons aussi des dégâts dûs au charançon qui viennent se cumuler à ces autres problématiques et qui provoquent de la pourriture sur les betteraves. Cette année, c'est un cocktail de catastrophes»*.

Amplifier la recherche variétale

Alors, comment espérer une meilleure récolte l'an prochain ? La réintroduction temporaire des néonicotinoïdes en enrobage de semences de betteraves svotée par l'Assemblée Nationale et le Sénat, jusqu'en 2023, redonne de l'espoir aux betteraviers. Pour rappel, les néonicotinoïdes sont utilisés comme moyen de lutte contre l'apparition de la jaunisse sur les plants de betteraves. *«La sécheresse n'aurait pas eu tant d'impact s'il n'y avait pas eu autant de jaunisse. Avec cette dérogation temporaire, la jaunisse sera beaucoup moins présente l'année prochaine. La récolte sera donc vraisemblablement meilleure. Nous l'espérons en tout cas»*, continue Didier Renoux.

Et après ? *«Trois ans, cela passe vite. Il faut donc que la recherche variétale continue (elle a débuté en 2016, ndlr) et s'amplifie pour trouver des variétés résistantes face à la jaunisse. Trois ans, c'est court pour finaliser les recherches. Mais des moyens seront mis. Un budget a été défini pour l'État pour aider la recherche»*, poursuit-il. *«En 2023, nous espérons avoir des variétés résistantes à la jaunisse qui arrivent sur le marché, avec un potentiel de rendement»*, conclut Didier Renoux.

CHRISTOPHER LEVÉ

«Le ministre de l'Agriculture a compris l'ampleur du désastre»

Début novembre, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont voté en faveur de la réintroduction temporaire des néonicotinoïdes. Une *«satisfaction»* pour Didier Renoux. *«Le ministre de l'Agriculture a très vite compris l'ampleur du désastre qu'il y avait dans la filière betteravière. Ensuite, il a accentué le débat pour nous venir en aide. Aussi bien à l'Assemblée Nationale, qu'au Sénat, l'enjeu a été très bien compris. Je félicite tous nos députés et sénateurs de l'Yonne qui ont voté en faveur de cette dérogation. C'est un vote pragmatique car derrière les planteurs, il y a quand même 46 000 emplois en France et 21 sucreries. Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette décision. Sans cela, l'année prochaine, il n'y aurait plus eu de betteraves dans l'Yonne, c'est sûr et certain. Plus personne n'aurait pris le risque d'en refaire. C'est un bon ballon d'oxygène pour nous. Mais pour l'année prochaine, nous avons aussi besoin de tous les planteurs de toutes les régions pour sauver la filière».*

Chasse

La reprise de la chasse aux gros gibiers : une nécessité malgré le confinement

Dès l'annonce des mesures sanitaires, la FNSEA et les FDSEA se sont mobilisées pour obtenir une dérogation et la reprise des prélèvements de sangliers.

A cette période, l'arrêt de la chasse a des conséquences dramatiques pour les cultures. Après la sécheresse de cet été, le retour des pluies a été accompagné du retour des dégâts de gibiers dans les champs et les prairies de notre département. Malgré la mobilisation de la FDSEA de l'Yonne, beaucoup de sociétés de chasses commencent à chasser uniquement en octobre (alors que la chasse au sanglier est possible dès le 15 août). L'annonce d'un nouveau confinement et l'arrêt de la chasse était donc un coup de massue dont se seraient bien passés les agriculteurs icaunais.

En ce moment, un week-end non chassé représente 600 sangliers non tués et autant de dégâts. La FDSEA de l'Yonne se félicite donc d'avoir été entendue et d'avoir pu, en collaboration avec la Fédération des chasseurs de l'Yonne, obtenir rapidement l'arrêté permettant la reprise de la chasse dès la semaine dernière.

Attention au respect des normes sanitaires

La reprise de la chasse peut s'effectuer dans l'Yonne en respectant les précautions nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire des chasseurs : pas de repas pris en commun avant ou après la chasse, pas de regroupement dans les *«cabanes»*, quatre personnes masquées par véhicule. Les battues aux sangliers mais aussi aux cervidés peuvent donc reprendre. La FDSEA de l'Yonne déplore tout de même que la chasse au petit gibier ne puisse reprendre puisqu'elle permet d'augmenter les tirs et la présence des chasseurs dans les cultures. L'arrêt de la chasse au petit gibier a aussi des conséquences très lourdes sur les élevages de petit gibier de notre département.

Concernant les pigeons, il est possible d'exercer la destruction de ce nuisible sur autorisation. Le dossier est à faire par l'exploitant et les chasseurs. Il est disponible sur le site internet de la Fédération des Chasseurs de l'Yonne.

Les agriculteurs qui remarqueraient des chasses où la reprise ne se fait pas, doivent faire remonter cette information à la FDSEA de l'Yonne pour que nous puissions demander des mesures supplémentaires sur les zones concernées. Notre syndicat reste pleinement mobilisé pour réduire au maximum les populations de sangliers et faire baisser la pression de dégâts.

FDSEA DE L'YONNE

La sélection du mois

VENTE FLASH SANS REPRISE



Presse NH BB9080 de 2011, 90x120, 43 500 bottes (visible à Avallon)

36 500 €/HT
au lieu de
~~40 000 €/HT~~



Tracteur NH T7.190 Power-Command de 2016, 2850 heures, pont avant et cabine suspendue (visible à Avallon)

63 500 €/HT
au lieu de
~~69 500 €/HT~~



MB John Deere S670I Hill Master de 2014, 1360 heures moteur et 920 heures rotors, coupe 7,60m

142 500 €/HT
au lieu de
~~150 000 €/HT~~

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri

Un projet ou un besoin ?
Notre service occasion est à votre service
Avallon 03 86 34 18 35
St. Clément 03 86 83 02 01
Tannay - Tonnerre - Brienon/Armançon

Responsable occasions
Valentin Dorneau
06 48 44 10 79

▸Agenda

25/11 Showroom des producteurs

Le mercredi 25 novembre aura lieu le showroom des producteurs, au marché couvert de Tonnerre, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. L'occasion de mettre en relation les producteurs et les acheteurs de la restauration collective. A cette occasion, un focus sera fait sur Agrilocal 89 pour inciter les acheteurs et les producteurs à s'inscrire sur la plateforme. Les producteurs qui souhaitent avoir un stand au showroom peuvent contacter Déborah Colard, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 03 86 94 22 19.

▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Homéopathie Perfectionnement avec un module à distance

Le 20 novembre, à Auxerre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Mettre un chien de protection dans un troupeau

Le 26 novembre et 6 décembre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Eleveur infirmier en élevages ovin

Le 3 décembre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Bon dosage en minéraux, oligo éléments et vitamines, bovins allaitants en bonne santé

Le 10 décembre, à Toucy. Contact : Isabelle Cadoux au 06 73 67 08 66 ou à i.cadoux@yonne.chambagri.fr.

CerFrance

La première assemblée générale depuis la fusion régionale

Le mardi 3 novembre, CerFrance BFC a tenu son assemblée générale, en visioconférence. La première assemblée générale depuis la fusion régionale effective depuis le 1er janvier 2020.



Laurent Beurienne a évoqué les projets d'avenir de CerFrance BFC, lors de l'assemblée générale en visioconférence, du mardi 3 novembre.

Confinement oblige, la première assemblée générale depuis la fusion régionale (effective depuis le 1er janvier 2020) de CerFrance BFC s'est faite, le mardi 3 novembre, en visioconférence. C'est Aurélie Calmus, vice-présidente de territoire, qui a animé cette assemblée générale.

A cette occasion, Franck Nezet, directeur délégué de l'Yonne a rappelé quelques chiffres : CerFrance BFC, ce n'est pas moins de 6 700 adhérents du monde agricole. *«CerFrance BFC accompagne dans la gestion des salariés des exploitants agricoles, avec l'activité payes et l'activité conseils en droit social»*, indique Franck Nezet.

Dans un second temps, Laurent Beurienne, directeur général de CerFrance BFC, a évoqué *«des engagements forts qui ont été pris»* avec la fusion régionale. *«Depuis le 1er janvier 2020, il y a un seul CerFrance sur trois territoires (Yonne, Côte-d'Or et Haute-Saône/Territoire de Belfort). Des engagements ont été respectés et déployés»*, commente Laurent Beurienne.

Parmi eux : des accords sociaux négociés avant la fusion, des outils de gestion RH fusionnés avec l'implication des partenaires sociaux, ou encore des investissements rationnalisés pour assurer les mutations rendues nécessaires (réglementations, demande d'adhérents...).

Des projets d'avenir

Laurent Beurienne a aussi parler des projets d'avenir de CerFrance BFC. *«L'objectif est d'accompagner les projets comme la gestion de projets, les études économiques, le juridique, le social, le fiscal et la gestion de la main d'oeuvre salariée. C'est aussi d'accompagner encore l'ancrage territorial au plus près des adhérents, avec de nouvelles proximités grâce aux technologies. Et renforcer la présence auprès des repreneurs et créateurs d'entreprises, anticiper les évolutions réglementaires et technologiques des adhérents, et offrir des solutions de travail innovants et efficients»*, détaille-t-il.

Lors de cette assemblée générale, des entrepreneurs sont intervenus pour témoigner sur leur stratégie de diversification et parler du développement de leurs activités, en répondant aux questions de Yann Maneyrol, directeur commercial et marketing de CerFrance BFC.

Eric Coquille, président de CerFrance BFC, a enfin présenté la fonction de délégué de territoire aux adhérents présents en ligne.

Christopher Levé

Terres Inovia

Des rencontres techniques 100% digitales

Dans un communiqué, Gilles Robillard, président de Terres Inovia et Arnaud Rousseau, président de la FOP, indiquent que *«les cultures oléagineuses et protéagineuses connaissent ces dernières années un contexte de production de plus en plus compliqué : contexte climatique local, transformation nécessaire des pratiques, remises en cause des moyens de production- auquel sont confrontés les producteurs. La filière française des huiles et protéines végétales est pleinement mobilisée pour relever les défis agronomiques et techniques afin de soutenir la pérennité économique des cultures oléoprotéagineuses»*.

Ainsi, Terres Inovia renforce son accompagnement et la diffusion de ses conseils pratiques et opérationnels. Compte-tenu du contexte actuel, les rencontres techniques de Terres Inovia seront 100% digitales et gratuites. Elles seront à destination de toutes personnes concernées par les sujets techniques propres aux cultures : techniciens, conseillers, enseignants et les producteurs d'oléagineux et protéagineux. Ces rencontres techniques se déroulent jusqu'au 11 décembre.

Avec des sessions d'environ deux heures, ce nouveau format offre un large choix avec 17 sessions (nationales et régionales) qui présenteront des sujets d'actualités en phase avec les questionnements du terrain.
Les sessions régionales offriront une vision globale autour de certaines thématiques, tandis que les sessions régionale offriront une vision territorialisée et complémentaire. Parmi les thèmes qui sont proposés : Tournesol, vers une culture plus robuste et rentable ; Colza, quels leviers pour limiter les dégâts d'insectes ? ; Désherbage : quelles solutions pour demain ? ; Protéines, des références pour trouver de nouveaux leviers ; Des solutions à l'échelle système ; Systèmes de culture, collaborer pour innover. L'inscription est à faire en ligne sur le lien suivant : www.weezevent.com/rencontres-techniques-de-terres-inovia.

C. L.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie



Grippe aviaire

Une situation compliquée

Le confinement des volailles, pour éviter le risque d'une contamination des animaux par le virus de la grippe aviaire emmené par les oiseaux migrateurs, pose des problèmes techniques difficiles à résoudre dans l'urgence. Exemples dans plusieurs départements de Bourgogne Franche-Comté, et alors qu'un premier cas a été détecté en France, en Haute-Corse, le 16 novembre

Dans un décret paru au Journal officiel du 5 novembre, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a placé 45 départements en « risque élevé » à la grippe aviaire H5N8. En Bourgogne Franche-Comté, le Jura, la Haute-Saône, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire sont sur la liste. Cet arrêté oblige les producteurs à confiner leurs volailles ou à poser des filets de protection. Cette influenza aviaire, qui se transmet notamment par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs, a été détectée en Russie et au Kazakhstan en juillet. Elle n'a cessé de s'étendre à l'ouest du foyer primaire. Des cas ont été confirmés aux Pays-Bas le 21 octobre, le 3 novembre au Royaume-Uni, le 14 novembre en Belgique et le 16, en France, en Haute-Corse. *«La présence du virus dans la faune sauvage non loin de la frontière française, dans un couloir migratoire qui traverse le territoire national, justifie l'élévation du niveau de risque et les mesures de prévention»*, indique l'arrêté.

Dilemme pour le bio ou les labels

Parmi les départements concernés, figurent ceux qui produisent du foie gras comme les Landes et le Gers. Ils avaient été durement touchés lors des hivers 2015-2016 et 2016-2017, entraînant l'abattage de milliers de volailles et coûtant des millions d'euros aux producteurs. Par ailleurs, les rassemblements de volailles vivantes sont interdits, en particulier sur les marchés, de même que les lâchers de gibiers à plume par les chasseurs. Les éleveurs de volailles en agriculture biologique ou dans des labels qui spécifient l'engagement d'un accès à des parcours de plein air sont donc confrontés à un dilemme : faut-il appliquer le décret gouvernemental, au risque de perdre son agrément ? *«Pour l'instant, il n'y a pas de dérogation permise au cahier des charges bio»*, souligne Olivier Hézard, aviculteur à Villers Bouton, *«en Haute-Saône. Nous prévoyons de nous équiper en filets pour réaliser ce que nos voisins suisses appellent «des jardins d'hiver», c'est-à-dire des parcours couverts où les poulets ont accès, mais ce n'est pas simple d'en trouver, car tous les producteurs concernés se sont rués sur les stocks, et à l'heure actuelle notre fournisseur est incapable de nous donner un délai de livraison ! Il ne s'agit pas non plus d'acheter n'importe quoi dans l'urgence : un filet brise-vent qui ne résisterait pas à la première chute de neige un peu humide : on veut un produit bien particulier, à grosses mailles. C'est un investissement important, qui va nous compliquer le travail par la suite car nous utilisons des poulaillers mobiles…»*

Contraintes et normes habituelles

Bénédicte Guery, éleveuse de poulets de chair en bio sur les hauteurs de Colombotte, dans le même département, avec deux poulaillers de 1 300 places chacun, prévoit elle aussi d'installer des filets pour aménager des parcours extérieurs à ses volailles, pour être en conformité avec le décret gouvernemental. *«Nos poulets sont abattus à 81 jours, et je ne conçois pas de les garder enfermés pendant tout ce temps. Non seulement ce n'est pas autorisé par le cahier des charges de l'agriculture biologique, mais ça va à l'encontre de notre philosophie ! L'accès à l'extérieur, à la lumière, c'est bon pour la santé des poulets, pour le confort animal. C'est aussi ce que nos clients attendent»*. Elle espère que l'alerte sanitaire sera levée rapidement. *«On va recevoir un nouveau lot de poussins très prochainement. Selon l'évolution de la situation, on ne sera peut-être pas impactés… mais on se prépare quand même»* conclut-elle. En Côte-d'Or, Philippe Plançon, du Gaec du Pontot, au sud de Dijon, aborde cette nouvelle contrainte avec philosophie : *«On fonctionne déjà toute l'année avec les mesures de bio sécurité, donc on a un peu l'habitude. Face à ce risque de grippe aviaire et en conformité avec les demandes gouvernementales, on confine nos poules. Nous n'avons pas le choix puisque nous n'avons pas de filets sur nos parcs. Je pense d'ailleurs que le confinement est la meilleure solution, parce que le filet ne protège pas contre les fientes d'oiseaux qui pourraient être porteurs du virus»*. Cet éleveur n'ouvre donc plus les trappes pour que les poules sortent dans les parcs, jusqu'à ce que les sorties soient autorisées de nouveaux, avec l'espoir que cela ne dure pas trop longtemps. *«Le risque»*, poursuit-il, *«par rapport à des animaux qui sont habitués à sortir, c'est que les poules ont tendance à s'agglutiner devant les trappes. Dans certains cas, cela peut entraîner des étouffements. Pour l'instant nous n'avons pas eu de soucis particuliers sur ce point mais on fait attention. Dans notre cas, les poules ne sont pas hyper-concentrées. Nous en avons 16 000 sur trois bâtiments. On s'adapte même si ce n'est pas une situation idéale pour nous qui faisons du plein air. On avait déjà été confronté à des contraintes de ce type en 2017… En tout, on en est déjà au troisième ou quatrième épisode de confinement. La première fois on s'est posé des questions mais on en est arrivé à la conclusion qu'il faut vraiment appliquer et respecter scrupuleusement ces consignes. On sait que c'est pour les canards que les risques sont les plus importants. Il n'y a jamais eu de cas dans le secteur, mais personne ne peut être sûr que ça n'arrivera jamais»*.

Pas de débat face à la menace

En ce qui les concerne, ces producteurs savent très bien que, économiquement, si la grippe aviaire leur tombe dessus, ils sont morts, *«surtout dans un système de vente directe comme le notre, donc, il n'y a pas de débat : on confine ! On respecte déjà depuis longtemps les mesures de bio-sécurité, lorsqu'on pénètre dans les bâtiments. Tout cela n'entraîne pas pour nous de grand changement en termes d'organisation. Les camions qui viennent nous livrer de l'aliment désinfectent leurs roues, nous avons de nombreux protocoles de désinfection qui sont déjà appliqués tout au long de l'année»*. Pour Julie Cadiou, dans la Nièvre, ce confinement est au contraire une première, mais qui ne la prend pas de court pour autant : *«avec les normes sanitaires qui s'appliquent à mon élevage, la situation actuelle ne change rien. La seule différence c'est que les poules ne sortent pas. J'ai quatre bâtiments de 500 poulets chacun. J'ai «desserré» : ils sont moins nombreux dans les bâtiments. Pour moi, cette situation est une première parce que mon installation est récente. Dans le passé, à la suite des premiers cas de grippe aviaire, des systèmes de bio-sécurité avaient dû être mis en place. Moi, lorsque je me suis installée, cet aspect a été pris en compte tout de suite, je n'ai pas eu besoin de m'adapter, je fonctionne déjà selon ces normes»*.

ALEXANDRE CORONEL, BERTY ROBERT



SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

Brève

Lait Naissance d'une OP lait transversale

Le 16 septembre dernier a eu lieu l'assemblée générale constitutive de l'Association des producteurs de lait de Bourgogne Franche-Comté. Les représentants des producteurs ont acté le principe d'une négociation par section entre producteurs et laiteries avec la validation du règlement intérieur.
Vient ensuite la phase de recrutement des producteurs. Pour pouvoir demander la reconnaissance officielle de cette association en Organisation de producteurs (OP) au ministère de l'Agriculture, l'association doit regrouper au minimum 200 adhérents. Les sections de cette OP seront ensuite légitimes pour travailler par entreprise pour l'actualisation des contrats-cadres.
Par ailleurs, cette OP transversale permettra de fédérer les producteurs et les entreprises sur des sujets qui concernent l'ensemble de la filière : stratégie bas carbone, protéines de proximité, nouvelle segmentation, lait non OGM… La situation sanitaire actuelle empêche le déroulement les réunions de secteur initialement prévues. Toutefois, les représentants de chaque département se sont réunis le 12 novembre pour évoquer une stratégie de diffusion de l'information sur tout le territoire.

Conseil régional

Le difficile exercice des orientations budgétaires

C'est un Débat d'orientations budgétaires atypique qui s'est tenu le 16 novembre à Dijon pour le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. La crise sanitaire a conduit la collectivité à opérer des choix importants de soutien à l'activité économique.
Dans ce contexte, l'agriculture fera-t-elle l'objet de décisions particulières ?


Fin août, Marie-Guite Dufay était venue parler des zones intermédiaires dans une exploitation du nord Côte-d'Or.

Atypique, le Débat d'orientations budgétaires (Dob) du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC) tenu en assemblée plénière (d'abord prévue au vendredi 13 novembre à Dijon, avant d'être repoussée au 16 novembre), le fut, à plus d'un titre. D'abord sous sa forme, allégée en raison des contraintes sanitaires : seuls 34 conseillers pouvaient être présents. Dans les thèmes abordés, ensuite. Marie-Guite Dufay, la présidente de la collectivité, rappelait l'ampleur de la crise qui s'impose à nous, et les choix, extraordinaires, au sens propre du terme, qu'il a fallu opérer pour y faire face. Parmi ces derniers, celui de se prononcer sur une troisième décision modificative (DM). *«Nous n'avions jamais procédé à autant de DM»*, rappelait-elle. Elle porte notamment sur une aide apportée aux petits commerçants, et sur la revalorisation de la rémunération des élèves infirmiers. Concernant les premiers nommés, très en difficultés aujourd'hui, car obligés de fermer (environ 10 000 établissements concernés en BFC), la Région complète le dispositif qui avait été mis en place en juin dernier. *«Nous avions alors décidé d'octroyer aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) les aides directes que la Région peut allouer à ces établissements. Cela s'était fait par le biais d'un pacte régional de proximité qui permettait d'intervenir à la fois en investissement et, un peu, en fonctionnement. Il a mobilisé 27 millions d'euros»*. Aux dires de la présidente de Région, cette collaboration avec les EPCI porte ses fruits et fonctionne bien. Mais aujourd'hui, à la lumière du reconfinement, il fallait aller plus loin dans cette logique.

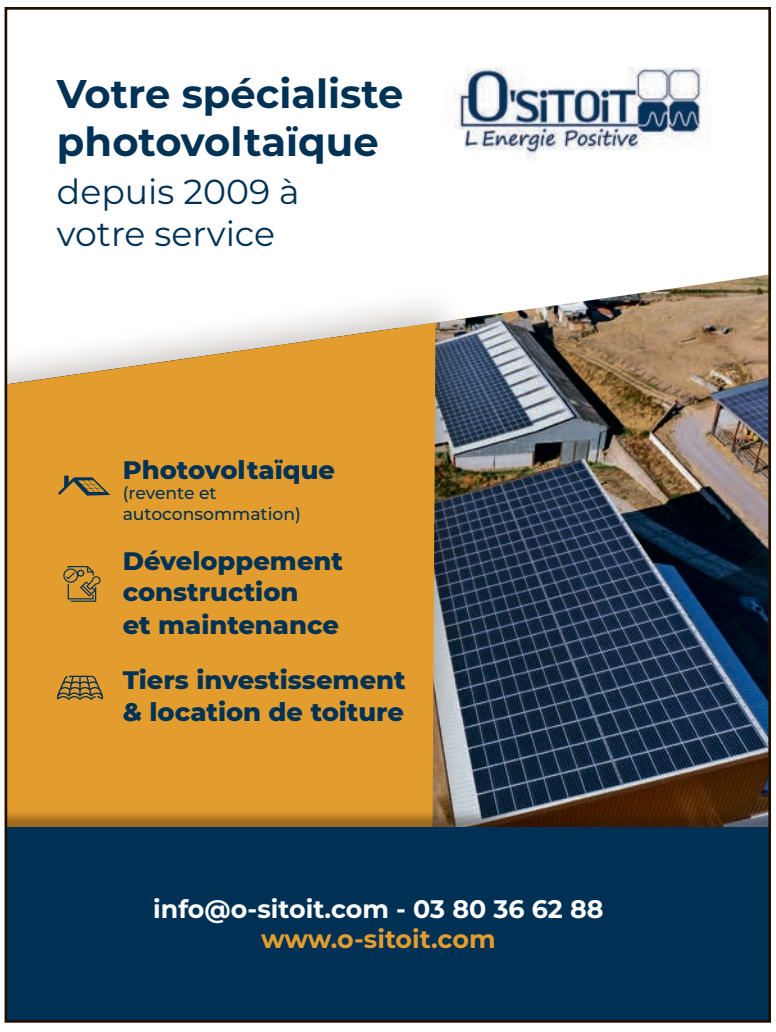
Audits bas carbone

Par le biais de cette DM3, les EPCI auront maintenant la possibilité d'intervenir sur des problématiques de paiement de loyer touchant des commerces fragilisés par la situation. Le but est aussi d'accompagner le développement numérique de ces petits commerces. Cette DM3, au total, représente un engagement de 5,6 millions d'euros. Au-delà de ces aspects, la question agricole ne sera pas absente de ce Dob qui doit déboucher, dans dix semaines, sur le vote d'orientations budgétaires. La thématique de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique pourrait être centrale dans les choix budgétaires qui seront faits, notamment pour les zones intermédiaires, au sujet desquelles Marie-Guite Dufay avait montré une attention toute particulière, en août dernier, à l'issue d'un nouvel été de sécheresse. *«Nous allons renforcer la mise en œuvre d'audits bas carbone, et pas seulement pour les zones intermédiaires, mais pour l'agriculture dans son ensemble. Le but est de permettre aux exploitations de réfléchir aux difficultés auxquelles elles sont confrontées, et de construire des plans d'action intégrant le changement climatique. On s'est donnés, sur ce point, une ambition très forte»*. Marie-Guite Dufay s'est également félicitée du fait que le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a fait du sujet des zones intermédiaires un sujet prioritaire.

BERTY ROBERT

Un effort financier qui impacte le désendettement

Si le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a produit un effort financier important pour soutenir différents secteurs de l'économie face à la crise sanitaire, les choix opérés ne sont pas sans conséquences sur les capacités de désendettement de la collectivité territoriale. Marie-Guite Dufay l'a reconnu. Cette capacité de désendettement se dégrade : *«nous sommes passés de 2 ans et demi pour se désendetter à 9 ans, à présent. Mais nous avions choisi de frapper un grand coup face aux conséquences de la Covid»*. La présidente, qui exclut tout recours à une hausse de la fiscalité en lien avec cette situation reconnaît qu'un *«pilotage très précis, notamment en fonction de dotations attendues de l'Etat»* sera néanmoins nécessaire pour éviter tout dérapage budgétaire.



Agroéquipements

Une web série lancée par AgroSup Dijon

Depuis le 17 novembre, AgroSup Dijon propose une web série intitulée AgriTech World Tour. Elle porte sur le thème des agroéquipements et propose des regards croisés entre les professionnels de l'agroéquipement et les étudiants.

Issue de la volonté d'une équipe dynamique de continuer, malgré la situation sanitaire, à faire rayonner le monde des agroéquipements, la web série AgriTech World Tour, lancée par la chaire Tech AgroSup, a permis aux étudiants d'AgroSup Dijon d'interviewer des professionnels, des industriels, des représentants de la Team France Export et des chercheurs du secteur de l'agroéquipement dans le monde entier.
Ces échanges ont pris la forme d'une web série de vingt épisodes de 8 minutes chacun portant tour à tour sur l'innovation, l'orientation, l'environnement, e marketing, l'insertion professionnelle, les enjeux du numérique... dans le domaine de l'AgTech ou de l'agroéquipement.
La web série est en ligne depuis le 17 novembre à raison d'un épisode, puis deux épisodes par semaine, jusqu'en février 2021.

Réseau de niveau mondial

Elle apporte un éclairage sur cette filière innovante et démontre la capacité d'AgroSup Dijon, école d'ingénieurs en agronomie, à mobiliser un réseau important au niveau mondial.
Pour suivre cette série, il faut se connecter sur l'adresse suivante : www.agritech-world-tour.com.
La chaire Tech AgroSup, créée en partenariat avec Vesoul Agro-campus, l'Institute of Technology of Tralee (Irlande), l'Università di Bologna (Italie) et l'université de Bourgogne Franche-Comté (IUT de Chalon-sur-Saône) est un lieu d'échanges, de diffusion des connaissances et de développement de la dimension internationale de ses formations.

Elle propose des formations de Bac +4 à Bac +5 en France et à l'étranger balayant tous les besoins du secteur : technologies innovantes, communication, traitement et transfert de données. Elle a quatre mécènes : Lemken, John Deere, Berthoud et Kuhn.

BERTY ROBERT

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1605
VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Maladies des blés et orges

Des variétés de plus en plus tolérantes aux maladies

L'observation des parcelles en cours de campagne est primordiale afin d'identifier les maladies présentes et d'ajuster au mieux sa protection en fonction du stade de la parcelle, de la nature et de la gravité des attaques. ARVALIS-Institut du végétal vous propose de faire le point sur les principaux leviers à mettre en œuvre pour lutter contre les maladies des céréales à paille.

Niveau annuel d'intensité des principales maladies du blé en Bourgogne Franche-Comté

Maladies \ Années	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
PIÉTIN VERSE	++ +	++ ++	++	+	+	+	+	++	++	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
SEPTORIOSE	++	++ +	+	+	++	++ +	++	++	++ +	++	++	+	++ +	++ +	+	+	++ ++	+	++	+	+
OÏDIUM	+	+	+	+	++	++	++	+	+	+	+	++	+	+	+	+	+	++	+	+	+
ROUILLE JAUNE														+	++ +	++	++	+	+	+	+
ROUILLE BRUNE	+	++ +	++	+	+	+	+	++ ++	+	+	+	+	++	+	+	++	+	+	++	+	+
FUSARIOSE DES EPIS	+	+	+	++	+	+	+	++ +	++ ++	+	+	+	+	+	+	+	++ ++	+	++	+	+

Selon Arvalis Dijon

INTENSITE : ++ ++ Très forte | ++ + Forte | ++ Moyenne | + Faible

Avant de passer en revue les principales maladies pouvant affecter les blés et les orges en Bourgogne, il est important de relativiser leur fréquence d'apparition.
Concernant les blés, à partir des observations réalisées chaque année au cours des 20 dernières, le tableau ci-dessus est un bon indicateur pour faire des priorités sur les maladies à considérer en priorité ou pas.
Force est de constater que la maladie la plus fréquente est bien la septoriose. Présente tous les ans, son intensité est variable selon la pluviométrie enregistrée au printemps. A raison d'une année sur trois, les attaques peuvent être graves comme en 2016, voire 2012 et 2013. En revanche, elle se fait plus discrète lorsque le printemps est sec comme en 2019 et 2020. Du côté de sa nuisibilité, elle est bien moindre sur les plateaux argilo calcaires que dans les zones de plaines et vallées où elle peut atteindre, dans le pire des cas, 25 à 30 q/ha.
Généralement absente de la région, la rouille jaune a fait son apparition de manière significative depuis 2014 mais son intensité est faible depuis 2017.
Le piétin verse est plutôt discret depuis une bonne dizaine années. C'est à se demander si l'inoculum, inféodé à chaque parcelle est toujours là ? Par ailleurs, sa nuisibilité est modeste, autour de 4 à 6 q/ha par exemple dans les zones favorables à la maladie en Puisaye, dans le Gâtinais et le Val de Saône.

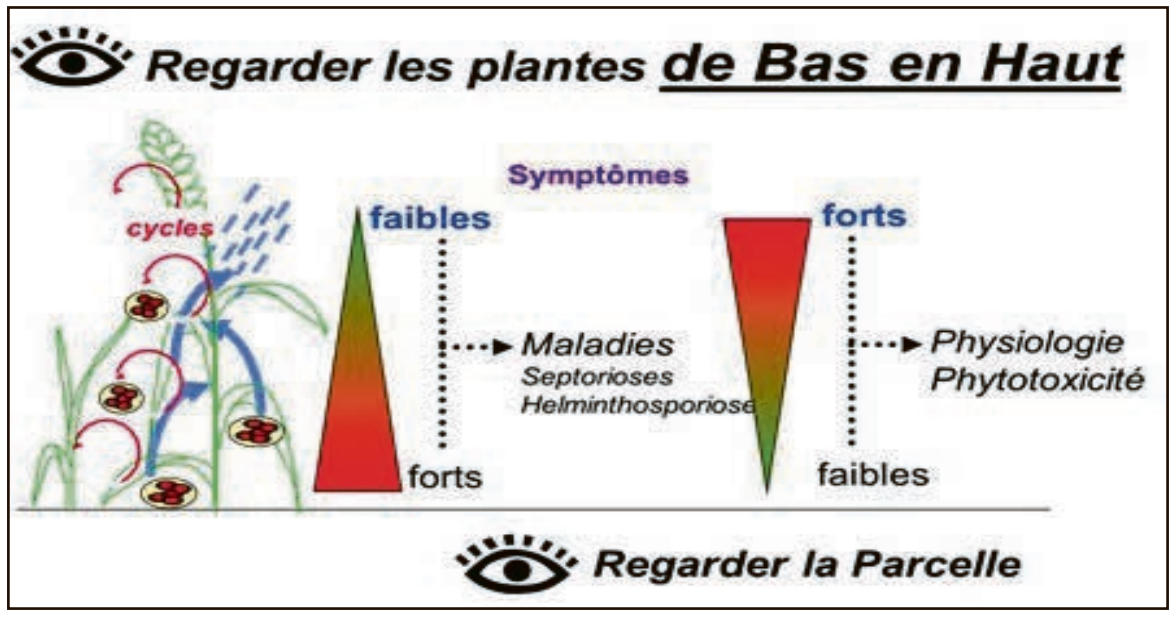
L'oïdium est quasi absent du paysage depuis le début des années 90, fruit des progrès de la sélection variétale.
La rouille brune est relativement rare et ne s'exprime que lorsque l'hiver est doux et la fin du printemps assez humide. Mais, non contrôlée, sa nuisibilité peut atteindre 30 q/ha sur variété sensible et dans tous les milieux comme en 2007.
Enfin, la fusariose (roséum) des épis ne se développe que lorsque le climat autour de la floraison est humide comme ce fut le cas en 2007 et 2008 et encore plus en 2016. Plus que le dégât occasionné au rendement, environ 6 – 7 q/ha au maximum, c'est la potentielle production de mycotoxines DON qui peut poser problème à l'aval de la filière.

Du côté des orges, la maladie la plus fréquente est l'helminthosporiose teres, en particulier sur les orges d'hiver. Son développement est conditionné par un contexte climatique proche de celui de la septoriose. Les dégâts enregistrés sont du même ordre que pour la septoriose avec aussi la différenciation entre les milieux pédoclimatiques. La rhynchosporiose s'attaque très facilement aux nombreuses variétés sensibles qu'il s'agisse d'orges d'hiver ou de printemps. Dans le pire des cas la nuisibilité de cette maladie s'établit autour de 15 q/ha. Les autres maladies telles que l'oïdium et la ramulariose sont plus rares. Enfin, depuis quelques années, on observe le développement de fusariose sur les épis d'orges d'hiver comme de printemps dont les effets sont encore méconnus.

Focus sur les principales maladies du blé

Septoriose

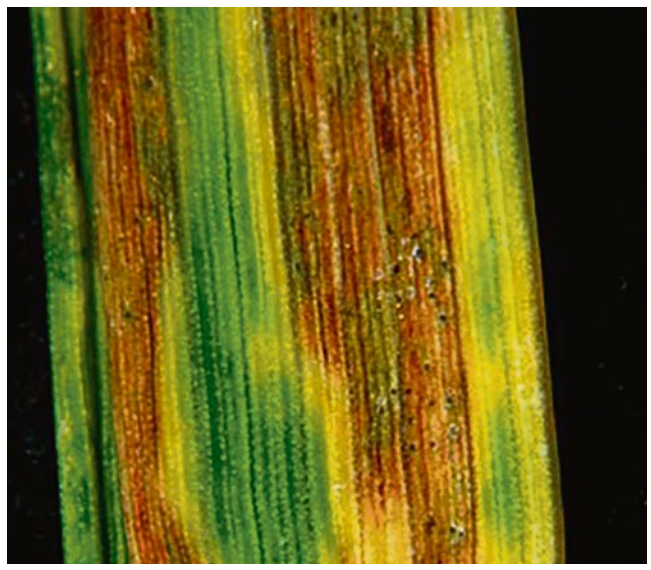
C'est une maladie du feuillage des blés dont les attaques se font de manière homogène à l'échelle de la parcelle. Lorsque le printemps est pluvieux, elle peut se développer significativement à partir du stade 2 nœuds. Néanmoins, en général en Bourgogne, le risque est attendu autour des stades dernière feuille pointante à étalée. La progression de la maladie se fait de la base vers le haut de la plante par les pluies. Les éclaboussures entraînent les spores vers les organes supérieurs de la céréale. Sur feuille la maladie se développe sous forme de taches brunes, ovales, éparses, souvent bordées d'un halo jaune, puis se rejoignant pour former de grandes plages irrégulières allongées dans le sens des nervures. Elles sont visibles sur les deux faces de la feuille. Au milieu de ces tâches, le champignon forme des points noirs bien visibles caractéristiques de cette maladie que l'on nomme des pycnides.
Les matières actives fongicides efficaces sur la septoriose sont les triazoles (prothioconazole, metconazole, mefentrifluconazole …), SDHI associés à triazoles, soufre associé ou non à une triazole. Les strobilurines ne sont plus efficaces sur cette maladie. La recommandation forte reste d'associer et d'alterner ces



matières actives afin de limiter le développement de souches résistantes.
Ne pas confondre la septoriose avec d'autres symptômes observés sur le feuillage. Des tâches physiologiques ou liés à une phytotoxicité peuvent être observées au cours de la montaison. Pour différencier les symptômes, il est nécessaire d'observer les plantes dans leur ensemble. Si les symptômes sont plus marqués sur le haut du feuillage, les causes sont liées le plus souvent à une phytotoxicité ou à des symptômes physio – climatiques : applications phytosanitaires en présence d'écarts de température importants, symptômes climatologiques variétal associés à des variations brutales de températures et d'hygrométrie



Septoriose

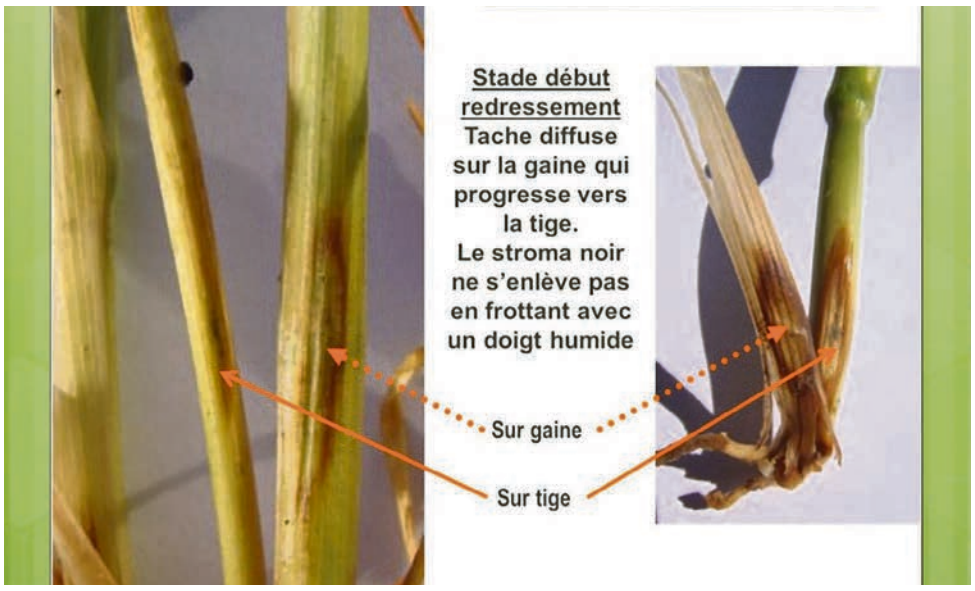




Physio saint bris vineux

Le Piétin verse

Le risque piétin-verse est largement déterminé par les conditions agronomiques de la parcelle dans la mesure où ce pathogène est inféodé à la parcelle. Son estimation peut être utilement complétée par la prise en compte du climat de la levée jusqu'à début montaison (modèles) et par des observations à la parcelle.
Dans les situations à risque, les premiers symptômes peuvent être visibles à partir du stade épi 1 cm – 1 nœud. Ne pas confondre avec le rhizoctone et la fusariose du pied.
Les traitements fongici





Rouille jaune

La rouille jaune apparaît en début de montaison, généralement de 1 nœud à dernière feuille, plus rarement au stade tallage à épi 1 cm sauf au cours des deux dernières années. Au niveau de la parcelle, des foyers de petite surface (1 m²) apparaissent, jaunes de loin, nettement délimités (la contamination se fait essentiellement à l'intérieur du champ et peu depuis l'extérieur). Si le climat est favorable, ces foyers peuvent ensuite infester toute la parcelle. Les premières pustules jaunes sont localisées sur les feuilles du bas de quelques plantes dans la parcelle, alignées entre les nervures.
Les matières actives fongicides efficaces sur la rouille jaune sont les triazoles (Tébuconazole, …) et les strobilurines. Parmi les SDHI, le benzovindiflupyr (Elatus) est également efficace.

Rouillebrune

La maladie apparaît généralement tardivement sur les feuilles supérieures entre le stade dernière feuille pointante et l'épiaison. Les pustules allant du brun au brun orangé sont dispersées sur la feuille, essentiellement sur la face supérieure. Les quelques pustules du début d'attaque peuvent générer des centaines de pustules, si le climat est chaud et humide.
Les matières actives fongicides efficaces sur la rouille brune sont les triazoles (Tébuconazole, …) et les strobilurines. Parmi les SDHI, le benzovindiflupyr (Elatus) est également efficace.





Fusariose des épis

Lorsqu'on voit les symptômes, il est déjà trop tard pour intervenir. lls sont homogènes sur la parcelle.

En tendance, les complexes de fusarioses présentent les symptômes suivants :
- Epillets échaudés roses-orangés par groupe pouvant aller jusqu'à échaudage complet de l'épi = F. graminearum ou roseum, F. culmorum, M. nivale et M. majus. Ce sont ces Fusarium qu'on rencontre le plus fréquemment en Bourgogne. Ils sont responsables de la production de mycotoxines DON.

- Auréole noire sur une glume de couleur marron plus ou moins clair à noir = F. poae, F. tricinctum, F. langsethiae, F. sporotrichioides, F. avenaceum, M. majus et M. nivale.

Outre le risque agronomique (précédent, travail du sol, variété), le risque climatique est la principale cause d'apparition de la maladie. Les fusarioses sont favorisées par une forte humidité ou une période pluvieuse persistante pendant plusieurs jours entre la période épiaison-début floraison. Un court épisode pluvieux à la floraison, précédé d'une période sèche n'est pas suffisant pour l'installation de la maladie.
Les matières actives fongicides efficaces sur la F.graminearum ou roseum sont les triazoles (Tébuconazole, Prothioconazole) et Metconazole.

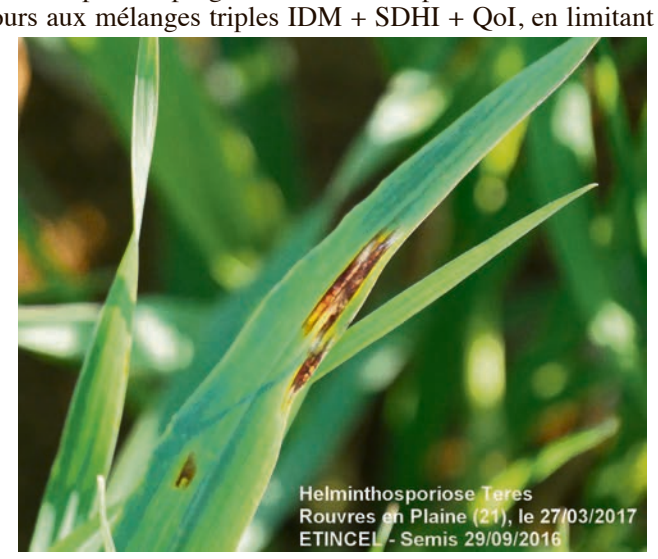


Focus sur les principales maladies des orges

Helminthosporiose teres

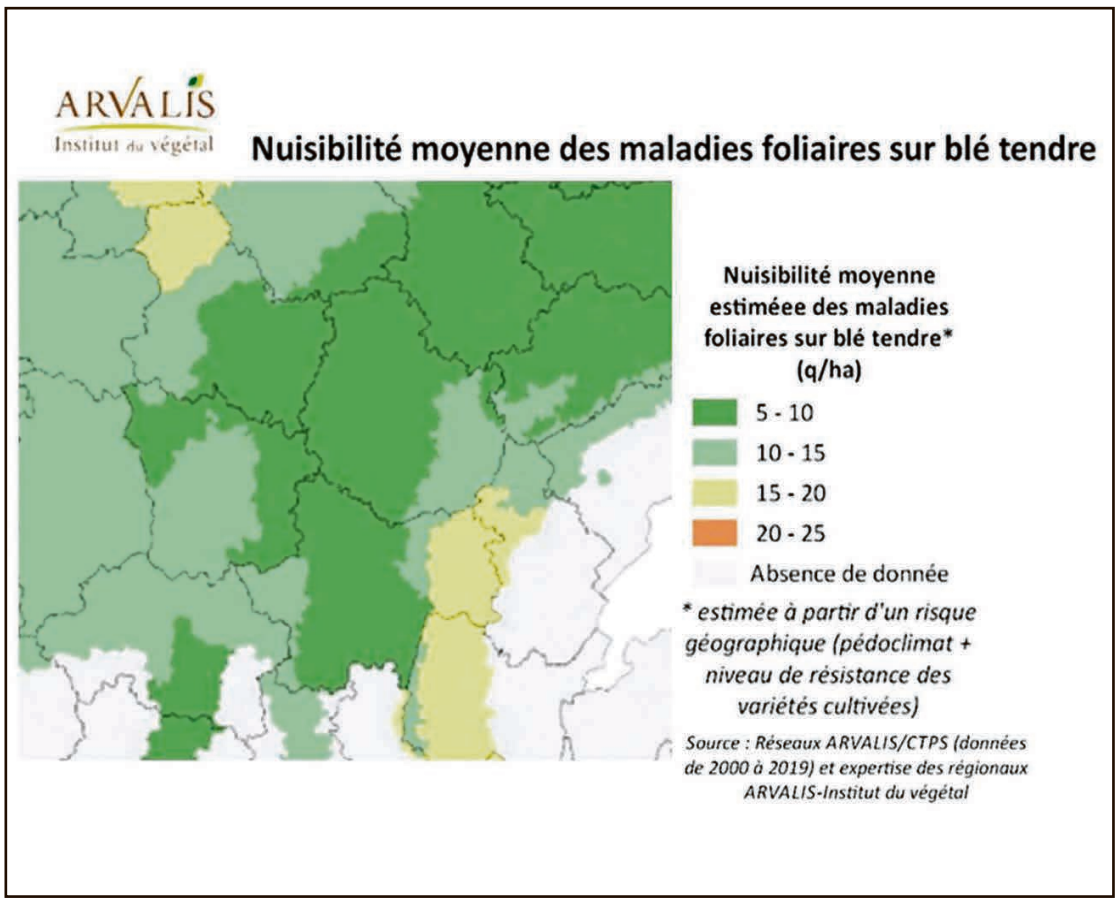
Les symptômes s'observent durant la montaison jusqu'à la maturité selon une répartition homogène dans la parcelle. Comme la septoriose, l'helminthosporiose progresse du bas vers le haut de la plante sous l'effet de pluies dites « *éclaboussantes* ». Ce sont des colorations brun foncé visibles sur les deux faces des feuilles. Elles engendrent des symptômes de type « *réseau* » ou de type « *petites tâches ovales* ».
Les matières actives efficaces sur l'helminthosporiose sont les triazoles (Prothioconazole). En revanche, SDHI et strobilurines perdent progressivement leurs performances. Donc, nous recommandons de limiter le plus possible le recours aux mélanges triples IDM + SDHI + QoI, en limitant strictement leur utilisation aux variétés les plus sensibles et aux contextes « maladie » les plus sévères. D'une manière plus générale, nous recommandons de diversifier les solutions en pratiquant l'alternance entre mode d'action à l'échelle du programme ou à défaut entre molécules partageant le même mode d'action.
Cette maladie affecte généralement les orges tôt en saison dès le stade épi 1 cm à 1 nœud. Elle se développe particulièrement quand le climat est frais humide, en particulier avec la présence d'eau libre. Les jeunes tâches de rhynchosporiose débutent par une modification de la couleur verte de la feuille. Des plages de feuilles palissent et deviennent vert – gris. Progressivement le centre des tâches s'éclaircit pour devenir pratiquement blanc. La base du limbe, au niveau de l'oreillette et de la ligule de la feuille, peut être attaquée. Les matières actives efficaces sur la rhynchosporiose sont les triazoles et le Cyprodinil.





Pour en savoir plus : Retrouvez gratuitement les fiches accidents d'ARVALISInstitut du végétal sur www.arvalis-infos.fr
Les Fiches Accidents vous décrivent les différents problèmes auxquels peuvent être confrontées les grandes cultures ainsi que les solutions préventives et curatives à adopter. La sélection se fait par culture et par type d'accident : d'ordre physico- chimique, climatique, ou agronomique, ou lié aux ravageurs, maladies, virus, et mauvaise utilisation de produits phytosanitaires.

Estimer la nuisibilité des maladies pour caler un besoin de protection



La nuisibilité se mesure communément grâce à l'écart « traité – non traité ». Que soit pour les blés ou les orges, la nuisibilité varie en fonction des années et des conditions agronomiques. En Bourgogne, la maladie la plus fréquente sur blé est la septoriose. C'est l'helminthosporiose teres sur les orges d'hiver et plutôt l'oïdium et la rhynchosporiose précoces sur les orges de printemps. Du côté des blés, cette nuisibilité, caractéristique d'un contexte pédoclimatique, peut varier de quelques quintaux à une trentaine de q/ha, par exemple pour le blé (voir carte ci-joint). Les Plateaux argilo-calcaires, avec des potentiels de rendement moindres, sont les moins touchés. En revanche, dans des végétations plus denses de plaines et vallées, d'autant plus en zones hydromorphes de Puisaye et du Val de Saône, les dégâts peuvent être importants. Les nuisibilités moyennes des maladies sont également du même ordre de grandeur pour les orges d'hiver bien que depuis quelques années le développement de variétés plus tolérantes à l'helminthosporiose teres, limite sensiblement les dégâts. Enfin, sauf exception, les orges de printemps subissent moins les effets des maladies, soit une nuisibilité autour de 5 à 6 q/ha pour les variétés les plus cultivées actuellement. Du côté des orges de printemps semées à l'automne, le dégât dû aux maladies s'établi entre 6 et 12 q/ha selon les variétés, en particulier vis-à-vis du comportement de ces dernières vis-à-vis de la rhynchosporiose. Connaître la pression parasitaire moyenne de son secteur permet de situer son besoin global de protection et par conséquent sa dépense potentielle de fongicides. Par ailleurs, il faut toujours avoir en tête que l'impact des techniques culturales (choix variétal, type de fongicide par exemple) sur le rendement est plus faible sur les milieux à moindre potentiel que dans les zones les plus favorables.

Activer, si possible, des leviers agronomiques en amont

Pour lutter efficacement contre les maladies des céréales d'hiver, des mesures agronomiques peuvent intervenir en amont de la lutte chimique afin de limiter la pression des bioagresseurs. Ces pratiques précèdent généralement de l'apparition des maladies. Les tableaux 1 et 2 permettent d'évaluer l'impact de chaque décision technique sur la pression des principales maladies des blés et des orges d'hiver. Chaque maladie ayant son propre développement, les réponses prophylactiques les plus adaptées ne sont pas les mêmes selon les pathogènes.

Tableau : Incidence des techniques culturales sur le développement des maladies des blés

Principales maladies des blés	Rotation de + de 2 ans sans plante hôte	Enfouissement des résidus	Résistance variétale	Mélanges variétaux	Date de semis retardée	Densité de semis faible	Fertilisation azotée faible
Piétin échaudage	+++	+	*	*	++	++	=
Piétin verse	+++	+	+++	*	++	+	+
Oïdium	=	=	++	+	-	+	++
Septoriose	=	+	+++	=	++	+	+
Rouille jaune	*	=	+++	+	*	+	++
Rouille brune	*	=	+++	+	=	=	+
Fusariose de l'épi	+++	+++	++	*	=	+	+

Légende :
- +++ Techniques culturales entraînant une forte baisse de la pression parasitaire
- ++ Techniques culturales ayant un effet moyen sur la baisse de la pression parasitaire
- + Techniques culturales ayant un faible effet sur la baisse de la pression parasitaire
- = Techniques culturales n'ayant pas d'effet sur la pression parasitaire
- - Techniques culturales entraînant une augmentation de la pression parasitaire
- * Absence d'information sur l'incidence des techniques culturales sur la pression parasitaire

Tableau 2 : Incidence des techniques culturales sur le développement des maladies des orges d'hiver

Principales maladies des orges d'hiver	Rotation de + de 2 ans sans plante hôte	Enfouissement des résidus	Résistance variétale	Mélanges variétaux	Date de semis retardée	Densité de semis faible	Fertilisation azotée faible
Piétin échaudage	+++	+	*	*	++	+	+
Piétin verse	+++	+	*	*	++	+	+
Oïdium	=	=	++	+	++	+	+
Rhynchosporiose	++	=	++	*	++	=	+
Helminthosporiose	++	=	++	*	++	=	+
Rouille naine	*	=	+++	+	++	+	++
Ramulariose	=	*	+	*	=	*	+
Fusariose de l'épi	+++	+++	*	*	+	*	+

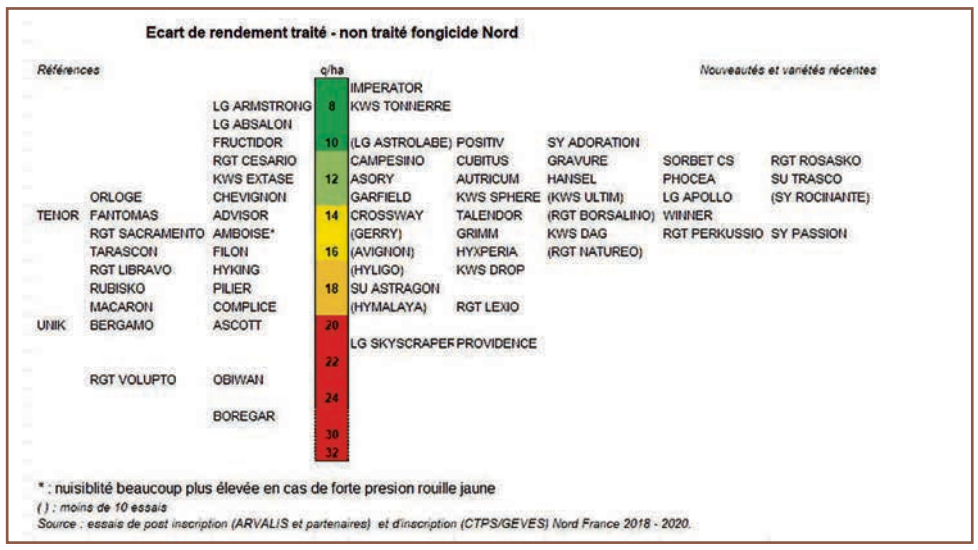
Légende :
- +++ Techniques culturales entraînant une forte baisse de la pression parasitaire
- ++ Techniques culturales ayant un effet moyen sur la baisse de la pression parasitaire
- + Techniques culturales ayant un faible effet sur la baisse de la pression parasitaire
- = Techniques culturales n'ayant pas d'effet sur la pression parasitaire
- - Techniques culturales entraînant une augmentation de la pression parasitaire
- * Absence d'information sur l'incidence des techniques culturales sur la pression parasitaire

Le choix variétal : principal levier pour modérer la nuisibilité des maladies

Pour les céréales à paille, la résistance variétale n'existe pas ou peu. On parle plutôt de tolérance qui recouvre la capacité de la variété à limiter le développement de la maladie et à supporter la présence du pathogène en limitant plus ou moins l'impact sur le rendement. Sur blé pour la septoriose comme sur orges pour l'helminthosporiose teres, la tolérance ne permet pas de rester indemne. Par contre, on est plus proche de la résistance concernant le piétin verse et les rouilles.

Une fois la nuisibilité moyenne du pédoclimat définie, il faut l'ajuster en fonction de la variété, notamment par rapport à sa sensibilité globale aux maladies. La nuisibilité attendue sera alors majorée de 5 à 10% sur une variété très sensible et minorée d'autant sur une variété peu sensible. Ces valeurs ne sont, bien entendus, que des tendances, dépendantes de la pression de l'année.

A partir des écarts Traités - Non Traités obtenus dans les essais variétés de blé de la zone Nord, il est possible de mettre en évidence des niveaux de sensibilité distincts (Graphique 1). Derrière cette classification des variétés selon le dégât dû aux maladies, il y a essentiellement un classement des variétés selon leur sensibilité à la septoriose. Cette maladie est la plus fréquente dans la région.



Parmi les variétés fréquemment rencontrées en Bourgogne, le dégât dû aux maladies peut varier du simple au double. Récemment inscrite, LG Absalon, Chevignon ou SY Adoration se distinguent par sa très bonne tolérance aux maladies aux maladies du feuillage. A l'inverse, Rubisko, Talendor et Unik sont particulièrement sensibles à la septoriose.


LG Absalon


Unik

Concernant les maladies, autres que la septoriose, pouvant plus moins affecter les variétés de blé, consulter le tableau suivant :

	Précocité épiaison	Variété	Septoriose Tritici	Rouille jaune	Rouille brune	Oïdium	Acc. DON	Fusarioses	Piétin verse
Très Peu sensible Septo - Très peu sensible Rouille Jaune et Brune	5.5	KWS TONNERRE	6.5	7	7	7	4.5	4	6
	6.5	LG ABSALON	7.5	7	7	8	5	5	6
	7	LG ARMSTRONG	7	7	7	7	3	4	6
	6	SY ADORATION	7	7	7	7	6.5	5.5	3
Très Peu sensible Septo - Très Peu sensible Rouille jaune	6	CHEVIGNON	7	7	6	7	5	5.5	3
	6	FRUCTIDOR	6.5	7	6	7	5	5	3
	6.5	GRAVURE	6.5	7	7	6		5	6
	7	GRIMM	6.5	7	6	6		5	3
	5.5	KWS DAKOTANA	7.5	7	4	7	4.5		(2)
	6	KWS EXTASE	7	7	6	7	4	4	3
	6.5	PASTORAL	6.5	7	6	8	4	4	3
	6	RGT PERKUSSIO	6.5	7	6	5		4.5	2
Moyennement sensible Septo - Peu sensible Rouille Jaune	7.5	BONIFACIO	6	7	5	7	5.5	6	3
	6	COMPIL	6	7	3	6	3	4	6
	6.5	HYKING	6	7	6	5	4	4.5	2
	7	PROVIDENCE	6	7	4	5	4	5	3
	7.5	SOLEHIO	6	7	4	6	5	5	2
Moyennement sensible Septo - Sensible Rouille Jaune et Brune	7	COMPLICE	6	4	5	6	3.5	5	3
	7	GONCOURT	6	4	5	7	3.5	4	2
	7.0	HYLIGO	6	6	5	7		5.5	4
	7.5	PIBRAC	6	6	5	6	4	5	4
	7	SY ROCINANTE	6	6	6			5	3
	7	TENOR	6	6	6	4	4.5	5	6
Sensible Septo - Peu sensible Rouille Jaune	6.5	ADVISOR	5.5	7	6	7	4	4.5	6
	7	APRILIO	5.5	7	6	7	4.5	4.5	4
	7	CALABRO	5.5	8	5	7	4	5	2
	7	DIAMENTO	5.5	7	5	6	4	5	3
	7.5	FILON	5.5	8	5	6	5.5	4.5	3
	7	KWS ULTIM	5.5	7	5	4		5.5	6
	7.5	OBIWAN	5.5	7	6	6		5	3
	6.5	RGT SACRAMENTO	5.5	7	7	5	4.5		2
	6.5	RGT VENEZIO	5.5	8	7	4	4	4.5	3
	6.5	RUBISKO	5.5	7	7	6	5	5.5	2
	7.5	TALENDOR	5.5	7	4	6		5	7
	7	UNIK	5.5	7	4	4	4.5	4.5	3
Sensible Septo - Sensible Rouille Jaune et Brune	7	ARKEOS	5.5	4	5	5	4.5	3.5	2
	6.5	NEMO	5.5	3	5	5	4	4.5	2
	7.5	ORLOGE	5.5	6	5	7	3.5	3.5	3
Très sensible Septo - Peu sensible Rouille Jaune	7	APACHE	4.5	7	4	5	6.5	7	2
	7	SY MOISSON	4.5	7	6	7	5.5	6	3
TS Septo et RJ et RB	7	OREGRAIN	5	4	4	4	6.5	5.5	2

Ce tableau met en exergue les variétés qui présentent des risques spécifiques qui demandent une protection adaptée. Par exemple, Chevignon est très sensible au piétin verse alors que LG Absalon est résistante. Du côté de la rouille jaune Complice, Goncourt ainsi qu'Oregrain et Goncourt sont très sensibles. La rouille brune peut violement affecter Compil, Providence et Talendor alors que Fructidor et LG Armstrong sont généralement indemnes. Enfin, vis-à-vis de la fusariose des épis, significativement présente en 2016, on observe qu'Apache, SY Moisson et Bonifacio possèdent une bonne résistance aux symptômes sur épis.

De la même manière pour les orges d'hiver, à partir des écarts Traités - Non Traités obtenus dans les essais variétés, il est possible de mettre en évidence des niveaux de sensibilité distincts (Graphique ci-dessous). Derrière cette classification des variétés selon le dégât dû aux maladies, il y a essentiellement un classement des variétés selon leur sensibilité à l'helminthosporiose teres. Cette maladie est la plus fréquente dans la région.

Quelle enveloppe fongicide sur les blés pour 2021 ?

Il est difficile de prévoir ce que sera la saison prochaine, aussi bien au niveau de la pression des maladies que le cours des céréales. Même si ceux-ci ont légèrement baissés depuis l'année dernière, ils restent à un niveau permettant de valoriser une protection fongicide. Nous retenons 16 €/q comme prix de base du blé. A chacun de l'augmenter ou le diminuer selon ses convenances.

Ainsi, une dépense de 85 €/ha apparaît comme une enveloppe repère pour faire face à une forte pression de maladie (de l'ordre de 25 q/ha). Pour 10 q/ha de nuisibilité, soit dans la majorité des situations, l'investissement à envisager sera de l'ordre de 40 €. Une protection de qualité sera donc recherchée, tout en continuant d'adapter le nombre et la dose de chaque application aux conditions de l'année, à la région et à la variété.

Pour établir nos propositions de programmes pour la saison 2021, nous avons opté pour un prix moyen culture de 16 €/q et anticipé au mieux ces évolutions de prix sur les fongicides.

Tableau 1 : Dépense fongicide optimale théorique sur blé(2)(4) (€/ha) en fonction de la pression parasitaire attendue(3) et sous 7 hypothèses de prix du quintal.

Nuisibilité attendue q/ha Prix blé €/q[2]	5 q/ha	10 q/ha	15 q/ha	20 q/ha	25 q/ha
11 €/q	18	30	41	53	64
12 €/q	20	32	44	57	69
13 €/q	22	35	47	60	73
14 €/q	24	37	50	63	77
15 €/q	25	39	53	67	80
16 €/q	**27**	**41**	**56**	**70**	**84**
17 €/q	29	43	58	73	88
18 €/q	30	45	61	76	91
19 €/q	32	47	63	79	94
20 €/q	33	49	65	81	98

Enfin si ces repères, dans un contexte incertain, sont utiles pour préparer sa stratégie de protection contre les maladies, il faudra au final prendre en compte le contexte de la saison et les conditions climatiques qui influent sur le développement des maladies pour ajuster en cours de campagne à la hausse ou à la baisse, les programmes de base bâtis a priori.

Pour une nuisibilité attendue de 15 q/ha3 4, la dépense fongicide idéale s'échelonne de 55 à 65 €/ha selon le prix du blé retenu. Pour 16 €/q, la dépense idéale serait de 55 €/ha, enveloppe de dépense à ajuster en fonction de la pression de maladie observée en cours de saison.

Pour vous aider à construire vos propres repères, le prix du blé à horizon 2021 étant difficilement prévisible et parfois contractualisé, vous pouvez utiliser le tableau 1, en fonction de vos propres estimations économiques

2 : Il est impossible de prédire le prix du blé à la récolte 2021. Nous tablons sur un prix de 16 €/q

3 : L'appréciation du risque maladie, si elle peut être estimée a priori sur une base régionale et en fonction de la sensibilité variétale elle dépendra in fine aussi du climat en cours de saison qui restera donc le premier élément de pilotage de la protection fongicide.

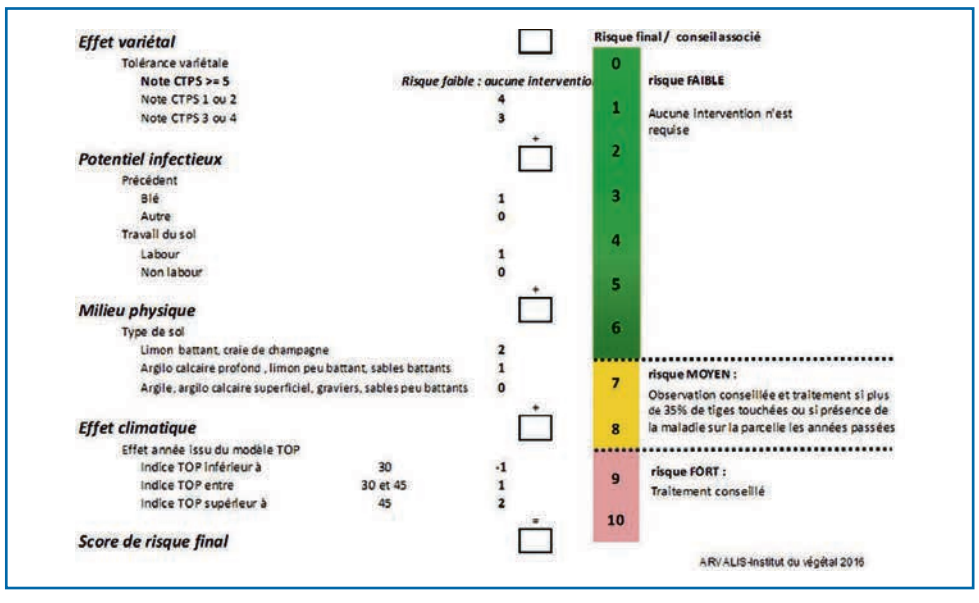
4 : Attention, ces repères valent pour les pertes occasionnées par les maladies foliaires, c'est-à-dire septoriose et rouille brune. Si d'autres maladies plus secondaires ou occasionnelles, comme le piétin verse, la rouille jaune (précoce), l'oïdium ou la fusariose venaient s'y ajouter, la dépense devra intégrer ces risques et évoluer en conséquence.

Blé tendre : Quels choix pour établir son programme de protection ?

Programmes fongicides conseillés par ARVALIS - Institut du végétal sur blé tendre

• Risque spécifique piétin verse

La lutte contre le piétin verse doit d'abord s'envisager avec des variétés résistantes. Les variétés avec des notes de sensibilité GEVES de 5 et au-delà, ne justifient pas de traitement. Pour les variétés sensibles (notes 1 à 4), il est recommandé de ne traiter que les parcelles à risque en s'appuyant sur les outils disponibles : grille d'évaluation du risque, modélisation, Bulletin de Santé du Végétal, tests de diagnostic, mais aussi sur la connaissance de la parcelle (historique des attaques) et l'observation.



Si le seuil de risque est dépassé et qu'un traitement est indispensable, les matières actives utilisables pour lutter contre le piétin verse sont d'abord la métrafénone et le cyprodinil et dans une moindre mesure le prothioconazole. Le cyprodinil et la métrafénone n'ont pas d'efficacité contre la septoriose.

Les produits préconisés à appliquer avant le stade 2 nœuds sont :

Attention, veillez à alterner les matières actives au cours de votre programme fongicides.

Nuisibilité maladies ≤ 10 q/ha

Investissement maladies foliaires ≤ 40 €/ha
Prix du blé 16 €/q

RISQUE SEPTORIOSE FAIBLE

VAR PEU SENSIBLES SEPTO et RJ. Ex : LG ABSALON, FRUCTIDOR, CHEVIGNON, KWS EXTASE... note SEPTO ≥6.5

STRATEGIE EN 1 TRAITEMENT

2 NŒUDS — DFE (dernière feuille étalée)

	Dose	€/ha
Revistar XL	0.7	40
Librax	0.9	39
Kardix (MacFare/Veldig)	0.8	38
Elatus Era	0.65	40
Elatus Plus + Questar	0.5 + 1	45

Nuisibilité maladies 10-15 q/ha

Investissement maladies foliaires maximum 55 €/ha
Prix du blé 16 €/q

RISQUE SEPTORIOSE MOYEN

VAR MOYENNEMENT SENSIBLES SEPTO Ex : BONIFACIO, COMPIL, HYKING, PROVIDENCE, TENOR... note SEPTO = 6

STRATEGIE EN 1 TRAITEMENT

2 NŒUDS — DFE (dernière feuille étalée) — FLORAISON

Septo-LIS — Protection INTÉGRÉE

L'OAD ne déclenche pas avant **dernière feuille étalée**

	Dose	€/ha
Revistar XL	0.75	43
Librax	1	43
Kardix (MacFare/Veldig)	0.9	43
Elatus Era	0.7	43
Elatus Plus + Questar	1 + 0.5	45

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

2 NŒUDS — DFE (dernière feuille étalée) — FLORAISON

Septo-LIS — Protection INTÉGRÉE

L'OAD déclenche entre 2N et dernière feuille pointante

Si déclenchement Septoriose précoce, possibilité d'appliquer 1 produit multisite

Soufre * 6-24 — puis

	Dose	€/ha
Revistar XL	0.7	40
Librax	0.9	39
Kardix (MacFare/Veldig)	0.8	38
Elatus Era	0.65	40
Elatus Plus + Questar	0.5 + 1	45

* **Produit de biocontrôle 3500 g de soufre** à choisir parmi les produits homologués : Faetan SC 4.4 (19€), Thiovit Jet Microbilles 4.4 (6€), Jubile 4.4 (6€), Hellosoufre S 5 (24€), Sifa SL (26€) et Thiopron Rainfree 4.3 (18€)

RISQUE SEPTO MOYEN avec RISQUE ROUILLE BRUNE

Ex : COMPLICE, GONCOURT, HYLIGO, PIBRAC

STRATEGIE EN 1 TRAITEMENT

2 NŒUDS — DFE (dernière feuille étalée) — FLORAISON

Septo-LIS — Protection INTÉGRÉE

L'OAD ne déclenche pas avant **dernière feuille étalée**

	Dose	€/ha
Revystar XL + Comet	0.75 + 0.38	56
Librax + Comet	1 + 0.33	62
Elatus Plus + Arioste 90	0.7 + 0.7	54
Elatus Era	0.75	46

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

2 NŒUDS — DFE (dernière feuille étalée) — FLORAISON

Septo-LIS — Protection INTÉGRÉE

L'OAD déclenche entre 2N et dernière feuille pointante

Si déclenchement Septoriose précoce, possibilité d'appliquer 1 produit multisite

Soufre * 6-24 — puis

	Dose	€/ha
Revistar XL + Comet	0.7 + 0.35	50
Librax + Comet	0.75 + 0.25	47
Elatus Plus + Arioste 90	0.6 + 0.6	47
Elatus Era	0.75	46

* Produit de biocontrôle 3500 g de soufre à choisir parmi les produits homologués : Faetan SC 4.4 (19€), Thiovit Jet Microbilles 4.4 (6€), Jubile 4.4 (6€), Hellosoufre S 5 (24€), Sifa SL (26€) et Thiopron Rainfree 4.3 (18€)

Nuisibilité maladies 15-20 q/ha

Investissement maladies foliaires maximum 70€/ha
Prix du blé 16 €/q

RISQUE SEPTORIOSE ELEVE

VAR SENSIBLES SEPTO Ex : UNIK, RUBISKO, NEMO, BERGAMO... note SEPTO = 5.5

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

2 NŒUDS — DFE (dernière feuille étalée) — FLORAISON

Septo-LIS — Protection INTÉGRÉE

L'OAD déclenche entre 2N et dernière feuille pointante

	Dose	€/ha		Dose	€/ha
Juventus + Soufre*	0.5 + 2400g	19-32	puis Kardix (MacFare/Veldig)	0.8	38
Juventus + Sesto	0.5 + 1	26	Elatus Era	0.65	40
			Revistar XL	0.7	40
			Elatus Plus + Questar	0.5 + 1	45
ou					
Djembe + Soufre*	0.5 + 2400g	17-32	puis Librax	0.9	39
Djembe + Sesto	0.5 + 1	23	Kardix (MacFare/Veldig)	0.8	38
Kromatik	1	23	Elatus Era	0.65	40
			Revistar XL	0.7	40
			Elatus Plus + Questar	0.5 + 1	45

* Produit de biocontrôle : 2400g de soufre à choisir parmi les produits homologués : Faetan SC 3L, Thiovit Jet Microbilles 3kg, Hellosoufre S 3.4L, Jubile 3L, Sifa 3.5L et Thiopron Rainfree 3 L sont homologués pour l'usage septoriose.

RISQUE SEPTO ELEVE avec RISQUE ROUILLE BRUNE

Ex : UNIK, NEMO...

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

Septo-LIS — Protection INTÉGRÉE

L'OAD déclenche entre 2N et dernière feuille pointante

	Dose	€/ha		Dose	€/ha
Juventus + Soufre*	0.5 + 2400g	19-32	puis Revistar XL + Comet	0.7 + 0.35	50
Juventus + Sesto	0.5 + 1	26	Elatus Era	0.75	46
			Elatus Plus + Arioste 90	0.6 + 0.6	47
ou					
Djembe + Soufre*	0.5 + 2400g	17-32	puis Revistar XL + Comet	0.7 + 0.35	50
Djembe + Sesto	0.5 + 1	23	Librax + Comet	0.75 + 0.25	47
Kromatik	1	23	Elatus Plus + Arioste 90	0.6 + 0.6	47
			Elatus Era	0.75	46

* Produit de biocontrôle : 2400g de soufre à choisir parmi les produits homologués : Faetan SC 3L, Thiovit Jet Microbilles 3kg, Hellosoufre S 3.4L, Jubile 3L, Sifa 3.5L et Thiopron Rainfree 3 L sont homologués pour l'usage septoriose.

Nuisibilité maladies >20 q/ha

Investissement maladies foliaires > 70 €/ha
Prix du blé 16 €/q

RISQUE SEPTORIOSE TRES ELEVE

VAR TRES SENSIBLES SEPTO Ex : APACHE, OREGRAIN, SY MOISSON... note SEPTO < 5.5

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

2 NOEUDS	Dose	€/ha		DFE (dernière feuille étalée) Dose	€/ha	FLORAISON
Septo-LIS / Protection intégrée						
L'OAD déclenche entre 2N et dernière feuille pointante						
Juventus + Soufre*	0.5 + 2400g	19-32	puis	Kardix (MadFaro/Validg)	1	48
Juventus + Sesto	0.5 + 1	26		Elatus Era	0.8	49
				Revistar XL	0.9	51
ou				Elatus Plus + Questar	0.6 + 1.2	54
Djembe + Soufre*	0.5 + 2400g	17-32	puis	Librax	1.2	52
Djembe + Sesto	0.5 + 1	23		Kardix (MadFaro/Validg)	1	48
Kromatik	1	23		Revistar XL	0.9	51
				Elatus Era	0.8	49
				Elatus Plus + Questar	0.6 + 1.2	54

* Produit de biocontrôle : 2400g de soufre à choisir parmi les produits homologués : Kaiser SC 3L, Thiovit Jet Microbilles 8kg, Microsoufre 3.3 kg, Jubile 3L et Thiopron Rainfree 3 L sont homologués pour l'usage septoriose.

RISQUE SEPTO TRES ELEVE avec RISQUE ROUILLE BRUNE

Ex : APACHE, OREGRAIN

STRATEGIE EN 2 TRAITEMENTS

Septo-LIS / Protection intégrée						
L'OAD déclenche entre 2N et dernière feuille pointante						
Juventus + Soufre*	0.5 + 2400g	19-32	puis	Revistar XL + Comet	0.8 + 0.4	60
Juventus + Sesto	0.5 + 1	26		Elatus Era	0.8	49
				Elatus Plus + Arioste 90	0.7 + 0.7	54
ou						
Djembe + Soufre*	0.5 + 2400g	17-32	puis	Revistar XL + Comet	0.8 + 0.4	60
Djembe + Sesto	0.5 + 1	23		Librax + Comet	1 + 0.33	62
Kromatik	1	23		Elatus Plus + Arioste 90	0.7 + 0.7	54
				Elatus Era	0.8	49

* Produit de biocontrôle : 2400g de soufre à choisir parmi les produits homologués : Kaiser SC 3L, Thiovit Jet Microbilles 8kg, Microsoufre 3.3 kg, Jubile 3L et Thiopron Rainfree 3 L sont homologués pour l'usage septoriose.

	Dose	€/ha
Flexity	0.5	27
Unix max + Flexity	1 + 0.3	33

• Risque spécifique rouille jaune

Dans le cas d'une arrivée précoce de rouille jaune, un traitement à base de triazole est recommandé. Si les symptômes persistent, des relais tous les 20 jours doivent être faits.

• Risque spécifique fusariose des épis

Dans le cas d'un précédent maïs et/ ou variété sensible et situation climatique pluvieuse à floraison, un traitement anti-fusariose peut être envisagé avec les produits proposés ci-après. Le traitement doit être positionné dès le début de la floraison (1ères étamines visibles) :
Attention, veillez à alterner les matières actives au cours de votre programme fongicides.

Prosaro	0.8	37
Kestrel	0.7	36

Epopée	1.5	33
Soleil	1.2	29
Balmora	1	16

Afin d'évaluer votre risque agronomique en amont, la grille de risque fusariose peut être utilisée, elle est disponible ici :
http://www.yvoir.fr/image/galleryelement/pj/39/26/59/bc/grille_agronomique4448846233177305101.jpg

Orge d'hiver : Quels choix pour établir son programme de protection ?

Le prix de vente de l'orge et le niveau de dégâts des maladies attendu au printemps 2021 sont des éléments déterminants dans le choix du programme de protection.
Synthèse des deux clés du raisonnement, la variété, qui par son débouché prévu et son niveau de tolérance aux maladies peut faire varier la dépense fongicide à priori.
A réajuster en fonction de l'actualité, le prix de vente retenu est de 15 €/q pour un débouché hiver brassicole et 14 €/q pour un débouché fourrager. A titre d'exemple, on pourra partir sur la base d'une dépense pouvant aller jusqu'à 65 €/ha pour une variété brassicole sensible aux maladies type KWS FARO ou autour de 40 €/ha pour une variété fourragère plus tolérante aux maladies comme LG ZEBRA. Intermédiaire vis-à-vis des maladies, PIXEL brassicole et KWS JAGUAR fourragère demanderont une dépense fongicide d'environ 50 €/ha.

OPsemé à l'automne On retiendra par ailleurs 16 €/q pour un débouché printemps brassicole en semis d'automne. Sur cette base et une nuisibilité des maladies probable autour de 10 à 15 q/ha pour RGT Planet, par exemple, on pourra partir sur une dépense prévisionnelle en fongicides de l'ordre de 50 – 55 €/ha.
Dépense fongicide optimale théorique (€/ha) sur escourgeon et orge d'hiver en fonction de la pression parasitaire attendue et sous plusieurs hypothèses du prix (13 à 17 €/quintal) - Base essais pluriannuels

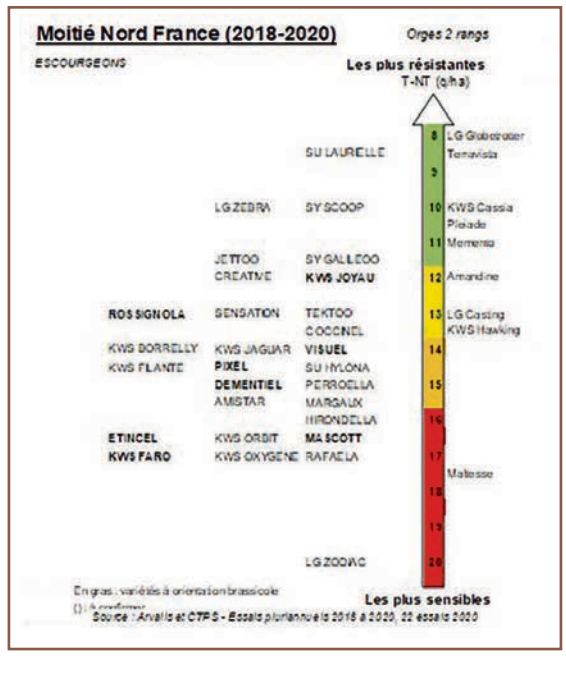
Compte tenu du paysage variétal actuel, on peut distinguer 3 types de programmes fongicides, en morte saison. Le prix de vente retenu est de 15 €/q pour un débouché brassicole et 13 €/q pour un débouché fourrager, à réajuster en fonction de l'actualité.

• **Variétés globalement tolérantes aux maladies :** SY Galileo, LG Zebra, KWS Cassia, Augusta, les orges de printemps semées à l'automne Fandaga et Focus et KWS Joyau la seule brassicole en observation.
Avec un dégât dû aux maladies d'environ 10 q/ha, un investissement maladies foliaires autour de 40 €/ha est préconisé.
• **Variétés moyennement sensibles aux maladies :** Pixel, Visuel et Dementiel en observation pour les brassicoles ainsi que Coccinel, KWS Jaguar, Margaux, LG Casting, Memento pour les fourragères. KWS Fantex, Laureate et RGT Planet pour les orges de printemps semées à l'automne.
Avec un dégât dû aux maladies de 10 à 15 q/ha, un investissement maladies foliaires autour de 50 €/ha est préconisé.
• **Variétés sensibles aux maladies :** Etincel, Isocel, KWS Faro, Hirondella* (pas sur la liste CBMO mais est reconnue brassicole par un malteur et brasseur) et Mascott en observation pour les brassicoles et Rafaela et Maltesse pour les fourragères.
Avec un dégât dû aux maladies de 15 à 20 q/ha, un investissement maladies foliaires jusqu'à 65 €/ha est préconisé.

Efficacités par maladie des principaux fongicides ou associations utilisables sur blé

	Prix indicatif (€/ha)	Septoriose	Rouille Brune	Rouille jaune	Fusariose épi	
					F. graminearum	*Microdochium* ssp
AVIPERA 1.5 l	36	+	++	++	+	+
AVIPLITUDE / SULKY 0.6 + PRIAXOR EC 0.6	63	+++	+++	+++		
AVIATOR XPRO 0.5 l	36	+	+	+		
AVIATOR XPRO 0.75 l	44	++	++	+		
BALMORA 1 l	16		++	++	+	
CERCOBIN 1.5 l	14				+	
CURBATUR 0.4 + COMET 200 0.4	38	++	++	++		
CURBATUR 0.4 + OXAR 0.6	56	++	+++	+++		
CURBATUR 0.4 + CARAMBA STAR 0.4	36	++	++	++	++	+
DIADEM 0.7 + INTREX 0.14	58	+++	++	++		
DJEMBE 0.8 + SITIA 8	34	++	+	+		
ELATUS ERA 0.75	46	+++	+++	+++		
ELATUS ERA 1 l	61	+++	+++	+++		
ELATUS ERA 0.6 + MIRROR 0.9	50	+++	+++	+++		
ELATUS ERA 0.6 + AMISTAR 0.3	44	+++	+++	+++		
ELATUS PLUS 0.6 + ARIOSTE 0.6	47	+++	+++	+++		
ELATUS PLUS 0.6 + QUESTAR 1.2	54	+++	+++	+++		
FANDANGO S 1 l	32	+	+	+	+	+
FANDANGO S 1.6 l	51	+	++	++	++	++
FANDANGO S 1 l + prochloraze 315 g	36	++	+	+	+	++
JOAO 0.4 l	26	+			+	+
JOAO 0.4 l + prochloraze 315 g	29	++			+	++
JUVENTUS 0.6 + COMET 200 0.4	36	++	++	++		
JUVENTUS 0.6 + PYROS 0.6	26	++	+	+		
JUVENTUS 0.7 + JUBILE 2.1	28	++	+	+		
KANTIK 1.3 l	30	++	++	++		
KARDIX 1.5 l	72	+++	++	++		
KARDIX 0.9 l	43	+++	++	+		
KARDIX 0.7 l	34	++	+	+		
KARDIX 0.7 l + TWIST 500 SC 0.14	37	++	++	++		
KESTREL 0.5 l	25	+	+	+	+	+
KESTREL 1 l	50	++	++	++	++	++
LIBRAX 0.8 + COMET 200 0.4	50	++	+++	+++		
LIBRAX 0.8 l	35	++	++	++		
LIBRAX 0.9 l	39	+++	++	++		
LIBRAX 1 l	43	+++	++	++		
MELTOP ONE 0.5 l	24					
PRIAXOR EC 0.6 + RELIVER PRO 0.6	53	++	+++	+++		
Prochloraze 450 g	12					+
PROSARO 0.5 l	28	+	+	+	+	+
PROSARO 1 l	45	++	++	++	++	++
QUESTAR 1.2 + ELATUS PLUS 0.6	54	+++	+++	+++		
QUESTAR 1 + ELATUS PLUS 0.5	45	++	+++	+++		
QUESTAR 1.2 + TURRET 90 0.6	48	+++	++	++		


Argenteuil / Armançon (89), le 18/05/2020



Au cours de ces dernières années, la rhynchosporiose est souvent plus présente en début de printemps, en particulier dans la moitié nord de la France. Parmi les variétés les plus sensibles, les deux orges d'hiver 6 rangs brassicoles Etincel et Rossignola, ainsi que l'escourgeon tolérant à la Jno Rafaela, confirment leur mauvais comportement vis-à-vis de cette maladie. A l'inverse, les nouveautés brassicoles Dementiel, KWS Joyau et Mascott semblent assez peu sensibles. Du côté des 2 rangs, Memento apporte un progrès par rapport à KWS Cassia.
Les dégâts dus aux maladies sur les orges de printemps sont en général atténués par la rapidité de croissance et de maturation de cette espèce. Mais, il reste toujours vrai

que la lutte contre les maladies contribue à un meilleur remplissage des grains, donc permet d'obtenir de meilleurs calibrages, critère majeur pour les orges brassicoles. Sur cette espèce, c'est l'arrivée précoce de rhynchosporiose et d'oïdium qu'il faut particulièrement observer. Des différences variétales existent. Les semis d'orges de printemps à l'automne sont à surveiller notamment vis-à-vis du risque rhynchosporiose pour des variétés sensibles. Peu sensible en semis de printemps, RGT Planet est très sensible en semis d'automne

Orge de printemps : Quelle strategie adopter ?

Variétés peu sensibles aux maladies

Hiver brassicole : (KWS JOYAU)
Hiver fourragères : SY GALILEO, LG ZEBRA, KWS Cassia, Augusta
OPsa Printemps semis automne : Fandaga, Focus

Nuisibilité inférieure à 10 q/ha
Investissement maladies foliaires autour de 40 €/ha

Prix de vente : orge hiver brassicole 15 €/q - orge hiver fourragère 14 €/q - OPsa orge printemps semis automne 16 €/q

SORTIE DES BARBES	Dose	€/ha
Triazole + SDHI		
KARDIX	0.8	38
LIBRAX	0.9	39
ELATUS ERA	0.6	37
Triazole + Strobilurine		
CURBATUR + COMET 200	0.4+0.4	38
MADISON	0.7	39
FANDANGO S	1.2	38

Variétés moyennement sensibles aux maladies

Hiver brassicoles : PIXEL, VISUEL, (DEMENTIEL)
Hiver fourragères : COCCINEL, KWS JAGUAR, MARGAUX, LG Casting, Mémento
OPsa Printemps semis automne : KWS Fantex, Lauréate, RGT Planet

Nuisibilité autour de 10 à 15 q/ha
Investissement maladies foliaires d'environ 50 €/ha

Prix de vente : orge hiver brassicole 15 €/q - orge hiver fourragère 14 €/q - OPsa orge printemps semis automne 16 €/q

1 cm à 1 NŒUD Rhynchosporiose - Helminthosporiose	Dose	€/ha		SORTIE DES BARBES Helminthosporiose - Grillures - Ramulariose	Dose	€/ha
				Triazole + SDHI		
				KARDIX	0.6	29
				LIBRAX	0.7	30
				ELATUS ERA	0.55	34
				Triazole + Strobilurine		
UNIX MAX + MELTOP ONE	0.5+0.17	16	PUIS	CURBATUR + COMET 200	0.35+0.35	33
				MADISON	0.6	34
				FANDANGO S	1.0	32
				Triazole + SDHI + Strobilurine		
				KARDIX + TWIST 500 SC	0.5+0.1	27
				LIBRAX + COMET 200	0.5+0.25	31
				ELATUS ERA + AMISTAR	0.5+0.25	36
				REVYSTAR XL + COMET 200	0.5+0.25	37
OU						
				Triazole + SDHI		
				LIBRAX	0.7	30
UNIX MAX + INPUT	0.5+0.17	16	PUIS	*Triazole + SDHI + Strobilurine*		
				LIBRAX + COMET 200	0.5+0.25	31
				REVYSTAR XL + COMET 200	0.5+0.25	37

(variété) = à confirmer

Variétés les plus sensibles aux maladies

Hiver brassicoles : ETINCEL, ISOCEL, KWS FARO, HIRONDELLA*, (MASCOTT)
Hiver fourragères : RAFAELA, Maltesse

Nuisibilité autour de 15 à 20 q/ha
Investissement maladies foliaires jusqu'à 65 €/ha

Prix de vente : orge hiver brassicole 15 €/q - orge hiver fourragère 14 €/q - OPsa orge printemps semis automne 16 €/q

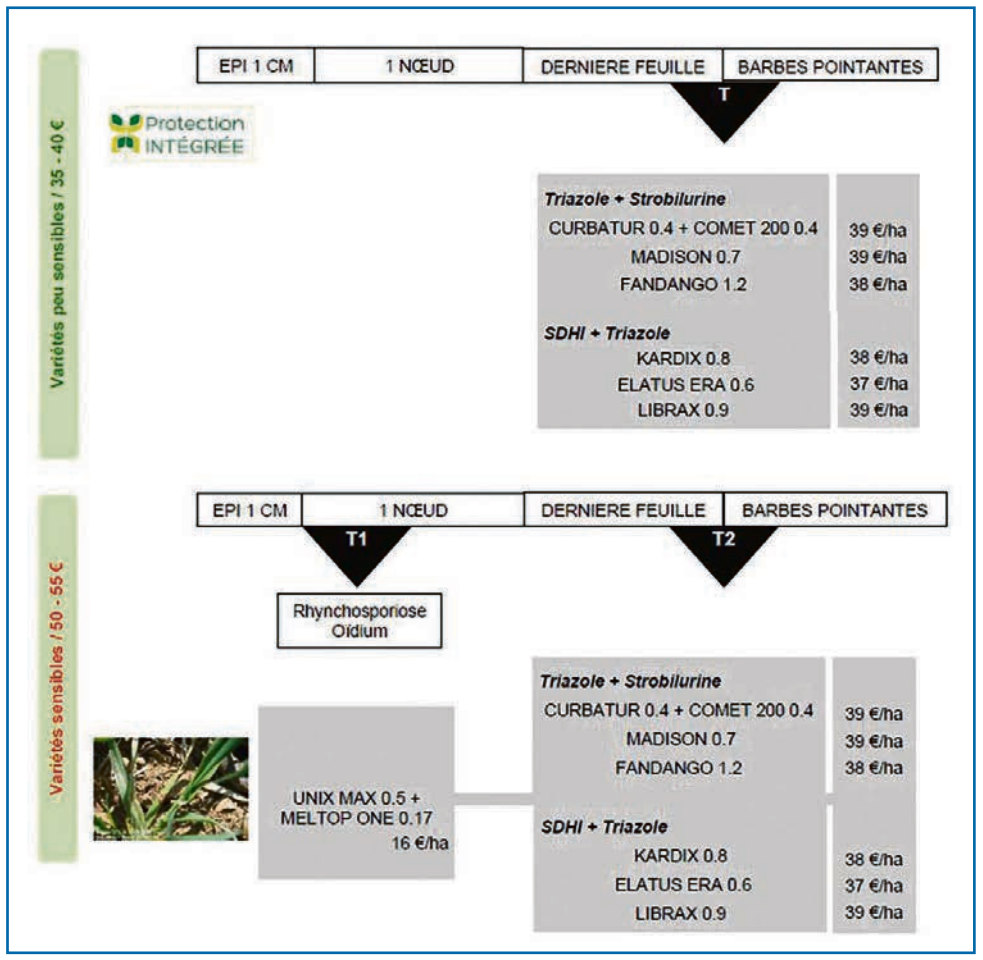
Epi 1 cm à 1 NŒUD Rhynchosporiose - Helminthosporiose	Dose	€/ha		SORTIE DES BARBES Helminthosporiose - Rouille naine - Grillures - Ramulariose	Dose	€/ha
				Triazole + SDHI + Strobilurine		
				KARDIX + TWIST 500 SC	0.6+0.12	32
				LIBRAX + COMET 200	0.6+0.3	38
				ELATUS ERA + AMISTAR	0.6+0.3	43
				REVYSTAR XL + COMET 200	0.6+0.3	44
UNIX MAX + MELTOP ONE	0.6+0.2	19	PUIS			
OU						
				Triazole + SDHI + Strobilurine		
UNIX MAX + INPUT	0.6+0.2	21	PUIS	LIBRAX + COMET 200	0.6+0.3	38
				REVYSTAR XL + COMET 200	0.6+0.3	44

(variété) = à confirmer
* n'est pas sur la liste du CBMO mais est reconnue brassicole par un malteur et un brasseur

Les résultats expérimentaux enregistrés au cours des années passées ont montré l'intérêt d'adapter la protection fongicide à la sensibilité des variétés. Ainsi pour les variétés sensibles aux maladies telles que Sebastian et Explorer, deux traitements, dont un précoce efficace sur rhynchosporiose et oïdium, sont généralement valorisés. Plus spécifiquement vis-à-vis de la rhynchosporiose, il faudra envisager un premier traitement sur KWS Irina, Sangria, LG Tosca, KWS Jessie ainsi que sur les nouveautés Valérian et Yoda si la maladie est présente tôt. A l'inverse, un traitement unique au stade dernière feuille étalée est suffisant pour les autres variétés, les plus cultivées en fait comme RGT Planet qui conserve un bon niveau de tolérance à ces deux maladies, au moins sur des semis de printemps.
Les programmes fongicides proposés sont établis sur la base d'un prix de vente des orges de 16 €/q. La principale recommandation est d'alterner le plus possible les matières actives afin d'assurer la pérennité de leur efficacité. La liste des produits proposée ci-dessous n'est pas exhaustive. Néanmoins elle tient compte de la réglementation sur les mélanges de produits phytosanitaires. Par ailleurs, tous les produits cités sont référencés sur la « Liste des spécialités phytopharmaceutiques recommandées sur orge de brasserie »

Ajuster ses interventions en cours de campagne :

Chaque année apporte ses spécificités en matière de développement des maladies. Pour adapter finement la stratégie de protection des cultures, il est utile de prendre en compte les données météo en plus des observations au champ. Il est possible de faire varier la stratégie de l'année en cours à l'aide « outil d'aide à la décision » : grilles de risques,



modèles agrométéorologiques ou technologies innovantes satellitaires constituent une voie de progrès vers une agriculture de plus en plus précise.
Avant tout, l'observation visuelle est une première étape essentielle qui permet d'adapter les interventions à effectuer sur une parcelle. Elle consiste à repérer avec précision les stades clés de la culture pour l'observation des maladies et à connaître le seuil d'intervention. Un programme fongicide pourra ainsi être ajusté (nombre de traitements, dose…).
Afin de réaliser convenablement l'observation visuelle, un guide est proposé par ARVALIS - Institut du végétal regroupant des fiches stades, maladies et seuil d'intervention (Fongiscope®).
Diffusées gratuitement, les grilles de risque (fusariose, piétin-verse, verse) permettent d'évaluer la situation agronomique de la parcelle au regard du problème concerné. Le cumul des différents facteurs de risque fournit un risque global qui donne des indications sur la nécessité ou non de protéger la parcelle.
Les modèles agrométéorologiques allient prise en compte du climat et mesures de terrain. Consultable en accès libre, sur ordinateur, tablette et mobile, le baromètre maladies combine l'expertise des modèles agronomiques d'Arvalis et les prévisions climatologiques de Météo France pour calculer instantanément le risque associé à 5 maladies du blé tendre : piétin-verse, rouille jaune et brune, septoriose et fusariose : www.barometre-maladies-arvalis-infos.fr

Le Bulletin de Santé du Végétal : une information hebdomadaire pour déclencher une intervention :
Chaque semaine, le BSV est édité sous la responsabilité de la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté : http://www.bourgogne.chambagri.fr/bsv-a-telecharger/bsv-gc.html

Pour les céréales à paille, il est rédigé par Arvalis - Institut du végétal et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 Bourgogne - Agridev - Agri sud est - Agrodiffusion - aAlternative - Amdis - Bourgogne du sud - sas Bresson - Ca21 - Cia 25 90 - Ca39 - Ca58 - Ca70 - Ca71 - Ca 89 - Chays-sarl Courtejoie - Dijon cereales - Epis centre - Faivre sas - Fredon - Moulin Jacquot - Minoterie Gay - Giroux sas - Interval - Krysop - sarl Leguy - ets Ruze - Seine Yonne - Senograin - Sepac - Soufflet Agriculture - Teol - Terre Comtoise - Ynovae. Toutes les semaines, les observateurs évaluent sur une parcelle la présence des ravageurs ou des maladies sur les principales cultures de la région. Il synthétise les stades des cultures, les maladies et parasites.

Ce dispositif vous permet d'être informé en temps réel et de conforter vos observations dans les parcelles pour mieux adapter votre calendrier de traitement.

Et du côté des produits de biocontrôle ?

D'après l'IBMA le marché global du biocontrôle progresse rapidement ; il est en hausse de 8,5% en 2019 et représentait (en valeur) 217 M€. Les solutions de biocontrôle représenteraient 11% du marché de la protection des plantes.

Pour les grandes cultures, en 2020, le nombre de solutions reste malgré tout limité et la progression sur céréales n'est pas si simple. Echiquier, nouvellement arrivé n'a pas convaincu sur la fusariose des épis, il ne devrait pas changer fondamentalement les choses. Les phosphonates de potassium, attendus pour une utilisation en 2021 sont retardés et ne seront pas utilisables avant 2022. Vacciplant GC et surtout le soufre restent donc toujours les seuls et presque uniques contributeurs de la dynamique du biocontrôle sur blé tendre (hors traitement de semences et anti-limaces). Avec 250 000 ha sur blé tendre les utilisations de soufre (au T1 principalement) restent stables dans un marché qui lui est en net recul, et encore occupé pour la dernière année par le chlorothalonil.

LUC PELCE ET DIANE CHAVASSIEUX ARVALIS – INSTITUT DU VÉGÉTAL BOURGOGNE FRANCHE - COMTÉ

Face aux sécheresse récurrentes

Maïs ensilage ou ration sèche ?

Les sécheresses à répétition remettent en cause la culture de maïs ensilage dans les élevages allaitants, au point de rendre les rations sèches compétitives. Pour éclairer ses adhérents, Charolais Horizon avance quelques repères comparatifs en termes de coûts de production.

Les trois années de sécheresse consécutives que viennent de vivre les agriculteurs interrogent à bien des égards. Les productions fourragères sont notamment remises en cause, en particulier le maïs mis à rude épreuve par le manque d'eau répété de ces dix dernières années. En ferme, les résultats zootechniques sont impactés, constate Pierre-Antoine Comte, de Sicarev Coop (Charolais Horizon). *«Depuis plusieurs années, des problèmes de reproduction se répètent avec des pertes et des retards au vêlage, ce qui a un impact sur les flux de marché»*, fait remarquer le technicien de groupement.

Dans un bassin de production où historiquement l'ensilage de maïs plante entière concerne une majorité d'exploitations, il convient de s'interroger sur le coût de production et la pertinence d'un tel système face au changement climatique. Pour éclairer la réflexion et dégager *«des repères pour préserver la compétitivité sur le mode d'engraissement»*, Charolais Horizon a réalisé une étude comparative entre une ration classique à base de maïs ensilage et une ration sèche à base de céréales. Les avantages du maïs ensilage plante entière sont connus : production fourragère et énergétique, tête de rotation, apport d'amidon lent… Mais cette culture estivale est très sensible à la sécheresse.

Avantages de la ration sèche

Elle implique la confection d'un silo qu'il faut bien maîtriser ; une bonne gestion de la ration à l'auge avec le risque de performances irrégulières si le silo est mal géré, pointe Pierre-Antoine Comte. Il y a aussi l'astreinte du dessilage. A contrario, la ration sèche à un côté très pratique tant pour le stockage que lors de la distribution. Le besoin de fourrage est limité et avec des céréales auto-produites en culture d'hiver, cela laisse la possibilité d'introduire des intercultures. Réputée plus chère et dépendante du coût des matières premières, la ration sèche a l'avantage d'être performante (GMQ, état d'engraissement…), souligne Pierre-Antoine Comte qui estime que *«le coût plus élevé d'une ration sèche doit se récupérer par des performances plus élevées et plus stables»*. Autrement dit, la ration sèche est plus particulièrement intéressante pour les élevages qui ont un bon potentiel, dans lesquels, avec une ration plus intensive, la durée d'engraissement pourra être raccourcie. Chez les adhérents de Charolais Horizon, le coût de production moyen à l'hectare d'un maïs s'élevait à 800 € sans irrigation et 1 150 € avec irrigation. Mais pour appréhender vraiment le coût de production, il faut le ramener à la tonne de matière sèche produite. Ainsi, plus il y a de tonnes de matière sèche produites – autrement dit plus il y a de rendement - moins le coût de production est élevé (143 €/T MS avec un rendement de 6 T MS ; 72 €/T MS avec un rendement de 12 T MS). Au-delà de 120 €/T MS, le maïs ensilage revient aussi cher qu'une ration sèche, alerte Pierre-Antoine Comte qui complète : *«quand on n'a pas le potentiel pour faire du maïs, il ne faut pas s'obstiner…»* Ce constat est confirmé par le coût ramené en euro par kilo de croît. Au-delà de 120 €/T MS, le coût du kilo de croît au maïs ensilage avec un GMQ de 1 600 grammes dépasse celui du kilo de croît à la ration sèche avec un GMQ de 1 700 g.

Attention aux achats

Cette connaissance des coûts de production incite aussi à faire très attention à ce qu'on achète, met en garde le technicien qui fait allusion aux aliments humides proposés pour compenser les déficits de la sécheresse (maïs plante entière enrubanné, maïs ensilé vrac…). *«Du maïs à 80 €/T brute équivaut à 228 €/T de matière sèche !»*, alerte-t-il. A un tel niveau de prix, le coût de ration humide parvient à dépasser celui d'une ration sèche.

Avec un maïs déficitaire en amidon, il faut compter un surcoût de + 0,10€/kg de croît pour équilibrer la ration, complète-t-il. *«Ce qu'il faut retenir, c'est que le coût de la ration à base de maïs ensilage est très dépendant du rendement et de la qualité du fourrage récolté. Le prix d'équilibre entre ration sèche et ration humide est atteint lorsque le maïs revient à 120 €/T MS soit 850 €/ha à 7 T MS/ha. Sachant que les pertes au silo et à l'auge impactent ce prix d'équilibre, sans oublier la question de la main d'oeuvre. Le passage à une ration sèche permet de gagner environ 100 g/j de GMQ»*, synthétise Pierre-Antoine Comte qui énonce quelques repères supplémentaires pour éclairer les éleveurs dans leur réflexion : *«la marge nette par animal devient nulle lorsque le maïs dépasse 150 €/T MS ou pour une céréale au-delà de 160 €/T. Cela équivaut à un coût de ration dépassant 1,35 €/kilo de croît (ou 2 à 2,20 €/j)»*, complète-t-il.

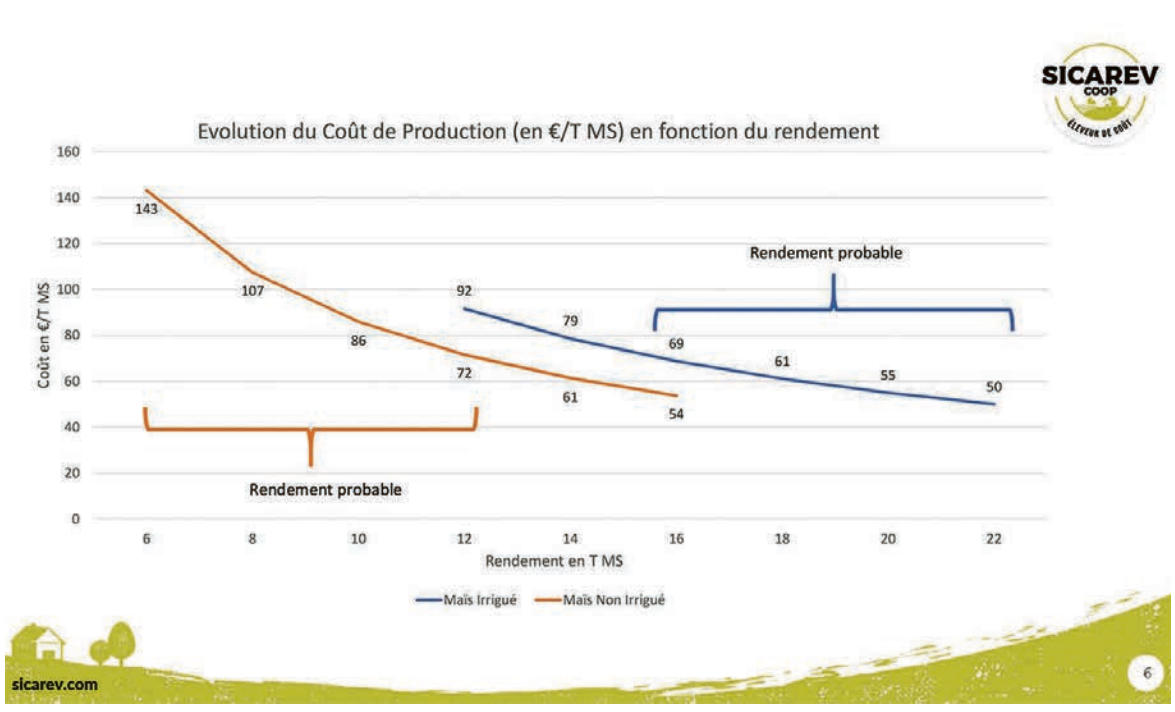
MARC LABILLE

Les variétés de maïs s'adaptent

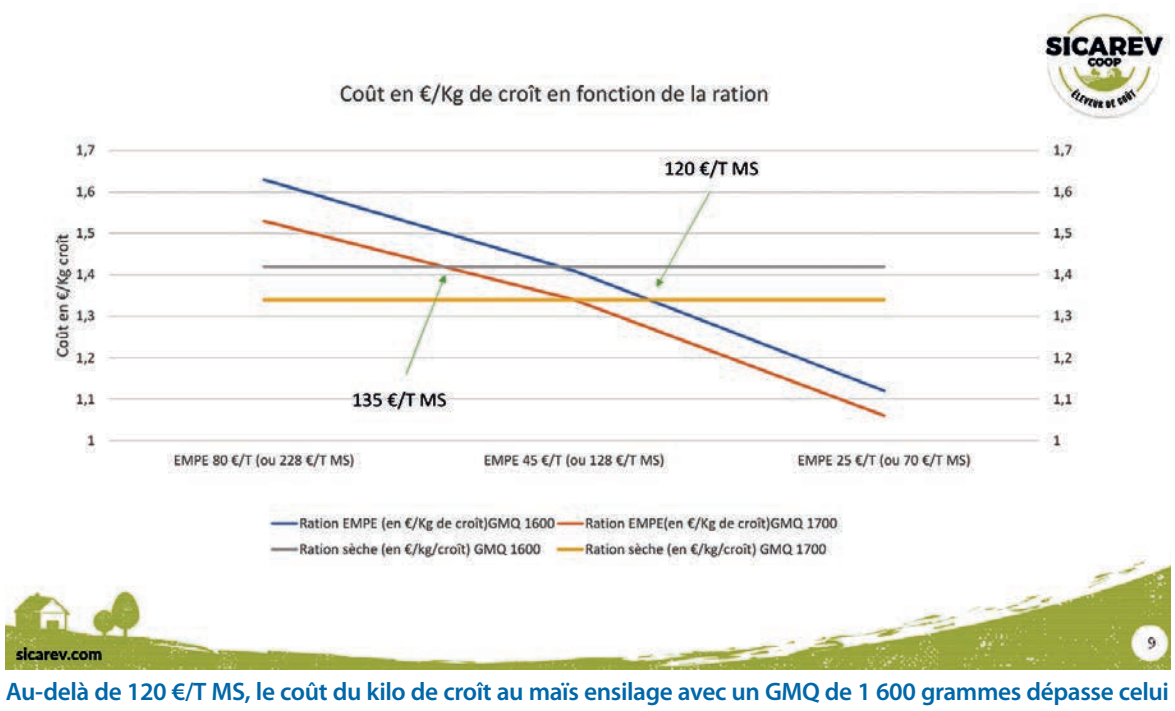
Pour adapter le maïs ensilage aux changements climatiques, les semenciers proposent des variétés dont le stade de récolte est plus avancé. C'est le cas des maïs «m3» de Pionner que Charolais Horizon a testé auprès de ses adhérents en 2019 et que la Ferme expérimentale de Jalogny, en Saône-et-Loire, expérimente cette année. *«Ces variétés de maïs ont la capacité de ne pas trop mûrir. Leur amidon a la propriété de rester farineux même si le stade de récolte semble dépassé. Ce n'est pas le cas d'un corné denté classique dont l'amidon devient tout de suite vitreux dès que la date de récolte est dépassée. Plus souples dans leur stade de récolte, les variétés «m3» restent digestibles et continuent de faire du tonnage»*, explique Pierre-Antoine Comte.

Deux exemples de coûts de production maîtrisés

A Saint-Hilaire-Fontaine (58), tout prêt de Cronat, Alexis Renier nourrit ses animaux avec une ration à base d'ensilage de maïs, de maïs grain humide et de céréales. Le coût de production de son maïs ensilage irrigué s'élève à 1 129 € par hectare. Le rendement élevé de 18 tonnes de matière sèche par hectare permet d'atteindre un coût de production modéré de 63 €/T MS. Le coût du kilo de croît s'établit à 1,09 € avec un GMQ de 1 650 g/j. La ration est distribuée une fois par jour et implique un nettoyage des refus. Bien géré, le silo couloir limite les pertes. A Poisson, dans le sud de la Saône-et-Loire, Maël Brivet obtient sensiblement le même coût du kilo de croît (1,10 €/kg) avec une ration sèche composée de paille, céréales, correcteurs azotés. L'éleveur a abandonné la culture de maïs fourrage au profit des céréales à paille. Le passage à la ration sèche s'est accompagné d'une hausse du GMQ de + 100 grammes à 1 800 g/j et par animal.



Le coût de production de la tonne de matière sèche d'ensilage de maïs diminue avec le rendement.



Au-delà de 120 €/T MS, le coût du kilo de croît au maïs ensilage avec un GMQ de 1 600 grammes dépasse celui du kilo de croît à la ration sèche avec un GMQ de 1 700 g.

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECENSEMENT AGRICOLE

CHACUN DE VOUS COMPTE, ON COMPTE SUR VOUS !



Du 1er octobre 2020 au 30 avril 2021, tous les exploitants agricoles ont rendez-vous avec le recensement agricole. L'objectif : donner une image précise de l'agriculture d'aujourd'hui pour préparer les choix de demain.

C'EST SIMPLE, RAPIDE
recensementagricole2020.fr

#RA2020
RECENSEMENT AGRICOLE

Machinisme

L'usine Emily s'agrandit et se modernise

L'usine bretonne de ce spécialiste de la manutention monte en puissance.



(crédit photo Emily)

Dans le Finistère, l'usine Emily va bénéficier d'une extension de 3 000 mètres carrés.

L'innovation est au cœur de la société Emily créée en 1974 par Michel Emily, dont le produit phare est le godet désileur. Cette entreprise familiale, spécialisée dans les équipements de manutention, compte en effet 40 brevets à son actif depuis la création de son bureau d'études en 1999. Elle réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros et, pour accompagner sa croissance, vient d'investir 2 millions d'euros dans l'agrandissement et la modernisation de son usine de Tréflévénez dans le Finistère. L'extension de 3 000 mètres carrés, dédiée à la transformation de l'acier, abrite des machines de dernière génération dédiées à la découpe, au pliage, au perçage et au roulage. Grâce à cette nouvelle unité, le fabricant profite d'une plus grande flexibilité de production et vise une augmentation de 4 millions d'euros de son chiffre d'affaires. Les travaux d'agrandissement, démarrés en 2019, ont aussi compris la rénovation complète de l'atelier de l'équipe de recherche et développement. Cet espace est utilisé pour l'élaboration des prototypes et des machines de présérie, ainsi qu'à la construction de matériels sur-mesure à la demande d'utilisateurs. Il sert aussi à la formation des opérateurs sur les nouveaux produits.

Développement

Chiffre d'affaires record pour le Danois Samson depuis le rachat de Pichon

Dans le communiqué révélant le rapport financier de Samson group A/S, Lars Henriksen, le PDG du groupe danois, se réjouit des résultats économiques et remercie ses salariés pour leurs compétences et le travail fourni. Son entreprise, spécialisée dans la fabrication de tonnes à lisier et d'épandeurs à fumier, vient de clore l'exercice 2019-2020 avec un chiffre d'affaires de 90,38 millions d'euros, en progression de 34% par rapport à l'année précédente (67,4 millions d'euros). Elle réalise un bénéfice avant impôts de 4,73 millions d'euros. Le rachat du Français Pichon, début 2019, s'accompagnant de l'intégration des ex-usines française et polonaise du constructeur finistérien, a permis de mettre en place des synergies payantes. La consolidation et le réaménagement de l'organisation des ventes et des structures de distribution ont aussi eu des effets positifs, car les deux marques ont vu leur activité progresser. L'industriel a d'ailleurs enregistré une croissance sur ses principaux marchés en Scandinavie, Allemagne, France et Pologne, ainsi que vers certains pays à l'export.



(Crédit photo Samson group)

▶ Des professionnels à votre service

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570
NOUVEAU Modèle à partir de 7 241,70 €HT*
Garage du Mouësse
*sans le coffre
51 Fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Assurances

Groupama Grand Est s'implique dans les services de remplacement

Les contrats d'assurance « Service de remplacement » sont désormais commercialisés par Groupama Grand Est. Les garanties des adhérents sont transférés à l'identique sur un nouveau contrat individuel sans changement de tarif ni de prestations.



Dans chaque département, des conventions ont été signées entre les représentants des Services de remplacement et ceux de Groupama Grand Est (ici signature pour la Côte-d'Or avec Brigitte Fleury, présidente de la fédération départementale Groupama).

Le Service de remplacement (SR) permet d'organiser le remplacement d'un agriculteur sur son exploitation par un salarié disposant de compétences dans différents métiers de l'agriculture en cas de : congés, formation, maternité/paternité, maladie, accident… Il permet de pérenniser la gestion d'une exploitation dans les moments difficiles de la vie. Créée en 1998 par le Conseil de l'agriculture française, l'association du SR regroupe l'ensemble des Services de remplacement départementaux. L'évolution actuelle sur la commercialisation des contrats d'assurance, à laquelle participe Groupama, répond à la demande de mise en conformité de la Directive sur la distribution d'assurances (DDA), n'autorisant plus les Services de remplacement à distribuer ces contrats. Une nouvelle convention a ainsi été signée dans chaque département, réunissant à cette occasion les principaux acteurs de cette nouvelle offre : les représentants du Service de remplacement et ceux de Groupama Grand Est. Cette offre est désormais commercialisée par Groupama Grand Est, via un nouveau produit d'assurance individuelle, après une formation spécifique dispensée au réseau des conseillers agricoles Groupama. Cette offre est également accessible en ligne pour en faciliter l'accès aux adhérents des Services de remplacement.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **17/11/2020**

Effectif global: 1004 - Taux de vente: 85%

Effectif total: 544 - Taux de vente: 85%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	2,70 €	3,01 €	2,78 €	-
			250-300	2,59 €	2,62 €	2,61 €	+0,04
			300-350	2,42 €	2,51 €	2,46 €	-0,01
			350-400	2,29 €	2,43 €	2,36 €	-0,04
			400-450	2,23 €	2,42 €	2,29 €	-0,04
			450-500	2,23 €	2,24 €	2,23 €	-0,05
		R	250-300	2,49 €	2,52 €	2,51 €	-
			300-350	2,29 €	2,34 €	2,32 €	-0,10
			350-400	2,24 €	2,31 €	2,27 €	=
	F	U	250-300	2,62 €	2,72 €	2,65 €	-0,13
			300-350	2,60 €	2,77 €	2,66 €	-0,11
		R	250-300	2,40 €	2,66 €	2,63 €	-
			350-400	2,48 €	2,59€	2,50€	-

BROUTARDS : Les engraisseurs italiens ne montrent pas de gros besoins et la pression sur les prix perdure dans un contexte de frustration pour les éleveurs qui subissent des charges supplémentaires pour soigner leurs animaux.

LAITONNES : Léger tassement dans un contexte qui reste tout de même très favorable avec des transactions fluides et des acheteurs motivés.

Effectif total: 79 - Taux de vente: 91%

BOVINS MAIGRES 12+18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
CHAROLAIS	F R	350-400	2,34 €	2,43 €	2,39 €	-
		400-450	2,290 €	2,42 €	2,40 €	-

Effectif total: 381 - Taux de vente: 85%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,67 €	1,74 €	1,70 €	-0,01
		R	+ 500 kg	1,56 €	1,62 €	1,60 €	-
VACHES CHAROLAISES		E	- 5 ans	2,23 €	2,64 €	2,46 €	-
	F	U	- 5 ans	1,80 €	2,38 €	2,02 €	-0,03
			5 à 10 ans	1,66 €	2,23 €	1,89 €	-0,09
			+ 10 ans	1,69€	2,07 €	1,77 €	-0,03
		R	- 5 ans	1,68 €	1,82 €	1,79 €	-
			5 à 10 ans	1,56 €	1,85 €	1,70 €	-0,07
			+ 10 ans	1,56€	1,67 €	1,62 €	-0,01
		O	5 à 10 ans	1,36 €	1,60 €	1,48 €	-
			+ 10 ans	1,48€	1,56 €	1,51 €	-
GÉNISSES		E	24 à 36 mois	2,72 €	2,77€	2,75 €	-
		U	24 à 36 mois	2,02 €	2,54€	2,31 €	+0,17
		R	24 à 36 mois	1,93 €	2,03€	1,98 €	-

TAUREAUX : Cours reconduits.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Offre conséquente avec quelques animaux non-annoncés. Néanmoins, la demande se tasse et la vente perd de la dynamique. En effet, cette semaine, les cours cèdent quelques centimes. Ce fléchissement s'explique également par la sortie abondante d'animaux maigres et moins bien préparés. L'écart est définitivement visible entre les animaux nourris et natures.

Sicagemac (prix au kg vif)
Marché de Corbigny du 16/11/2020

Bovins : 251
Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV durant la période de confinement. Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Bovins gras : 9

Prochains marchés :
Bovins le lundi 23 novembre et ovins le lundi 30 novembre 2020 aux horaires habituels.

FNB
Broutard(e)s : Les sorties sont plus importantes cette semaine et font face à des débouchés toujours limités. Les besoins pour l'Italie sont toujours modestes, le marché espagnol est atone. Les ventes restent donc lentes et difficiles. Les sujets plutôt légers, bien conformés et vaccinés, s'échangent à des cours reconduits. La marchandise moyenne ou plus lourde est davantage discutée, faisant perdre de nouveau quelques centimes à la cotation. En laitonnes, l'ambiance morose observée en mâles commence à déteindre : les achats restent réguliers à des niveaux de prix satisfaisants mais on observe un tassement des cours voire un repli sur certaines places.
Gros bovins maigres : La demande reste régulière sur un marché stable. Les acheteurs s'orientent toujours vers les sujets bien démarrés et de qualité à engraisser rapidement. Le tri devient sélectif avec des cours plus discutés, surtout si l'offre est abondante, occasionnant des invendus sur certaines places. Les cours sont globalement reconduits.
Boucherie : Les effectifs présentés restent stables et suffisent amplement aux acheteurs présents. La modestie de l'offre facilite la reconduction des tarifs en races à viande. Le commerce n'en reste pas moins sélectif et laborieux. Les races mixtes et laitières poursuivent leur tendance baissière en concédant de nouveau quelques centimes, face aux stocks accumulés dans les outils.
Veaux : L'ambiance reste morose. Les volumes s'étoffent suite aux fermetures ou décalages du 11 novembre, ce qui complique un marché déjà déprimé. Les sujets de qualité bien conformés s'échangent à des cours reconduits. Les petits veaux croisés ou laitiers de qualité moyenne ou trop maigres sont toujours très difficiles à placer : le tri reste sévère avec des invendus. Les cours sont reconduits à des niveaux très bas.
Ovins : En agneaux, la consommation se tasse mais l'offre d'import est encore trop faible pour satisfaire les besoins. Ce déséquilibre semble être amené à durer. Les ventes restent donc rapides et totales à des niveaux de prix très élevés, et qui progressent encore sur certaines places. En agnelets les cours se tiennent à bon niveau pour des sorties de saison. En brebis, les ventes restent actives à des prix globalement reconduits.

SA des Grivelles (prix au kg vif) - Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 10/11/2020

Effectif global : 165 - Taux de vente : 100%
Trés peu d'apports cette semaine du principalement à un marché décalé. Broutard: Cours reconduits dans les catégories présentées. Laitonnes : Pas asse de volume pour pouvoir observer des cotation cette semaine. Vache / Génisses : Cours reconduits, les animaux déjà démarrés sont toujours mieux valorisé que les animaux maigres.

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 67- Taux de vente : 100%		COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)				
	Confor mation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	Variation
M charolais	U	250 - 300	2,46 €	2,62 €	2,55 €	-
		400 - 450	2,28 €	2,31 €	2,29 €	-

BOVINS MAIGRES +18 MOIS Effectif total : 98- Taux de vente : 100%		COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)				
F	Confor-mation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	Variation
F vaches charolaises	U	- 5 ans	2,00 €	2,22 €	2,08 €	-
		5 à 10 ans	1,84 €	2,11 €	1,92 €	-
		+10 ans	1,68 €	2,08€	1,75 €	-

Ovins

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 02/11/2020

Ovins : 150	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)

Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV durant la période de confinement. Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37. Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières. Bovins le lundi 23 novembre et ovins le lundi 30 novembre 2020 aux horaires habituels.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 09/11/2020 au 15/11/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraisse-ment	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,40	7,30	-	-	-	-	-
	Var.		0,02	0,02					
	R	6,83	6,99	6,99	-	7,38	7,31	-	-
	Var.	0,05	0,02	0,05		0,03	0,08		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	7,46	7,41	6,44	-	7,58	7,43	
	Var.		0,01	-0,01	0,10		0,05	0,04	
	R	7,19	7,15	7,12	6,44	7,39	7,30	7,07	-
	Var.	0,15	-0,02	-0,01	0,08	0,02	0,01	0,07	
	O	-	7,12	7,27	-	6,96	6,78	6,50	-
	Var.		0,29	0,33		0,02	-0,01	-0,01	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Malgré une faible demande, facile maintien des cours dû à un manque d'offre.
Zone sud : Application du réseau.

Tendances des Marchés aux Bestiaux Semaine 46 – du 09 au 15 nov 2020

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : L'offre est réduite compte tenu du jour férié mais suffit face à des besoins toujours limités. L'ambiance reste tendue et les ventes difficiles. Les sujets moyens, non vaccinés, sont davantage triés et restent d'un placement difficile. Les très bons lots de charolais et limousins se valorisent un peu mieux cette semaine. Le commerce est plus délicat en croisés, surtout si la marchandise est de qualité hétérogène. En femelles, la demande reste forte permettant des ventes quasi totales à des tarifs fermes.
Gros bovins maigres : La présence de nombreux acheteurs permet de facilement écouler la marchandise. Les sujets démarrés s'échangent rapidement à cours fermes tandis que les femelles plus âgées ou plus maigres sont de plus en plus difficiles à placer, avec des écarts de prix qui s'accentuent.
Boucherie : L'offre reste modérée sur un commerce toujours calme. Les races à viande bien conformées s'écoulent normalement à des tarifs reconduits. Le tri est plus important en sujets d'entrée de gamme. Les races mixtes et laitières perdent de nouveaux quelques centimes.
Veaux : Les volumes sont réduits avec la fermeture de quelques places liée au 11 novembre. Pour autant, les ventes n'en sont pas plus fluides. Les débouchés sont limités, le tri est donc important. La marchandise supérieure tire son épingle du jeu, à l'inverse des veaux trop maigres. Les cours sont reconduits, parfois avec difficulté.
Ovins : En agneaux, l'offre tend à se raréfier, face à une demande régulière qui peine à être comblée. Les transactions sont donc fluides à des prix fermement maintenus voire de nouveau en progression. En brebis, l'écoulement est régulier à des prix stables.

16 NOVEMBRE 2020 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : En jeunes bovins, le stock tend à diminuer qui doit se traduire par une amélioration des cours!
Sur les femelles, reconduction des cours avec une demande en progression.

Bovins maigres : le marché est dynamique, mais soumis à de fortes pressions à la baisse sur les prix, en particulier chez les mâles!

POLITIQUES

Le Ministre de l'agriculture, J.Denormandie a mis en œuvre une charte pour la mise en avant des produits frais et des produits locaux dans les rayons de nos supermarchés, signé par tous les acteurs de la distribution!
Sur la viande bovine, est spécifié que les signataires de la charte, devront mettre en place en magasin les actions définies dans le plan de filière. La FNB sera vigilante au respect de ce point, que ce soit sur la contractualisation des animaux selon les EGA, ou le déploiement rapide du Label Rouge!

SANTE ANIMALE

Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian a annoncé, le 12 novembre, la création d'un conseil international d'experts consacré à l'approche «Une seule santé» (One Health), intégrant les santés humaine, animale et environnementale
Sur le modèle du GIEC, un groupe d'experts sur le climat, ce conseil d'experts aura pour rôle de regrouper, de diffuser et de donner plus de visibilité à des informations scientifiques fiables sur le sujet, afin d'aider les responsables publics à prendre les décisions utiles pour répondre aux futures crises sanitaires.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Interbev a reçu cette semaine la 1ère attestation, provenant d'un organisme tiers, garantissant la bonne application des dispositions de l'accord interprofessionnel du 22 mai 2019, sur la contractualisation obligatoire en Label Rouge.
Il s'agit donc du 1er contrat en conformité sur le marché de la viande bovine, dans le cadre du déploiement du Label Rouge, lié au plan-filière! La FNB espère que ce premier pas, soit suivi *rapidement* par l'ensemble des opérateurs de la filière, pour mettre l'ensemble des débouchés Label Rouge terrain, en conformité avec cet accord interprofessionnel!

FOCUS

La campagne sur la viande hachée et sa valorisation se poursuit.
"C'est incroyable tout ce que l'on peut faire avec de la viande hachée !" reprend, pour sa 2ème vague, du 16 novembre au 6 décembre.

Afin de permettre une diffusion large sur les réseaux sociaux, un kit avec des éléments prêts à l'emploi a été conçu par INTERBEV. Tous les éléments sont téléchargeables à cette adresse : http://bit.ly/ViandeHachee2020

EN REGION

Une proposition de loi tend à adapter les règles de passation des marchés publics locaux face à la crise sanitaire.
Interbev propose 3 amendements : (1)Faciliter l'accès des produits locaux avec un seuil doublé de 80 000 € pour les marchés de gré à gré, (2)Intégrer dans le "50% d'approvisionnement en produits durable" des restaurants collectifs (EGA) un critère 'nombre de kms parcourus par le produit', et (3) Intégrer dans cette même liste un critère lié au "taux d'autonomie" des exploitations.

FAIT DE LA SEMAINE

Compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire du Covid, l'Assemblée Générale de la FNB ne pourra pas se tenir en présentiel à La Rochelle comme initialement prévu, et se déroulera en visioconférence le 3 février matin pour une séance qui concernera principalement le volet statutaire.
Une journée en présentiel sera organisée ultérieurement, quand les conditions Covid le permettront, de façon à mettre en avant les priorités pour l'avenir de notre secteur.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

+60,2%
C'est la progression en chiffres d'affaires, des ventes de haché de bœuf surgelé dans les grandes surfaces, sur la première semaine de confinement (et respectivement +30% en haché de bœuf frais, et +12% en viande brute (hors volaille)). Les tendances mises en avant au premier confinement se confirment donc lors de ce deuxième confinement, avec une vraie dynamique d'achats des viandes dans les circuits de la distribution !

Matériel

Tracteur

01 - Vds cause retraite tracteur 90-34, 1995, 7000 h + fourche avant prestige 100 de 2005
✆ **06 85 66 02 18**

01 - Vds cause retraite tracteur Valtra N134 Hitech année 2016, 1760 h, round baller New Holland 7060 ball command filet 9000 bottes année 2009, faucheuse Kuhn FC 243 GII année 2007 - andaineur Pottinger TOP 462 année 2019, benne Maître 8 tonnes, tonne à lisier Agrimat 4000 litres, semoir Gaspardo 3 mètres - épandeur à fumier Maitre 5 tonnes
✆ **06 19 73 37 80**

01 - Cause retraite vds JD 6520, 4250 H, rel. AV 2005,3 dis clim + rotative Kuhn HRB 302 - semoir Sulky Tramlines, pulvé RAU 1100 L, 15 m - semoir engrais Kuhn 2000L
✆ **06 71 59 66 10**
le matin

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

18 - Cultivateur de la région recherche un tracteur Fiat 130.90, 140.90 ou éventuellement un 160.90
✆ **06 21 49 50 89**

38 - Achat boitier prise de force indépendante Fordson Super Major
✆ **04 74 85 80 32 HR**

Travail sol

01 - Vds cause retraite semoir engrais Sulky DPX 28 commande hydraulique comme neuf
✆ **06 45 62 45 45**

07 - Cherche sous soleuse 5 dents
✆ **04 75 52 61 63 HR**
ou 06 86 51 83 95

Récolte

42 - Vds cause retraite faucheuse conditionneuse Claas Disc03050TC + 2010 - bon état 5800 Ð
✆ **06 71 94 83 55**

89 - Vends vis Thirion sur chariot, 6 mètres et diamètre 125 - vis Daguet, 7 mètres, diamètre 125. Vends séparateur Thirion, 35 qx, B.E., souffleur à grains Dupuis, 6 CV, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Agri. divers

01 - Vds char plateau pneus échelettes tracteur cheval crochet remorque coffre très bon état 200 euros
✆ **06 10 93 21 15**

01 - Vds cause cessation tracteur 6230 John Deere - presse Variant 180 - logettes + matelas barrière - caillebotis béton prix à débattre
✆ **06 68 52 01 45**

01 - Vds graissage pneumatique 8 masses JD 40 kg cuve GNR 1500 L citerne polyester eau 3000 L cage corbeau
✆ **06 81 97 38 01**


Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
26 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

01 - Vds pulvé Hardi 1200 L complet CT OK 2022 rampe 15 m - JD 1177 hydro 4 coupe 4m20 + chariot + cueilleur 5 rangs - broyeur année 2001, 4200 H entretien fait par concession bon état - combiné Howard 3m année 2010 tbé peu servi
✆ **04 74 30 74 49**

01 - Vds cause retraite tracteur Same Iron 100, 5700 h, round baller Krone round pack 1250 charrue trisocle Naud Grand dégagement piquets acacia
✆ **06 76 43 73 77**

18 - Donne 2 citernes verticales en fibre de verre stockage eau contre enlèvement sur place.
✆ **02 48 79 01 12 ou 06 07 11 15 78 HR**

21 - Recherche mois batteuses, tracteurs, presses moy densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

58 - Round-baller filets ficelles Kuhn 2160 TBE, pailleuse Silofarmer Herbivor distributrice 8m3 toutes options, faucheuse GMD 800 Kuhn 3,20m, herse de prairie Agram repliable 6m emousseuse plateau de 8m Leboulch 2013, (Tout TBE) remorque épandeur Agrimat hérissons horizontaux 7T, fanneuse 4 toupies 5.30m Mora repliable hydraulique, vibroculteur Ebra, vis sur chariots Denis, petits matériels rabot Lerin, épareuse broyeur Ferry à bras T480, broyeur Bromex à marteaux , semoir a maïs Monosem, semoir à grain 3m, semoir à grain 2m, une mule Kubota avec cabine 1650 heures 4RM TBE, couloir de contention Maréchal mobile 2017 TBE, broyeur Vicon, Bromex dépotable, épareuse, 5 rateliers galvanisés, 2 nourrisseurs Reveret parc trémie 1T, 1 nourrisseur
✆ **06 36 50 16 41**

58 - Cause retraite vd 3 cellules 1 aplatisseur 1 ventilateur 2 auges 5m 6 barres au garrot 5m 2 barres au garrot 6m 4 Cornadis à veau 2.40m 1 herse plate 5 panneaux
✆ **06 71 06 43 08 - 03 86 78 25 81**

71 - Vds 1 caméra Farcman neuve, évacuateur Albert 8 mètres, 86 m chaîne, 1 ent. Doucet hydro, 2 cornadis 4 m, 6/7 places, 1 lame niveleuse 2 m, état neuf, 1 démarreur Bosch neuf.
✆ **06 14 23 83 37**

71 - Broyeur axe horizontal 1,5m Agram à fléaux 550 Euros, bétaillère Ponge 5m coté à refaire 1000euros, broyeur de prairie 3 rotors Joskin 2,75m TBE 1700Euros, épandeur Maître 6T métallique moyen 1300Euros, Broyeur de prairie axe horizontal Desvoyes 2.70m 3000 Euros
✆ **06 88 36 83 55**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

71 - Vds cess. big 1290, 2 ESX, Krone, TBE, 40.000 Ð, big Case LB433, 120x90, 2 ESX TB, 38.000 Ð, Kubota 7151, 2.300 h, PFAV + cha, 70.000 Ð, andai. Khun, 2 toups,, 7.000 Ð, Fendt 920, var, 8.600 h, 65.000 Ð.
✆ **06 03 42 06 75**

Véhicule

Utilitaire

19 - Vends 4x4 Suzuki Grand Vitara gris, de 2004, 215000 km, diesel, 8 CV, pneus avants neufs, 5 portes, , boule attelage, bon état, CT OK
✆ **07 70 26 51 82**

26 - Vends camion frigo 2013, 317 225 Kms, bon état, contrôle technique OK. 8700 euros
✆ **06 60 98 27 06**

Tourisme

01 - Vds moto trail Kawasaki 125 KMX 11325 km année 1987 révision faite 1500 euros
✆ **06 10 93 21 15**

71 - Recherche anciennes voitures, achète et débarrasse.
✆ **06 28 80 36 91**

Achat-Vente

Récolte

21 - Cherche foin 2020 BC/BR paiement à la livraison, faire offre au 06 08 60 64 10
✆ **06 08 60 64 10**

38 - Vends cueilleur Fantini 5rgs écart 80 broy année 1999 très propre 6000 euros déb
✆ **07 62 48 29 01**

39 - Vends paille, foin et regain. Livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

Fourrage

01 - Vds enrubannage BR 120 année 2020 PP et PT
✆ **06 74 18 42 54**

71 - Vds paille et foin qualité garantie, liv. assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

Pépinière

38 - Prod fruit,pépinière, vds scion variétés anciennes pomme, poire, prune, cognassier. Choix de porte-greffe adapté expédition possible, tarif dégressif
✆ **06 42 90 75 43**

Propriété

18 - Recherche ferme céréalière ou mixte avec reprise matériel 160 à 220 ha.
✆ **02 48 59 84 42**

38 - Vds ferme 90m2 habitable grandes possibilités aménagements bordé par 3 ruisseaux avec 3ha noyers prix 250 000 euros négociable
✆ **04 75 47 17 36 HR**

69 - Vds propriété viticole en cru Fleurie avec maison cuvage + parcelles de vignes en cru Chiroubles Regnié
✆ **06 10 43 35 81**

71 - Vds ferme d'élevage, maison + bât. + 25 hec., 250.000 Ð, curieux s'abstenir.
✆ **06 48 13 15 74**

Divers

01 - Vds bois de chauffage sec chêne frêne charmille 30-40 cm et plus sur demande livraison possible + piquets acacia à partir de 1m80 et plus sur demande livraison possible
✆ **06 03 12 27 73**

18 - Vends copeaux déchiquetage bois pour litière, départ du 18, livraison assurée.
✆ **06 03 07 54 83**

19 - Vends ancien tombereau attelage vaches construction bois be roues bois cerclées fer.
✆ **05 55 75 22 45**

Monsieur FRANCK
GRAND VOYANT MEDIUM MARABOUT GUERISSEUR
Retour affectif, chance aux jeux, protection, désenvoûtement etc.
07 51 92 92 20
Travail sérieux et efficace

42 - Urgent vds poules pondeuses BIO 6 Ð/pièces + dessileuse cubes piquets chataigniers fendus main.
✆ **04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30**

63 - Cse cessa. acti. vends 20 vaches 7 génisses Salers pleines Charolais vêl. janv-fév. Cheptel qualifié vacciné IBR.
✆ **06 63 51 17 25 ou 04 73 71 75 35**

Professeur MARC voyant-médium
Résout tous problèmes passé-présent-futur, quelque soit nature ou durée : amour, malchance, travail, santé, protection danger, justice, relance entreprise, mariage, timidité, jalousie, réussite affaires, problèmes familiaux, maladie inconnue et chronique, attraction clientèle, argent, succès et chance tous domaines, examen et concours, jeux, problème voisinage, etc.
Travail efficace, résultat surprenant, rapide
Sur rdv, par correspondance, se déplace
06 44 92 19 54 Discrétion absolue / Parle Français et espagnol

67 - Vends laveuse électronique asperge occasion, butteuse et peleuse asperge, griffes asperge, plant de framboise, groseille, myrtille, rhubarbe, plastique asperge, voile Covertran p19.
✆ **06 14 36 28 98 ou 03 88 70 72 74**

88 - Cause regroupement vend presse Vicon rv 1901 2002 peu servi 10000 euros HT, semoir Sulky dpx 28 2014 2000 euros, semoir Accort + marksem pour pièce, sur élévateur Bugnot 500 euros, photo sur demande.
✆ **06 76 80 17 27**

Offre

Emploi

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC | demain

Au sein de l'Alliance BFC, que vous soyez **jeune diplômé ou déjà expérimenté,** rejoignez **Dijon Céréales, un groupe innovant et dynamique,** au service des **agriculteurs** et des **filières agroalimentaire d'aujourd'hui et de demain** en Bourgogne Franche-Comté.
Vivez avec nous votre métier et votre carrière passionnément !



TECHNICO - COMMERCIAL (H/F - CDI)
Productions Agricoles - Grandes Cultures
Côte - d'Or (21)

MISSIONS PRINCIPALES :
Au sein d'une équipe régionale dynamique, vous assurez le suivi technique et le déploiement de la politique commerciale de la Coopérative auprès des agriculteurs adhérents et prospects de votre région.

Véritablement passionné par l'agriculture et les Grandes Cultures, vous demeurez l'interlocuteur privilégié des agriculteurs pour écouter, comprendre, et répondre à leurs attentes et à leurs besoins.

Dynamique et motivé(e), votre aisance, votre sens de l'écoute et votre connaissance du métier seront des atouts indispensables pour réussir et mener à bien votre mission.
Une domiciliation à proximité de votre secteur géographique est vivement souhaitée.

PROFIL RECHERCHE :
De formation agricole de type BTSA Productions Végétales, nous vous proposons d'intégrer un Groupe ambitieux et garant du respect et de la valorisation des productions agricoles du terroir bourguignon.

Statut Technicien Agent de Maîtrise, rémunération sur 13 mois + Primes + CE + Mutuelle. Véhicule, Smartphone et PC portable.
Permis B obligatoire et déplacements à prévoir.

Merci d'adresser directement votre candidature (lettre et CV) sous référence TPEDC1120 à : recrutement@dijon-cereales.fr

Des métiers pour vivre votre carrière passionnément

07 - Exploitation caprine recherche salarié(e) CDI traite soins aux animaux, motivé(e), expérience souhaitée, permis B. Contact tel ou envoyer cv à : earl-comte@nordnet.fr
✆ **06 26 58 04 90 ou 06 82 14 98 01**

Service

01 - Boucher pour découpe toutes carcasses, cochon à la ferme à l'ancienne avec remorque frigo
✆ **06 79 35 85 07**

Mariage

Rencontre

22 - H 55 ans cadre supérieur habite région touristique apporte situation financière et tendresse à jeune femme motivée capable comme lui de prendre un nouveau départ - annonce sérieuse, réponse assurée.
✆ **06 98 97 78 70**

Animaux

Divers

89 - Plaquettes forestières pour litière, humidité entre 20 et 30 %, prix 35 eurosT départ
✆ **06 80 47 51 76**

Bovin

18 - Vends 2 taureaux limousins, 24 mois, dont 1 sans cornes et veaux reproducteurs limousins, dont 3 homozygotes sans cornes, HBL. GAEC de Forêt vieille.
✆ **02 48 96 09 80 ou 06 65 68 06 68**

SOCIÉTE D'AGRICULTURE DE CHAROLLES
EXPOSITION-VENTE EN PLEIN AIR
DE REPRODUCTEURS CHAROLAIS VEAUX ET TAUREAUX HBC

réservée uniquement aux animaux engagés au concours de reproducteurs du 6 novembre annulé

Parc des expositions de Charolles
jeudi 26 novembre 2020 à partir de 8 h

Renseignements et inscriptions sur site charolais 71 du 13 au 18/11/2020

LA VILLE DE CHAROLLES ORGANISE LE MÊME JOUR
SA FOIRE DE NOVEMBRE BOVINS CHAROLAIS TOUTES CATÉGORIES

Inscription auprès de la mairie

Renseignements Société d'Agriculture : 03.85.24.17.54
Renseignements Ville de Charolles : 03.85.24.13.97

21 - Elevage Charolais Inscrit vend 15 Taureaux de 18 mois et veaux HZ sans corne vêlage facile TGS livraison assuree - Gaec Lechenault Frères.
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vd taureau adulte 3 ans recommandé pour velages génisses, 30 taureaux de 2 ans, 40 veaux mâles, le tout a un prix attractif. Elevage ayant selectionné depuis des décennies, facilités de vélages, toutes garanties apportées et livraison toute distance, selection de père en fils depuis longtemps
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel - 06 74 69 62 41 Bertrand**

21 - 21-vds taureaux reproducteurs charolais HBC 20 mois TGS élevage MOREAU PATRICK
✆ **06 81 80 68 23**

32 - Vends très bons taurillons charolais, utilisation en pur ou croisement, animaux dociles TGS, photos disponibles. Possibilité de livraison.
✆ **06 75 98 11 75**

Elevage Charolais
DESSERT Maurice
« Les Sillets » - 03210 MARIGNY
"Le bien-naître à votre portée"
E.C.D.M.

POUR L'ACCOUPLEMENT DE VOS GÉNISSES
nous vous proposons, à un prix raisonnable, une gamme de taureaux sélectionnés depuis plus de 40 ans sur la facilité de naissance. (8e année consécutive sans césarienne). Ces reproducteurs issus d'IA, améliorent en plus le lait, le potentiel de croissance, l'aptitude au vêlage et la fécondité.
Contact : 06 86 61 32 22 • 06 88 96 23 63

38 - Vends vache Limousine avec veau ou vêlage prévu novembre/décembre
✆ **06 22 53 60 94**

42 - Vds taurillons Holstein sans corne pour saillie - TBO - possibilité livraison
✆ **06 77 99 23 77**

42 - Vds taureau Charolais de 13 mois 700 kg environ génotypé vêlage facile laitier et docile - prix raisonnable - origine IA
✆ **06 81 57 59 16**

42 - Vds taureau Herd Book Lim 2 ans très bonne origine
✆ **06 73 66 11 84 ou 06 70 86 97 21**

42 - Vds taureaux Charolais 10 de 1 an - 4 de 2 ans - 1 de 3 ans - livraison assurée - Gaec Lapendery
✆ **06 33 45 64 39**

54 - Gaec des Hirondelles à Laloeuf, vends taureaux reproducteurs, bonne génétique.
✆ **07 87 86 70 63**

58 - Vends taureaux charolais HBC 8 de 2 ans, 2 de 3 ans, 2 de 5 ans - GAEC Marion - Luzy 58170
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

58 - Vds TB veaux reproducteurs HBC HBL T HBC 18 mois GAEC de Selins Bazolle
✆ **06 78 97 54 52 - 06 72 26 48 55**

58 - Vds 10 taureaux charolais Culards18 mois IND IBR
✆ **03 86 50 21 31**

58 - Vds 2 taureaux 21 et 19 mois HBC, veaux HBC dont 1 non HBC type viande dépistage IBR BVD besnoitiose négatif FCO4-8 livraison MARTIN MONTIGNY SUR CANNE
✆ **06 83 85 43 95 - 03 86 50 05 60**



63 - Vends vaches jeunes et génisses salers pleines, troup. trait + 1 taureau 4 ans, très calme, HBS, IBRA.
✆ **06 68 54 34 36**

63 - Vends 2 taureaux Aubrac 3 et 4 ans + velles 2 de 10 mois 6 de 8 mois 4 de 18 mois + veaux reproduct 8 mois indemne IBR B origine prix raisonnable, élevage Grégoire.
✆ **06 77 61 85 44**

69 - VDS Male reproducteur 15 mois HBL, vaches suitées, génisses pleines limousines.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends taureaux HBC jeunes et adultes OR Alloiteau Bonnichon Bernardet Champeau Fassier Pigoury - Gaec Goulliard
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds HBC taureaux 18 mois, veaux 1 an, prix raisonnable, DVPT et viande VF, Gaec Mathieu Chevalier.
✆ **03 85 70 40 88 ou 06 99 12 71 56**

71 - Vds génisses holstein, terme 31/12/2020, Gaec de Massan.
✆ **06 16 54 40 25**

71 - Vds très bons taureaux 2 ans, HBC, TGS, liv., orig., Huguet 36 et Virely 21, fils d'Isola, vêl. facile.
✆ **06 07 08 76 39**

71 - Vends taureaux 18 mois, origine viande non inscrit, possible livraison.
✆ **06 83 35 59 07 ou 06 81 24 85 64**

71 - Vds 2 taureaux 30 mois, vêlage facile et taureaux, 18 mois, HBC, TGS, Ducert Cl. Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

88 - Vends broutards et broutardes Aubrac avec de bonnes origines IND IBR ET BVD.
✆ **06 82 77 93 15**

89 - 20 trx charolais 2 ans HBC, 80 mâles repro 2020 TGS - Livraison possible, GAEC CADOUX Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - vds veaux charolais reproducteurs à partir de 1500 euros - GAEC GERMAIN 89 - DIGES
✆ **06 76 56 36 43**

Ovin

26 - A vendre couloir de contention ovin 8M long mobile 1300 euros
✆ **06 73 00 72 58**

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

58 - Vds agenellesTexels pour reproduction
✆ **03 86 58 36 05 - LOUVRIER DANIEL - 58330 ST FRANCHY**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de garenne repris en parc adaptation garantie et livraison. Documentation : 06 82 28 12 19
✆ **06 82 28 12 19**

Terres de Bourgogne
Twitter
Facebook
agribourgogne.fr

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

CABINET PHÉNIX AVOCATS VILLEURBANNE

CORNER FOOD, SAS, capital 1 000 €, 25 Rue de la Manutention 21000 DIJON, RCS DIJON 883 843 328. Suivant PV AGE du 10/11/2020, il a été pris acte de la démission de l'ancienne présidente Mme Camille MANGEMATIN, de la démission de l'ancien Directeur Général Mr Ayyoub LAMARA, et de la nomination de Mme Ouassila BELHOUT épouse BACHEMAR, née le 18/06/1991 à SETIF (ALGERIE), de nationalité algérienne, demeurant 3B Rue Robert Delaunay, 21000 DIJON, en qualité de présidente à compter du 10/11/2020.

AL214728993

NOMINATION

AGENCE RENOVATION ENERGETIQUE

SAS au capital de 2.000 Euros
Siège social :
7 Bis rue du Chapeau Rouge
21000 DIJON
882.464.498 RCS DIJON

Le 19 octobre 2020, l'AGE a décidé de nommer en qualité de Président M. Onur YILDIZ, 24, Avenue des Rosiers 93370 MONTFERMEIL, en remplacement de M. Xavier HAZIZA, démissionnaire.

Mention faite au RCS de DIJON

AL214728939

CREMATORIUM DU GRAND DIJON

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 5.000 €
Siège social :
RD 126 Mirande
21000 DIJON
539 734 327 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 4 novembre 2020, l'associé unique a :

- pris acte de la démission de M. Philippe LEROUGE de son mandat de Président, à effet du 9 novembre 2020 ;

- décidé de nommer M. Alain COTTET, demeurant 15 Rue Michelet - 92600 ASNIERES SUR SEINE, en qualité de Président, à compter du 9 novembre 2020.

Mentions seront portées au RCS de Dijon.

Le Président.

AL214728978

YMAG

Selon AGO du 26/03/2020 de YMAG, Société par actions simplifiée au capital de 240.000 €, Siège social : 8 E rue Jeanne Barret Parc Valmy – 21000 Dijon, 314 979 337 R.C.S. Dijon, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société MAZARS SAS, 131 bld Stalingrad 69624 Villeurbanne cedex, 351.497.649 Rcs Lyon, en remplacement de M. Philippe Lardenais et la société SONEG, respectivement titulaire et suppléant, dont le mandat n'a pas été renouvelé.

AL214728986

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSPORTS G.R.G.

Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance
au capital de 144.000 euros
Siège social : Rue Maison Dieu
Zone artisanale
21220 FIXIN
017 351 495 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2020, le siège social a été transféré Rue de Meuvain – 21220 FIXIN, à compter du 30 avril 2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL214728321

GRG IMMO ALSACE

Société civile immobilière
au capital de 10.000 euros
Siège social : Rue Maison Dieu –
Zone Artisanale
21220 FIXIN
831 527 445 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2020, le siège social a été transféré à Rue de Meuvain – 21220 FIXIN, à compter du 30 avril 2020. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL214728361

GRG IMMO COTE D'OR

Société civile immobilière
au capital de 2.000 euros
Siège social : Rue Maison Dieu –
Zone artisanale
21220 FIXIN
838 191 310 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2020, le siège social a été transféré à Rue de Meuvain – 21220 FIXIN, à compter du 30 avril 2020. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL214728363

SCI MAISON DIEU

Société civile immobilière
au capital de 1.829,39 euros
Siège social : R.N. 74 - Maison Dieu
21220 FIXIN
323 178 103 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2020, le siège social a été transféré à Rue de Meuvain – 21220 FIXIN, à compter du 30 avril 2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL214728379

DL EXPERTISE CONSEIL

SASU au capital de 1 000€, Siège social : 1 rue des Champs Moreaux 21121 Daix 804 610 723 RCS DIJON.D'une décision de l'associé unique du 27.10.2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 02.11.2020 au 2 rue Montigny 21 000 DIJON et de modifier l'article 4 des statuts. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis, le président

AL214728930

OFFICE NOTARIAL SOBOLE-SYLVESTRE 1 H place des Ayers et rue Henri Marc 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

TAGADA 1706

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
882 578 925 RCS DIJON

Suivant procès-verbal de la collectivité des associés en date du 8 novembre 2020, il a été décidé de :

Transférer le siège social au 12 clos de la Mare, 21380 SAVIGNY LE SEC à compter du même jour.

Modification corrélative des statuts.

Objet : Gestion familiale de biens immobiliers

Durée : jusqu'au 23/03/2119

Immatriculation : RCS de DIJON

Pour insertion : Le Notaire

AL214728976

SCI LES CHANDELIERS

SCI au capital de 335 387,87 Euros
Siège social : Hameaux de Menetreux Millery
21140 SEMUR EN AUXOIS
385 388 822 RCS Dijon

L'AGE en date du 01/07/2019 a décidé de transférer le siège social du Hameaux de Menetreux Millery - 21140 SEMUR EN AUXOIS, au 10 rue du pré Jacob 21140 VILLARS, et ce, à compter du 01/07/2019. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

AL214728984

FIDAL SOCIETE D'AVOCATS

Immeuble Kennedy
1 rue du Général Guédin
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Par décision du 03/11/2020 l'associé unique de la Société PRODEX, SAS au capital de 360.000 € dont le siège social est à DIJON (21000) 18 Boulevard des Gorgets, Siren 399.185.701 – RCS DIJON, a décidé avec effet à compter du même jour, de transférer le siège social à BRIVE (19100) 43 Avenue André Malraux.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Les inscriptions modificatives au R.C.S. seront requises près le Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON et de BRIVE.

Pour avis

AL214728995

QUINTESSENCE

Société à responsabilité au capital de 156 000 € Ancien siège : 26 boulevard de la Liberté 71150 Chagny Nouveau siège : 3 rue du Meix Pelletier 21190 Puligny Montrachet RCS Chalon sur Saône 533 272 720 Conformément aux décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 2 novembre 2020, le siège social est transféré à compter du 1er novembre 2020 à l'adresse suivante : 3 rue du Meix Pelletier 21190 Puligny Montrachet. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. Mentions portées au RCS de Dijon pour immatriculation. Radiation du RCS de Chalon sur Saône. Pour avis

AL214729003

LIMARKSE

SARL au capital de 6.000 euros Siège social : 30 Bis rue de Gray 21310 MIREBEAU SUR BEZE R.C.S. DIJON 833.898.521 Suivant un procès verbal en date du 30 octobre 2020, l'associé unique décide à compter du 30 novembre 2020 de transférer le siège social à ROMENAY (71470) Le Champs Bressan L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de MACON

AL214729005

MODIFICATION DE CAPITAL

DIJON INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Route de Langres
NR 44 A Centre Commercial de la Toison d'Or,
21000 DIJON
443 561 485 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mars 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 992 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, le portant ainsi de 8 000 euros à 1 000 000 d'euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence

Pour avis

La Gérance

AL214728985

FIDAL

Société d'Avocats
B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE
CEDEX

LEIA MANAGEMENT

SAS au capital de 403.640 €
Siège social : 2 avenue Eugène Spuller
21340 NOLAY
519 012 868 RCS DIJON

Par décisions unanimes des associés en date du 04/09/2020 les associés ont réduit le capital de 204.120 € pour le ramener à 403.640 €

Le Président a, par décision du 26/10/2020, constaté la réalisation de l'opération susvisée.

Pour Avis.

AL214729007

MODIFICATION DE STATUTS

JBTL FRANCE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 120 000 euros
Siège social :
4 Boulevard des Martyrs de la Résistance
21000 DIJON
484 168 810 RCS DIJON

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 29-10-2020, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 120 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. M. Jacques BRUSSELAARS et M. Thierry LUCAS, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Jacques BRUSSELAARS, demeurant 43 bis Rue des Marcs d'Or, 21000 DIJON. DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Thierry LUCAS, demeurant 21 rue de Larrey 21000 DIJON. Pour avis. Le Président

AL214728980

RDEP21

SASU au capital de 1500 € Siège social : 1 ALLEE DE LA SOURCE, 21000 Dijon 822 467 965 RCS de Dijon En date du 04/03/2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social de la société à : POSE DE MOBILIERS DE CUISINES, SALLES DE BAINS, CHAMBRES ET AUTRES AGENCEMENTS DE LOCAUX Modification au RCS de Dijon

AL214728981

GAEC RECONNU LOUBET JEAN-MARIE

Groupement agricole d'exploitation
en commun
Au capital de 89 520 euros
Siège social : 54 rue du Faubourg Perpreuil
21200 BEAUNE
419 158 761 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 07/10/2020, la collectivité des associés a décidé la modification de la dénomination sociale du GAEC RECONNU LOUBET JEAN-MARIE en « **GAEC LOUBET JEAN-MARIE** «, à compter du 01/12/2020.

Pour avis et mention, la Gérance.

AL214728992

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 20/11/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MUSSY-LA-FOSSE : Pré, Terre et Bois Taillis - La commune de MUSSY LA FOSSE est soumise au RNU

18 ha 68 a 74 ca - Champ la vache: B-190-191 - En pergie: B-296 - L arbigny: B-173-174-175-176 - La bruyere: B-246 - La montagne: B-272 - La noue: A-147[103] - Le champ du bois: B-670[452](J)-670[452](K) - Le cret: B-422-427-428 - Le grand larrey: B-483 - Le plain des combes: B-235 - Les boutieres: B-192-193-202-203-204 - Les buissons: B-462-464-466-467-469 - Les grandes herbues: A-32 - Les milieres: A-135[110](J)-135[110](K) (

- Les perrieres: B-525 - Les pres faulots: B-443 - Les tremblais: B-560(J)-560(K)-567-569 - Vers venarey: B-354-372-396

POUILLENAY : Bois et Landes

La commune de POUILLENAY dispose d'un PLU :

Les parcelles A 24/ A 34/ A 36/ A 230 en zone N

Les parcelles A 2243/ A 263/ A 262/ A 280 en zone A

1 ha 05 a 78 ca - Le grand desert: E-230-243-260-262-263 - Le rochot: E-24-34-36

AISEY-SUR-SEINE: Terre, lande - Classification d'urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place

1 ha 40 a 76 ca - Aux champs de la forge: D-339-341 - Sur saint martin: D-292

NOD-SUR-SEINE: Terre, lande, bois taillis - Classification d'urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place

69 ha 91 a 90 ca - Au petit nod: ZL-26-27 - Combe du gue chevalier: ZP-1-6[2](J)-6[2](K)-6[2](L)-6[2](M) - Combe manon: ZB-5-6(B)-6(AJ)-6(AK) - Entre deux chemins: ZA-11(A)-11(B)-12(A)-12(Z)-13 - Haie des maisons: ZO-2(B)-2(AJ)-2(AK)-2(AL)-2(AM)-3-4-6 (sans bâtiment)

- Le plein de lelie: ZK-20

BALOT: Terre - Classification d'urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place

43 ha 33 a 30 ca - Derriere le chateau: YB-25(J)-25(K) - Le bas de la brosse: ZO-11(J)-11(K)-11(L) - Poirier rouge: ZV-3(J)-3(K)-3(L)

LAIGNES: Terre - Classification d'urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place

5 ha 01 a 38 ca - La voie de balot: YK-5(J)-5(K)-5(L)

GEVREY-CHAMBERTIN: Vigne AOP Gevrey-Chambertin - zone Ap du PLU de Gevrey-Chambertin.

Objectif : Maintien du fermier en place.

14 a 22 ca - Aux etelois: BP-160-161

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 07/12/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214729006

CESSION

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à GISSEY SOUS FLAVIGNY (Côte d'Or) du 29 octobre 2020, enregistré au Service des Impôts de DIJON 1 le 4 novembre 2020, dossier 2020 00093748, référence 2104P01 2020 A 04599, La Société SARL PIZZ'ALESIA, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège social est 2 rue Bourrot - 21150 GISSEY SOUS FLAVIGNY, immatriculée au RCS sous le n° 794 632 711 RCS DIJON, représentée par M. Christophe MARGON, A CEDE à la Société AUTOUR DU FEU, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est 25 rue Docteur Robert 21400 CHATILLON SUR SEINE, immatriculée au RCS sous le n° 889 780 797 RCS DIJON, représentée aux présentes par M. Laurent BIDAULT et Mme Coralie SEVEBIDAULT, Une branche complète d'activité de vente ambulante de pizza et burger, rattaché au siège social de la société PIZZ'ALESIA sis 2, rue Bourrot 21150 GISSEY SOUS FLAVIGNY, moyennant le prix de 36 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er novembre 2020. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège la Société AUTOUR DU FEU, 25 rue Docteur Robert 21400 CHATILLON SUR SEINE, pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., Cabinet d'Avocats, 43 rue du Clos – 89000 AUXERRE.

AL214728987

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de restauration situé à CHENOVE (21300) 58 rue de Longvic Centre Commercial GEANT CASINO ZI de CHENOVE, confiée par la société CASINO RESTAURATION, SAS au capital de 1 000 000 euros, siège social à ST ETIENNE (42000) 1 cours Antoine Guichard, RCS 342 043 528 ST ETIENNE à la société FDC RESTAURATION SASU au capital de 5 000 euros, siège social à FONTAINE LES DIJON (21110) rue des Près Potets , RCS 824 138 150 DIJON a été résiliée amiablement le 31 octobre 2020. Pour avis

AL214728996

AVIS DE FIN DE LOCATION-GERANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 26 octobre 2020 Il a été mis fin au contrat de location gérance consenti à compter du 18 décembre 2017 par la société CARREFOUR PROXIMITE France, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488. à La société LIMARKSE, Société à responsabilité Limitée au capital de 6.000 Euros, ayant son siège à MIREBEAU SUR BEZE (21310) 30 Bis rue de Gray, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de DIJON sous le numéro 833.898.521. Portant sur un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché sis et exploité à MIREBEAU SUR BEZE (21310) 30 Bis rue de Gray, sous l'enseigne CARREFOUR CONTACT et cela à compter du 31 octobre 2020.

AL214729004

NON DISSOLUTION

THAIFOOD DARCY

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 Place Darcy,
21000 DIJON
839 206 513 RCS DIJON

Le 29/06/2020, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS, le Président

AL214728973

ALABEURTHE DU JARDIN AUX ESPACES VERTS

SASU au capital de 1000 € Siège social : 15 RUE JACQUES GERMAIN, ZI BEAUNE SAVIGNY, 21200 Beaune 879 772 614 RCS de Dijon L'associée unique a décidé le 08/11/2020 de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Dijon

AL214728974

ALABEURTHE DE L'ENTREPOT A LA DISTRIBUTION

SASU au capital de 1000 € Siège social : 15 RUE JACQUES GERMAIN, ZI BEAUNE SAVIGNY, 21200 Beaune 880 170 055 RCS de Dijon L'associée unique a décidé le 08/11/2020 de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Dijon

AL214728975

FLOFIE

Par décision du 30/10/19 de la SARL»FLOFIE «, capital: 1000 €, siège: 7 bis r. du Chapeau Rouge 21000 DIJON, 832128318 RCS DIJON, l'associée unique, statuant en application de l'art. L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL214728994

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/10/2020, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Société Civile LES RUCHES Objet social : l'acquisition, la gestion à fins patrimoniales de toutes participations ou valeurs mobilières et de tous biens immobiliers, location d'immeubles en France ou à l'étranger Siège social : Parc d'activité des Essarts, 6 route de Chevigny, 21600 Ouges. Capital : 3000 € Durée : 99 ans Gérance : M. RUFFIER LANCHE Jean Pierre, demeurant 8 allée de Bellevue, 93340 Le Raincy Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société, qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme collective extraordinaire. Immatriculation au RCS de Dijon

AL214728982

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 5.11.2020 à DIJON, constitution SAS BIENVENU STEVEN TAXIS - Capital : 441 000 € - Siège social : 4T rue Jean-Baptiste Lallemand, 21000 DIJON - Objet social : Location gérance de Licence de Taxi.– Durée : 99 ans - président : Steven BIENVENU (4T rue Jean-Baptiste Lallemand 21000 DIJON) Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés Immatriculation RCS DIJON - Pour avis - Le Président

AL214728991

AVIS DE CONSTITUTION

SELARL Cabinet d'Avocats ORLHAC PIALES 7 rue de la grange aux grains 03700 BELLERIVE SUR ALLIER OXYMORE Société par actions simplifiée au capital de 100 euros Siège social : 14 rue des chalands, 21800 QUETIGNY AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature électronique en date à QUETIGNY (21) du 13/11/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : OXYMORE Siège : 14 rue des chalands, 21800 QUETIGNY Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 100 euros Objet : La détention et la prise de participations directes ou indirectes, par tous moyens, notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, dans le capital de sociétés, groupements ou entités juridiques de tout type, françaises ou étrangères, créées ou à créer, la constitution et le contrôle de filiales, la gestion et la disposition de ses détentions et participations et de tous autres instruments financiers et/ou titres de placement que la Société pourrait détenir ; La fourniture de toutes prestations de service, conseil, assistance à caractère économique, administratif, informatique, comptable et financier et l'accomplissement de fonctions de direction, d'animation, de gestion et de contrôle, auprès de toutes entités dans laquelle la Société détiendra une participation (directement ou indirectement) ; Les activités de financement de groupe à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ; La prise en location gérance ou l'acquisition de tous fonds de commerce ou d'industrie ; et Plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient (notamment financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières) se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement sous quelque forme que ce soit. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : la société MA VIE LA, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 14 rue des chalands, 21800 QUETIGNY, immatriculée au RCS sous le n° 834 461 493 RCS DIJON. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL214728998

Notaire

Etude de Maîtres
Xavier SABA et Alexa GIRAUDO
266, Chemin des la Bayette
Parc d'activités de l'Esquirol
83220 Le Pradet

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/11/2020, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI GERCORD Objet social : L'acquisition de tous immeubles, leur gestion et leur administration Siège social : 31 rue de la Creuse, 21220 VALFORET. Capital : 100 € Durée : 99 ans Gérance : M. GERCORD Gervais, demeurant La Calade Sainte Elisabeth, 83210 La Farlède Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation au RCS de Dijon

AL214729001

NIÈVRE

DIVERS

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE NEVERS
PLACE DU PALAIS
58019 NEVERS CEDEX

EXTRAIT DE REQUETE A FIN DE DECLARATION D'ABSENCE

Conformément à l'article 123 du Code Civil,

la Procureure de la République de Nevers fait connaître que Maître Arnaud LEPINE de la SCP LEPINE-CHATAIGNIER, avocat au barreau de Nevers, représentant l'UDAF de la Nièvre, a déposé auprès du Tribunal Judiciaire de Nevers une requête en date du 13 septembre 2019, à fin de déclaration d'absence de Monsieur René COURAULT, né le 4 mars 1936 à SAINT LEGER DE FOUGERET (58), de nationalité française, dont le dernier domicile connu est Le Bourg 58120 SAINT LEGER DE FOUGERET, qui n'a plus reparu à son domicile depuis de nombreuses années.

Nevers, le 30 octobre 2020

P/ La Procureur de la République

Marie-Christine WOLDANSKI

Substitut

AL584728991

NOMINATION

AISAN INDUSTRY FRANCE SA

Société Anonyme
au capital de 7 113 210 Euros
1 à 6, rue des Grands Champs
58000 NEVERS331 967 943
RCS NEVERS

Par PV du 16/07/2020 l'assemblée générale a décidé de nommer en qualité d'Administrateur : - en remplacement de Monsieur Tomoya ISHIDA, Administrateur sortant : Monsieur Toru NAKANE, demeurant à Okazaki, Aichi, (Japon) ; en remplacement de Monsieur Teijiro TAKAMURA, Administrateur sortant : Monsieur Toshio SUZUKI, demeurant à 46, rue Henrotte – 1150 Woluwe – Saint Pierre (Belgique). Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL584728981

ANVIS DECIZE SAS

société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 24.867.023,40 €
Siège social :
Usine des Caillots –
58300 DECIZE
518 482 013 R.C.S. Nevers

Aux termes de décisions en date du 30 septembre 2020, l'associé unique a (1) constaté la démission de Monsieur Marc Ritzenthaler de ses fonctions de directeur général ; (2) réitéré la nomination de Monsieur Frank Erath, né le 17 décembre 1962 à Stuttgart (Allemagne) et demeurant 20 rue Daniel Michel – 58260 La Machine, en qualité de directeur général, pour une durée indéterminée, ainsi que fixé sa date d'entrée en fonctions au 1er octobre 2020 et (3) nommé Monsieur Monsieur Marc Ritzenthaler, né le 12 mars 1973 à Colmar, et demeurant 105 lotissement Les Rouaux – 88000 Dogneville, en qualité de directeur général délégué, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Mention au RCS de Nevers

AL584728994

TRANSFERT DE SIÈGE

SGIP G FUSLE

SARL 798715280.K: 1000€.Siège: 11r de la Mare Jussy Ciez.Assp 20/10/20 trans siège 66 Avenue des Champs-Élysées Paris.Modif rcs Paris

AL584728661

SCI FALOUMAT

Capital social : 900 Euros
Siège social : 8 route de la fontaine -
le Grand Senais - 18300 CREZANCY EN SANCERRE
SIREN 529 251 225 R.C.S. BOURGES

Le 26/10/2020, l'AGE de cette société, ayant pour activité la location immobilière et pour durée 99 ans jusqu'au 26/12/2109,a décidé de transférer le siège social au ZI 5 allée du Tremblât 58200 COSNE COURS S/ LOIRE. En consèquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584728970

SCI SAMM

Société Civile Immobilière au capital de 200.00 € Siège social : 61 chemin des Communes 18000 BOURGES 484 628 946 RCS BOURGES. Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 01/10/2020, le siège social a été transféré, à compter du 01/10/2020, au 2 Rue Hoche 58000 NEVERS. GERANCE : M. MAILLET Arnaud et Mme MAILLET Sihem née OUMALOU, demeurant 2 Rue Hoche 58000 NEVERS. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de BOURGES sous le N° 484 628 946 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis, la gérance.

AL584728980

JE VOUS COUVRE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 €
Ancien Siège Social :
10, rue du Filet -
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Nouveau siège social :
ZI – Route de Gérigny –
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
847 532 116 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 13/10/2020, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 01/11/2020 :

Siège social :

- Ancienne mention : 10, rue du Filet – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
- Nouvelle mention : ZI – Route de Gérigny – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

AL584728990

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

B.E.T. TRAMIER

S.A.R.L. au capital de 7 622 euros
Siège social :
47 bis Avenue du Maréchal
de Lattre de Tassigny
58000 NEVERS
393 905 955 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 09/11/2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 47 bis Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 58000 NEVERS au 8 Rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

AL584729010

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

B & F ASSOCIES

S.A.R.L. au capital de 12 000 euros
Siège social : 47 bis Boulevard Maréchal
de Lattre de Tassigny
58000 NEVERS
529 077 646 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 09/11/2020, l'A.G.E. des associés a décidé de transférer le siège social du 47 bis Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, 58000 NEVERS au 8 Rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL584729011

MODIFICATION DE CAPITAL

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

LE BHV

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 5.100 euros
Siège social : 1, boulevard de la République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
801 242 991 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 24 août 2020 et des décisions de l'associé unique du 19 octobre 2020 que le capital social a été réduit pour être ramené de 10.000 euros à 5.100 euros.

Pour avis, le gérant

AL584728972

MODIFICATION DE STATUTS

FINANCIERE MARENGO

Anciennement dénommée POINTEAU IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 22 000 €
Ancien siège social : 53, rue des Gravières
58320 POUGUES LES EAUX
Nouveau siège social :
15, Lotissement Le Clos des Lavandes
83420 LA CROIX VALMER
537 591 802 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/09/2020, l'Associée Unique a décidé à compter du même jour :

- de transférer le siège social de POUGUES LES EAUX (58) – 53, rue des Gravières à LA CROIX VALMER (83) – 15, Lotissement le Clos des Lavandes et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;
- de modifier la dénomination sociale POINTEAU IMMOBILIER pour adopter celle de FINANCIERE MARENGO, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL584728674

P2L SERVICES

Anciennement dénommée SARL PRESSWEB
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 €
Ancien siège social : 53, rue des Gravières
58320 POUGUES LES EAUX
Nouveau siège social :
15, Lotissement Le Clos des Lavandes
83420 LA CROIX VALMER
501 865 927 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/09/2020, les associés ont décidé à compter du même jour :

- de transférer le siège social de POUGUES LES EAUX (58) – 53, rue des Gravières à LA CROIX VALMER (83) – 15, Lotissement le Clos des Lavandes et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;
- de modifier la dénomination sociale SARL PRESSWEB pour adopter celle de P2L Services, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Achat, vente, location de véhicules moteurs terrestres, motocycles, cycles, paddles, bateaux, embarcations nautiques, matériels et équipements de toute nature et d'objets du quotidien, neufs et d'occasion - Exécution de prestations de services de toute nature au profit des particuliers et professionnels - Activité d'intermédiaire du commerce - Cours particuliers de soutien scolaire et non scolaire aux particuliers et aux professionnels, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL584728675

JF INVEST

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 65 000 €
Siège social : 18, rue Barreau
58000 NEVERS
809 035 454 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 17/07/2020, l'Associé Unique a décidé à compter rétroactivement du 1er janvier 2020 d'étendre l'objet social aux prestations de services de toutes sortes au profit des professionnels et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL584728992

FIDUCIAL SOFIRAL

BONNOT

SARL transformée en SAS
au capital de 30 022,80 euros
Siège social : Avenue Saint-Exupéry
Lot n°5 Zone d'Activités Intercommunale-
Village d'entreprise Saint-Exupéry
58500 CLAMECY
NEVERS 381 867 324

Décision du 06.11.2020 : L'associée unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, son capital social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Jean-Luc SABIAUX et Mme Brigitte DOITRAND

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par un Président, à savoir M. Jean-Luc SABIAUX dt La Verdrelle 58500 RIX et un Directeur Général, à savoir : Mme Brigitte DOITRAND, dt 30 Route de Tannay 58500 VILLIERS SUR YONNE. Pour avis Le Président

AL584729003

CESSION

Notaire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 2 octobre 2020, enregistré à nevers, le 9 octobre 2020, 5804P01 2020 n°00497, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée SAS CORDE, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à SERMOISE-SUR-LOIRE (58000), 2 rue du Port, identifiée au SIREN sous le numéro 849240387 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

A :

Madame Coralie Marine LUJAN VIZCAINO, téléconseillère, demeurant à NEVERS (58000) 2 avenue du Stand.

Née à NEVERS (58000), le 23 août 1989.

Divorcée de Monsieur Christophe DE ALMEIDA, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de NEVERS (58000), le 12 décembre 2019, et non remariée.

Désignation du fonds : fonds de commerce de petite restauration sur place, vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, préparation de planches, brunchs, sis

à SERMOISE SUR LOIRE (Nièvre), 2 Rue du Port,, lui appartenant, connu sous le nom commercial CAFE DU CANAL, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce

et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 823028535.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SIX MILLE EUROS (6 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (3 858,00 EUR),
- au matériel pour DEUX MILLE CENT QUARANTE-DEUX EUROS (2 142,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL584728985

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS DE LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/10/2020, Daniel BOURGUIGNON, artisan taxi, domicilié 14 bis Rue Jean Sounié 58160 IMPHY a confié à « TAXIS A.S.2.L. », SARL au capital de 1000 euros dont le siège social est fixé 26 Av. Pierre Bérégovoy 58000 NEVERS, immatriculée sous le nº 889.466.553 RCS NEVERS, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds artisanal de taxi contenant l'autorisation de stationnement de taxi portant le n°2 sur la commune de SAINT-PARIZE-LE-CHATEL (58490), connu sous le nom de «TAXI BOURGUIGNON » situé et exploité au 14 bis Rue Jean Sounié 58160 IMPHY, pour une durée de neuf (9) mois à compter du 01/10/2020. Toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation de ladite autorisation incomberont au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet. Pour unique avis Le locataire-gérant.

AL584728975

FIDAL

Société d'Avocats
TOURS (37) 130 rue du Rempart

ESTIVIN PRIMEURS NEVERS

SARL unipersonnelle
au capital de 100.000 euros
Siège social : Les Champs Hardis
58660 COULANGES LES NEVERS
886.620.038 RCS NEVERS

En application de l'article 12 des statuts, nomination à compter du 14 octobre 2020 de Monsieur Philippe BERTIN, demeurant 7 rue du Pré Lavert - 63122 CEYRAT, en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Bernard ESTIVIN, décédé le 14 octobre 2020. Pour avis.

AL584728983

GFA DE DOSNE

SCI au capital de 58586,16 € Siège social : Dosne Millay 58170 LUZY RCS NEVERS 325559789

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 18/04/2020, il a été décidé de nommer M DE LAPLANCHE Philippe demeurant Villa Dosne 58170 MILLAY en qualité de Co-Gérant en remplacement de Mme DE LAPLANCHE Claudette , à compter du 18/04/2020 . Modification au RCS de NEVERS.

AL584728987

GROUPEMENT FORESTIER DE DOSNE

SCI
au capital de 8354,21 €
Siège social : Villa Dosne Millay
58170 LUZY
RCS NEVERS 401522867

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 18/04/2020, il a été décidé de nommer M DE LAPLANCHE Philippe demeurant Villa Dosne Millay 58170 LUZY en qualité de Co-Gérant en remplacement de Mme DE BRESSIEUX Aude , à compter du 18/04/2020 . Modification au RCS de NEVERS.

AL584728988

AVIS DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte ssp du 23/10/2020, M. KAIDAT Saddock, demeurant à NEVERS, 4 rue de la Barre a remis en location-gérance à Mme Nadine LENIEF, demeurant à 58660 COULANGES LES NEVERS, 14 rue du Docteur Michel Gaulier, pour une durée d'une année à compter du 15/11/2020 renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction. Pour avis : N. LENIEF

AL584729004

DISSOLUTION LIQUIDATION

LES THORINS

Société Civile Immobilière
au capital de 500 €
Siège social : Lieudit Les Thorins
58310 ARQUIAN
505 236 398 RCS NEVERS

Liquidateur : Monsieur Christophe BERTRAND

Clôture de liquidation

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2020, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL584728953

MAZEL TOV

Société civile immobilière au capital de 1 524,49 euros - Siège social : Rue Saint-Agnan 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE - 385 009 758 R.C.S. NEVERS - L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/09/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Madame Claudine DANAN, demeurant 2 chemin des cades 30700 ST MAXIM, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Rue Saint-Agnan 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés Pour avis, Le Liquidateur.

AL584728977

MAZEL TOV

Société civile immobilière au capital de 1 524,49 euros - Siège social : Rue Saint-Agnan 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE - 385 009 758 R.C.S. NEVERS - En date du 30/09/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Claudine DANAN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés Pour avis, Le Liquidateur.

AL584728978

COLLOMB

SCM au capital de 15000euros Siège social 5 rue de la parcheminerie 58000 Nevers 798930509 RCS Nevers L'AGE du 31/10/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mme COLLOMB Sophie demeurant 34A rue du Général Sorbier 58000 Nevers et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS Nevers

AL584728982

SCI FACH

SCI en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social et de liquidation :
11 Grande Rue
58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
481 564 169 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 30-06-2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30-06-2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Christian FRERE, demeurant La Cras le Petit Midi - 71250 CLUNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation et de la correspondance est fixé au 11 Grande Rue 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur.

AL584728993

AVIS DE DISSOLUTION

Dénomination : SCI DE LA COUR DES RECOLLETS.

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 915 euros.

Siège social : Rue VERTE - CHAMP DE LA BONDE, 58660 COULANGES LES NEVERS.

381021112 RCS de Nevers.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 août 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20 août 2020. Monsieur PULEIO JOSE, demeurant 2 RUE THIERS - APPART 2 47300 VILLENEUVE SUR LOT a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

LE LIQUIDATEUR

AL584728995

HOTEL DES GATINES

Société Par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 37 route de Chétif Bois
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)
RCS NEVERS 807 416 813

La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 15 novembre 2020 suivi de sa mise en liquidation.

A été nommé comme liquidatrice : Madame Isabelle FOREST, demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre) 37 route de Chétif Bois. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre) 37 route de Chétif Bois. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le représentant légal.

AL584728996

COLBERCO

SCI au capital de 15 246€, 25 ter boulevard de la République, 58000 Nevers, 440 749 471 RCS Nevers. L'AGE a décidé, le 16/11/2020, la dissolution anticipée de la société, au 18/12/2020, désigné liquidateur Mr CORBIER Jean-Marc, 25 ter boulevard de la République, 58000 Nevers et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Nevers

AL584729014

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte reçu le 12/11/2020, par KL CONSEIL, notaires à PARIS (75002), 5 rue de la Bourse, du Groupement Foncier Rural de « BORDOT », société civile ; capital : 1000 € en numéraire ; siège : Moulin de la Chaume, 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN ; objet : propriété, jouissance, administration, mise en valeur par dation à bail à long terme de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et propriété, jouissance, administration par dation à bail ou mise en valeur directe de tous biens et droits immobiliers à usage forestier, dont le groupement aura la propriété ; cogérants : Jean-Marc RAVIER et Bettina NIEBEL demeurant ensemble à ILE MAURICE (MAURICE) 151 route Cotière - Poste Lafayette ; durée : 99 ans ; transmission des parts : libre entre associés, agrément pour les descendants et les tiers; dépôt : RCS NEVERS

AL584728998

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ALLIGNY-COSNE: ZONE A ET UD

Avec bâtiments habitation et exploitation

59 ha 38 a 82 ca - Fontenille: YI-29(J)-29(K) - La brosse aux bruns: YB-74-75-76-77-78-113-114-115-116-117-118-123-124-125-329 - Le buisson de la croix: YA-53 - Le grand champ: YI-44[20](J)-44[20](K)-44[20](L) - Les aubues: YK-76(J)-76(K) - Les aubues bourgoin: YB-24 - Les champs des rois: YK-72 - Les chaumes de la bernotte: YA-38-42 - Les chetives vignes: YA-6 - Les grands champs: YA-48(J)-48(K) - Parigny: YK-138-140-149-152-153-154-155-156-157-158(Z)-158(AJ)-158(AK)-241[141]-245[151]

Cmne de ALLIGNY-COSNE: ZONE RNU

56 a 33 ca - La queue des roches: ZO-149 - Le bois des reboullots: ZA-80-90-103-280 - Les terres blanches: ZB-69-70

Cmne de BILLY-SUR-OISY: ZONE RNU

2 ha 83 a 49 ca - Champ vieux: ZI-168 - Coutas des vaux: ZE-243-255 - La gourdonnerie: ZC-229-243 - La rue des anes: AD-22 - Le prou blanc: ZI-256 - Les vaux d andryes: ZC-283-293 - Les vaux de savigny: ZC-159-197

Cmne de BRASSY: ZONE NF

27 a 20 ca - Bonin: C-110 - Mont recou: C-147

Cmne de VERNEUIL: ZONE RNU

Avec bâtiments habitation et exploitation

40 ha 11 a 25 ca - Hameau de st gervais: A-340-341-342-343-344-349(*)-350-351[F1] - La grand vigne: A-353-354 - La serree: A-339(*) - Le buisson martin: A-379 - Les corvees: A-367-368 - Les noulots: A-362-363-364-365-366 - Les terreaux: A-406

Et, par extension, Cmne de CHAMPVERT: ZONE RNU

1 ha 50 a 65 ca - Les noulots: B-92-93

Cmne de LIMANTON: ZONE RNU

8 ha 95 a 65 ca - Les usages bertin: E-37

Cmne de MARIGNY-L'EGLISE: ZONE RNU

Biens loués sur partie

10 ha 27 a 05 ca - Champ dessous: D-715(J)-715(K) - Champ du bouchot: D-710(A)-710(B)-711-712 - Champ senaux: D-1645 - Champ senil: D-1681-1682-1683 - La breulotte: D-556-557-558 - La foret brulee: D-917 - Le moulin: D-1435 - Les mouilles: D-1194 - Les sombreaux: D-834 - Les vernottes: D-1117 - Pre baret: D-1144 - Pre de siard: D-574-575-576 - Pre des richards: D-598 - Pre grand: D-1440-1441 - Pre guenin: D-817 - Pres du puits: D-1594-1595 - Sommet de la claie: D-1094

Cmne de SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN: ZONE RNU

Biens loués sur partie

3 ha 44 a 15 ca - La queudre: B-277-278 - La versenne: B-299

Cmne de TRESNAY: ZONE RNU

Avec bâtiments habitation et exploitation

72 a 70 ca - Chavannes: B-488-780[487]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 07/12/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS, Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL584729005

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sci jtlc,16 grande rue 58220 donzy. Cap:1000€. Obj:immobilier. Grt:laurence tixier,15 rue de la victoire 58220 donzy. 99ans au rcs de nevers.

AL584728640

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26/10/2020, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation agricole dénommée :

SCEA DE LA VALLEE GERMAINE

Objet social : Activités agricoles

Siège social : 23 rue des Camélias - Chambeau, 58150 SAINT ANDELAIN

Capital : 10 000 euros

Gérance : M Baptiste NAULT et Madame Viridiana MAGE-NAULT demeurant tous deux 23 rue des Camélias - Chambeau, 58150 SAINT ANDELAIN

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL584728940

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SC CELEA INVESTISSEMENT ; Siège social : 7 Bis, Boulevard de la République – Immeuble Les 3R - 58000 NEVERS ; Objet social : Acquisition, gestion, détention de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises, groupements ou associations, français ou étrangers, créées ou à créer - Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : Mme Céline HOUBE dt à PARIS (75018) - 3, Square de Clignancourt ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL584728973

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAS LOC IMMO

Forme sociale : SAS

Capital social : 2 000 €

Siège social : 20, rue du 13ème de Ligne – 58000 NEVERS

Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, aliénation de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Eric DULAT dt à COULANGES LES NEVERS (58) – 6, rue des Champs Martin

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL584728974

SOCIETE D'AVOCAT
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile sans statut légal particulier en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI ABMR IMMOBILIER, au capital de 1.000 € composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 12 avenue des Sports – 58600 FOURCHAMBAULT. Les gérants sont M. Anthony RENAULT et Mme Myriame DAMPIERRE épouse RENAULT, demeurant 12 avenue des Sports – 58600 FOURCHAMBAULT.

Les cessions de parts sociales à des tiers non associés sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour avis, la gérance

AL584728976

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 02.11.2020, avis est donné de la constitution d'une Société civile Immobilière ayant pour :

DENOMINATION : NUMERO 9

SIEGE SOCIAL : 145 avenue du Maréchal Leclerc 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 40 000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 40 000 euros

GERANCE : M. MARTIN Loïc, Denis, Manuel, 11 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

IMMATRICULATION au RCS de NEVERS

AL584728984

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/11/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

KLM IMMOBILIER

Siège social : 81B BD Boigues 58600 FOURCHAMBAULT. Sigle : KLM. Capital : 100€. Objet : acquisition et location de biens immobiliers. Gérant : M MICHOT Kévin, 81B BD Boigues 58600 FOURCHAMBAULT. Cession de parts : Agrément requis sauf entre associés, conjoints, ascendants, descendants. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584728999

Etude de Me CHERAMY – notaire à NEVERS (58000)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 14 novembre 2020 par Maître Marie CHERAMY, notaire associée de la Société d'exercice libéral par action simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse,Il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes

Monsieur Noël Eugène ARCHAMBAULT, et Madame Sabine Jeanne Marie RICHARD, demeurant à CHALLUY (58000), 36, rue des Argougneaux,

Pour avis</p

AL584729000

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10.11.2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI CD BRASSERIE IMMOBILIER

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers,

Siège social : 4 rue Gambetta 58600 FOURCHAMBAULT

Capital : 300 euros en numéraire

Gérance : M Denis LAGOUTTE et Mme Christelle LAGOUTTE, demeurant ensemble 4 rue Gambetta 58600 FOURCHAMBAULT

Agrément des cessions de parts: Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL584729002

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : BATI RENOV 58 ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 1, Impasse du Commerce – 58200 SAINT PERE ; Objet social : Travaux de couverture, maçonnerie, isolation, pose de plaques de plâtre ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Gérance : M. Dimitri PAILLET dt à SAINT PERE (58) – 1, Impasse du Commerce ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL584729006

YONNE

SUCCESSION

Notaires

Laurent FRANCIN - Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE SAUTEREL Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 13/05/2009, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 9/11/2020, Monsieur Jacques Joseph Paul BLIN, divorcé en premières noces de Madame Ginette Lucie BRETON, divorcé en deuxièmes noces de Madame Josèphe Gabrielle MILLION et divorcé en troisièmes noces de Madame Elisabeth Marie RICHARD, demeurant à CHAMPS SUR YONNE (89290), 11 avenue du Dr Schweitzer, Résidence d'Automne, né à AUXERRE (89000), le 14 juillet 1933, décédé à CHAMPS SUR YONNE (89290), le 7 avril 2020, a institué des légataires universels.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire.

AL894729085

NOMINATION

IMOCAR-PROG

SAS au capital de 3 000 €
Siège social : 15, rue de la Mal Ecluse
89100 COLLEMIERS
792 905 580 RCS SENS

Le 01/09/2020, les associés ont nommé Mme Delphine GREMY, domicilié à COLLEMIERS (89100), 15 rue de la Mal Ecluse, en qualité de Directrice Général. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL894729029

FIDAL

Société d'Avocats
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Tél : 03.90.22.06.30

BEKALUBE FRANCE

SAS au capital de 200.000 Euros
Siège social : 4bis rue de l'Artisanat
89100 Paron
490 972 015 RCS SENS

En date du 30 octobre 2020, l'associé unique a décidé de nommer, avec effet à compter du 9 novembre 2020, en qualité de Président, Monsieur Eric Fernandez, demeurant 8 rue des Lilattes – 38300 Bourgoin-Jallieu, en remplacement de Monsieur Rudolf Brendel, démissionnaire.

Pour avis

AL894729050

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CHANGEMENT DE DIRIGEANT

GREENPACK Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros Siège social : 4 Rue de Chantecoq – Z.I. des Vauguillettes – 89100 SENS 452.147.309 RCS Sens Le 30 Octobre 2020, la collectivité des associés a décidé - de nommer aux fonctions de Président, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Christian JOUFFREAU, démissionnaire, la société « KEEPCLOUD » SARL au capital de 300 € dont le siège social est situé à SENS (89) – 15 Boulevard du Pont Neuf, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 881.162.606, représentée par Monsieur Sébastien DELAMOTTE, en sa qualité de co-gérant - de ne pas pourvoir au remplacement de Madame Marie-Madeleine JOUFFREAU, Directrice Générale démissionnaire.

AL894729094

GROUPE SUREAU

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social :
Z.I Sud de la croix verte –
Route de Sauvigny le Bois
89200 AVALLON
832 556 005 R.C.S. Auxerre

Suivant délibération du 02/11/2020, l'AGO décide de nommer à compter du 02/11/2020, pour une durée illimitée, en qualité de Directrice Générale, Madame Justine CHAPUIS, 46 Grande rue – 89440 JOUX-LA-VILLE. Mention au RCS d'Auxerre.

AL894729109

CESSION DE PARTS

SARL IDFG

Me Solen REMY-GANDON Avocat au Barreau de l'Aube 4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES Tel : 03.25.28.63.05

SARL IDFG Société à responsabilité limitée au capital de 440.000 euros Siège social : Rue de l'Industrie 89100 MALAY LE GRAND

La société, aux termes d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé en date du 22 septembre 2020, enregistré le 02/11/2020 (Dossier 2020 00031843, Référence 8904P01 2020 A 01839) a cédé : - à Madame Sandrine IMBERT la pleine propriété de 33 parts sociales de 100 euros de valeur nominale, numérotées de 1 à 33. - à Monsieur Cyril CHARETIE la pleine propriété de 39 parts sociales de 100 euros de valeur nominale, numérotées de 34 à 72. Qu'elle détenait dans la société IDTP, société au capital de 120.000 euros, dont le siège est situé Rue de l'Industrie, 89100 MALAY LE GRAND, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 533 679 908 RCS SENS. Pour Avis, le Gérant

AL894729093

TRANSFERT DE SIÈGE

CUMA DES COTEAUX DE VENOY

RCS Auxerre 413 163 437

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28/09/2020, la Cuma des Coteaux de Venoy a transféré son siège social du Lycée agricole de la Brosse 89290 Venoy à la Scev Gabrielle, 42 rue de Sinotte 89290 Venoy.

Le président

AL894728718

SAARA

SCI au capital de 1.000€
Siège social : 10 rue de nemours,
89100 PARON
845 279 215 RCS de SENS

Le 15/05/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 52 AVENUE ARISTIDE BRIAND, 89100 PARON.

Modification au RCS de SENS

AL894729057

GM2T PRODUCTION

SARL au capital de 7.000 Euros
Siège social :
54, rue de Cléry
75002 PARIS
539 163 931 RCS PARIS

Le 01 septembre 2020, l'AGE de la société ayant pour Gérant M. Gilles MATTANA, 24 Grande Rue 89390 PERRIGNY-SUR-ARMANÇON, a décidé de transférer le siège social au 24, Grande Rue 89390 PERRIGNY SUR ARMACON. En conséquence, la société sera radiée au RCS de PARIS et immatriculée au RCS d'AUXERRE

AL894729088

SARL LE PRIVILEGE

Par AGE du 01/09/2020, les associés de la SARL LE PRIVILEGE, au capital de 7 622,45 €, ayant son siège social à SENS (89100), 23, rue du Plat d'Etain 397 935 032 RCS SENS, ont décidé de transférer le siège social à MISY SUR YONNE (77130), 66, rue Haute à compter du 01/09/2020.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention est faite au RCS de SENS et la société sera désormais immatriculée au RCS de MELUN.

AL894729095

ALLIORH L'ALLIANCE DES ORGANISATIONS ET DES HOMMES

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 27 avenue de l'opéra,
75001 PARIS
519 674 956 RCS PARIS

L'AGM du 21/07/2020, a transféré le siège social au 23 rue du Faubourg 89740 VILLON à compter du 01/09/2020

La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de AUXERRE.

Gérance : Madame Nadine MANTEAU, demeurant 37 rue Exelmans 78000 VERSAILLES

AL894729096

MODIFICATION DE CAPITAL

CABINET D'OSTEOPATHIE FOMO

Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, porté à 35 100 euros Siège social : 52 B Boulevard du 14 Juillet, 89100 SENS 822404927 RCS SENS Par décision du 12/11/2020, l'associé unique a augmenté le capital social de 35 000 euros par apports en numéraire, entraînant la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Le capital social s'élève à la somme de cent euros (100 €). Nouvelle mention : Le capital s'élève à la somme de trente-cinq mille cent euros (35 100 €). Pour avis, La Gérance

AL894729102

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA COMMUNE DE VENOY

Le public est averti qu'en execution : - du code de l'environnement,

- du code de l'urbanisme,

- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-369 du 22 octobre 2020,

une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Venoy, déposée par la société KRONOSOL SARL 14, sera ouverte du lundi 16 novembre 2020 (9 h) au vendredi 18 décembre 2020 inclus (17 h), soit unedurée de 33 jours consécutifs, en mairie de VENOY.

Est désigné M. Pierre GUION en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis de la société KRONOSOL SARL 14 et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 16 novembre 2020 au 18 décembre 2020 inclus, en mairie de VENOY, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / Photovoltaïque / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 16 novembre 2020 au 18 décembre 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de AUXERRE, AUGY, BEINE, BLEIGNY-LE-CARREAU, CHAMPS-SUR-YONNE, CHITRY, COURGIS, QUENNE, SAINT-BRIS-LE-VINEUX, VILLENEUVE-SAINT-SALVES sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire de 5 km autour du site concerné.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

o soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :

pref-photovoltaique-venoy@yonne.gouv.fr

o soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé en mairie de VENOY,

ou

- courrier adressé à la mairie de VENOY (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de VENOY, les :

- lundi 16 novembre 2020 de 9 h à 12 h, - mercredi 25 novembre 2020 de 9 h à 12 h, - samedi 5 décembre 2020 de 9 h à 12 h, - vendredi 18 décembre 2020 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), en mairie de VENOY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Étienne TRICHARD - responsable du projet pour la société KRONOSOL SARL 14 - 9 Croisée des Lys - 68300 SAINT-LOUIS - Tél : 06.62.76.41.26.

AL894728926

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - COMMUNE DE VOISINES

Désaffectation et aliénation partielle du chemin rural n°61 au lieu-dit « Le Petit Champeau » à VOISINES – 89260

Par arrêté n° 2020_AR_29 en date du 12 novembre 2020, Monsieur le Maire de Voisines a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la désaffectation et l'aliénation partielle du chemin rural n°61. Cette enquête publique se déroulera du lundi 7 décembre au mardi 22 décembre 2020 inclus soit 16 jours consécutifs. Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL a été désigné en qualité de commissaire- enquêteur. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre seront déposés pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Voisines, 26 Grande Rue, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h. Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser à Monsieur le Commissaire enquêteur - Mairie de Voisines, 26 Grande Rue – 89260 VOISINES. Le commissaire-enquêteur recevra le public à la Mairie de Voisines les jours suivants : Lundi 7 décembre 2020 de 9h-12h / Mardi 22 décembre 2020 de 9h-12h. A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Voisines. Le dossier est consultable sur le site de la commune de Voisines, www.mairie-voisines-yonne.fr

AL894729099

APPEL D'OFFRES

SELARL DELORET CONSTANT
LES TERRASSES DU XVème,
246 Av du XVème Corps, 83600
FREJUS
Tel : 04 94 52 16 37 – 04 94 51 18 61

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Mise en vente de l'actif dépendant de la liquidation judiciaire de
SCI LES ARONS DE THYSIS

ci-dessous désigné:

MAISON sur la commune de SAINT GEORGES SUR BAULCHE

En plein centre du bourg exposée sud-ouest, maison ancienne de caractère de 245 m² comprenant une entrée, un salon, un séjour, une salle à manger avec cheminée et une cuisine entièrement aménagée et équipée, un wc.

A l'étage, s'y trouve une suite parentale avec salle de bains (douche à l'italienne, baignoire), trois chambres supplémentaires, belle mezzanine avec possibilité de coin bureau, une salle de bains (baignoire et douche).

Pour plus de confort, garage (deux véhicules) avec porte automatique, une cabane de jardin, une cave et un jardinet de 430 m² plus une cour entièrement clos. Belles prestations et matériaux de qualité !

La taxe foncière s'élève à 2000 €.

Autres prestations : chauffage individuel électrique + bois (cheminée), double vitrage, diagnostic énergétique fait.

Le Liquidateur informe les personnes intéressées que toute offre d'acquisition devra être déposée en son Etude **au plus tard le Lundi 14 Décembre 2020 à 17h00**, et devra obligatoirement comporter :

- L'identité précise de l'acquéreur (K-bis et statuts si personne morale, copie d'une pièce d'identité si personne physique, projet de statuts s'il s'agit d'une offre pour le compte d'une société en cours de constitution ou à constituer)

- La mention « offre ferme et définitive » (aucune offre sous condition suspensive ne sera examinée)

- Un chèque de banque de 10 % du prix proposé

- Les éléments attestant de la capacité de l'acquéreur à payer le prix (attestation bancaire de disponibilité des fonds)

- Justificatif de provenance des fonds

- Attestation d'indépendance et de sincérité du prix

Tout intéressé pourra solliciter un dossier auprès de la SELARL DELORET CONSTANT, après signature d'un engagement de confidentialité - actiffrejus@selarldc.com.

AL894729115

CESSION

AVA
CAVISTE - CONSEILLER
YONNE & AUBE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à SENS (89) du 30 octobre 2020, enregistré au service de la publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AUXERRE (89) le 4 novembre 2020, Dossier 2020 00033361, référence 8904P01 2020 A 01900. La société CHAUDRONNERIE ET SERVICES INDUSTRIELS ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros, dont le siège social est Zone industrielle Lieudit La Ruelle Aux Chats 89100 GRON, immatriculée sous le numéro 505 054 569 RCS SENS, A CEDE La société B&C INDUSTRIE, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est ZI Lieudit La Ruelle Aux Chats 89100 GRON, immatriculée sous le numéro 885 052 902 RCS SENS, un fonds de commerce et artisanal de fabrication et négoce de tous matériels, marchandises et machines se rattachant au travail des métaux, de l'usinage et de la chaudronnerie, connu sous l'enseigne C.S.I.A sis et exploité à GRON (89) Zone Industrielle La Ruelle aux Chats, moyennant le prix de 195 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 30 octobre 2020. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à l'adresse du séquestre Maître Christophe NOËL, SCP AVOCATS VIGNET ASSOCIES, 18 rue du Général Leclerc – 89100 SENS. Pour avis

AL894729113

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

1 RUE VINTAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège social :
9 Rue d'Annay
89310 MOULINS-EN-TONNERROIS
799 958 749 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 26 octobre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de gérant : Mme Nathalie VANDEPUTTE, demeurant 3 Avenue Victor Hugo 78200 Mantes-la-Jolie en remplacement de M. Frédéric JOVER.

Le représentant légal.

AL894729086

SCI SAINT FIACRE

SCI au capital de 68.602€. Siège: la tuilerie, 89100 COLLEMIERS. 415 296 268 RCS SENS. L'AGE du 10/09/2020 a nommé Gérant Mme Martine BARRE, la tuilerie 89100 COLLEMIERS, en remplacement de M. Jean Marie BARRE. RCS SENS.

AL894729090

EARL LES ARDILLIERS

EARL au capital de 236 000 euros, Siège social : 4 Les Ardilliers - 89500 BUSSY-LE-REPOS, 810 261 693 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2020 a nommé M. Fabien VALTAT, demeurant à PLANTY (10160), 4 rue de la Rimose, et M. Arnaud VALTAT, demeurant à BUSSY-LE-REPOS (89500), 6 Les Ardilliers, aux fonctions de gérant, et a pris acte de la démission de Mme Françoise VALTAT des dites fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL894729100

NON DISSOLUTION

POLYCOR FRANCE HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : Lieu-dit les Carrières – 89440 MASSANGIS 839 503 356 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 28 septembre 2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis Le Président

AL894729044

FIDUCIAL
SOFIRAL

SARL DROMBRY THIERRY

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : Rue du Serein
89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 432 030 617

Aux termes d'une décision en date du 20 octobre 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL894729047

DESTOCK AUTOS 89

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
Zone Industrielle des Vauguillettes III
17 Rue de Sancey, 89100 SENS
842 727 646 RCS SENS**

Aux termes d'une décision en date du 20/07/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS - Le Président

AL894729082

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

ETUDES ENERGIE ECONOMIE

SARL au capital de 2000€. Siège social: 12 grande rue 89150 Fouchères. 819 970 526 RCS SENS. Le 1ER OCTOBRE 2020, décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme GENEVIEVE DECHEGNE, 12 Grande Rue 89150 Fouchères , et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de SENS.

AL894728941

CARMIN CONSEIL

Sigle C.C., SARL à associé unique en liquidation au capital de 1 000 €, 1 Lieu-Dit Les Biguereaux - 89330 PIFFONDS, 841 954 977 RCS SENS. D'une décision de l'associé unique du 19/10/2020, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation au 31/08/2020, donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat; et a prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet au 31/08/2020. Mention au RCS de SENS.

AL894728943

SCI FROHNER

**Société Civile Immobilière
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Les Pinons
89130 TOUCY
R.C.S. AUXERRE 479 870 651**

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 28 octobre 2020, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 octobre 2020 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur **Madame Myriam FROHNER**, demeurant Lieu-dit « Les Pinons » - 89130 TOUCY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social qui reste à Lieu-dit « Les Pinons » - 89130 TOUCY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE

Pour avis,

AL894728974

au titre de la procédure suivante :

LEROND AUTOMOBILE SARL

Liquidation Judiciaire du 07/05/2019

14 rue du Four - 89340 VILLEBLEVIN

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 29 octobre 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894728980

SARL DEPUYDT

**Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 000 euros
Siège de liquidation:
24 avenue du Président Bidault de l'Isle,
89440 L ISLE SUR SEREIN
503300295 RCS AUXERRE**

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2020 au siège de liquidation a approuvé le

compte définitif de liquidation, déchargé MME BASECQ épouse DEPUYDT Sylvie,

demeurant 24 avenue du Président Bidault de l'Isle,

89440 L ISLE SUR SEREIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa

gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de

AUXERRE en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée

dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL894728995

G.K.F

EURL au capital de 7622€ Siège social: 4 Imp Des Lions 89170 Saint-fargeau 423502780 RCS AUXERRE. Par décision en date du 31/10/2020 l'associé unique a décidé : la dissolution de la société et sa mise en liquidation. Liquidateur: Guiot Frederic, 4 Rue De L Eglise 89170 Lavau. Siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt RCS AUXERRE.

AL894729027

MAISON HUGOT

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 13 280 euros
Siège : 38 Rue du Général de Gaulle
89270 VERMENTON
427 220 124 RCS AUXERRE**

L'Assemblée Générale réunie le 26 octobre 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2020, déchargé Monsieur Jean-Pierre WETTA, demeurant 21 rue des Abricotiers, 66470 STE MARIE DE LA MER, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL894729056

FERME AVICOLE NICOT

SCEA au capital de 157 600 €. Siège social : 24 Grande rue - 89570 SOUMAINTRAIN. 812 403 483 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions du gérant, et M. Jan-Pieter HOGENDOORN, demeurant à SOUMAINTRAIN (Yonne), 24 Grande rue, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : 24 Grande rue - 89570 SOUMAINTRAIN, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894729092

SCI LA TURQUOISE

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 5/11/2020, les associés de la SCI LA TURQUOISE, au capital de 90.000 euros dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 71 rue Emile Combes, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 484 947 072, ayant pour liquidateur : Mr BRUGNON Marc, dt à VILLENAVE-d'ORNON (33140) 5 avenue du Parc de Courréjean, se sont réunis.

Il a été décidé que les comptes du liquidateur auquel il a été donné quitus ont été approuvés purement et simplement.

La liquidation a été déclarée clôturée.

Le procès-verbal de l'Assemblée d'approbation sera conformément à la loi, déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

POUR AVIS

Le liquidateur.

AL894729101

ACTINORD

SASU au capital de 6 000€, Pépinière d'entreprises «Le Sémaphore», 2, Avenue de la Gare, 89700 Tonnerre, 820 015 097 RCS Auxerre. L'AGE a décidé, le 14/11/2020, la dissolution anticipée de la société, au 16/11/2020, désigné liquidateur Mr Marti Alain, 4, chemin de la folle pensée, 89250 Gurgy et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Auxerre

AL894729108

ACTOM

SCI au capital de 2 000€, Pépinière d'entreprises «Le Sémaphore», 2, Avenue de la Gare, 89700 Tonnerre, 822 561 809 RCS Auxerre. L'AGE a décidé, le 14/11/2020, la dissolution anticipée de la société, au 16/11/2020, désigné liquidateur Mr Marti Alain, 4, chemin de la folle pensée, 89250 Gurgy et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Auxerre

AL894729110

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/10/20, il a été constitué la SCI dénommée COTTET KJ.Siège social: 1 les fievres 89110 La ferte loupiere.Capital: 200€.Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M. KEVIN COTTET, 1 les fievres 89110 La ferte loupiere. ; M. JASON COTTET, 1 les fievres 89110 La ferte loupiere. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL894728904

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P du 24/10/2020 il a été constitué une SAS dénommée :

GYPSY GRIP FILMS

Siège social : 10 rue des Forges, 89210 VENIZY

Capital : 500 €

Objet : La production et la réalisation de films de courts métrages et plus généralement, toute production audiovisuelle. La production et la réalisation de films publicitaires, de films techniques et d'entreprise, de films de formation ou éducatifs, de clips vidéo. Les activités connexes à la production de film et événementielles telles que : location de matériel d'éclairage / électriques, location de groupe électrogène sur VL et PL, location de véhicule sans chauffeur et de tous supports techniques. Toutes prestations de service dans le domaine du multimédia, de l'audiovisuel, de événementiel.

Durée : 99 ans

Chaque action donne droit à une vois

Cession d'action : soumise à agrément

Président : Monsieur FODERA Éric, 10 rue des Forges 89210 VENIZY

Immatriculation : RCS de SENS.

AL894729002

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/11/2020, il a été constitué une SCI dénommée : EMR Siège social : 11 bis rue thénard, la haute épine, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE Capital : 100€ Objet : Acquisition, gestion, location de biens mobiliers et immobiliers. Gérance : M. MANUEL NEVES, 11 bis rue thénard, la haute épine, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE, Mme EMILIE NEVES,11 bis rue thénard, la haute épine, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL894729045

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 24 septembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination :

MAXITUDE

Siège Social : 57 Grande Rue 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD

Capital social : 1.000 €

Objet : L'import, export, l'achat et la vente en gros ou au détail, ou l'agent commercial de produits non-réglementés dont notamment des matières de constructions, biens de consommations, produits textiles, électroniques, industriels, utilitaires, des produits d'usage personnel, des pièces détachées et tout autre bien ne nécessitant pas une licence d'exportation ou d'importation spécifique, et services de conseil en affaires aux activités de négoce international.

Durée : 99 années

Président : Mme Li GAO ETHUIN, demeurant 57 Grande Rue 89340 Villeneuve-la-Guyard

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Le président.

AL894729048

EARL DES SERRES DE PONT SUR VANNE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 octobre 2020, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée : Dénomination sociale : EARL DES SERRES DE PONT SUR VANNE. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 7 500,00 €. Siège social : 5 rue de la Serre - 89190 PONT-SUR-VANNE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apport en numéraire : 7 500,00 €. Gérant : M. Abdelhak LACHAM demeurant à COURTENAY (Loiret), 1 allée des Marguerites. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL894729049

BEE VIGNAUD

**Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 Rue de la Garenne - MARRAULT
89200 MAGNY**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARRAULT du 02 Novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BEE VIGNAUD

Siège social : 7 Rue de la Garenne - MARRAULT, 89200 MAGNY

Fabrication et négoce de pain d'épices et autres produits à base de miel (limonade, bières, whisky,…) et tous autres produits dérivés. Visites pédagogiques autour des activités du miel. Conception, développement et maintenance de site internet

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros

Gérance : Pierre VIGNAUD – 7 Rue de la Garenne – MARRAULT 89200 MAGNY

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL894729051

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ROUSSON en date du 20/10/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GLOBAL HABITAT PEINTURE DECORATION, Siège social : 34 route de Villeneuve sur Yonne, ROUSSON (Yonne) Objet : Peinture en bâtiment et décoration Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital : 1 000 euros Gérance : Monsieur Christopher DE ABREU, demeurant 34 route de Villeneuve sur Yonne, ROUSSON (Yonne), Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de SENS (Yonne), Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL894729052

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4 novembre 2020, à LES VALLÉES DE LA VANNE. Dénomination : DURU ÉLAGAGE. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 4 Route de Tourne Bride, Theil sur Vanne, 89320 LES VALLÉES DE LA VANNE. Objet : L'élagage, la taille et l'abattage, l'entretien d'espaces verts, et la vente de bois de chauffage. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros divisé en 200 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : les actions sont librement négociables. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Ont été nommés : Président : Monsieur Florian DURU 4 Route de Tourne Bride 89320 LES VALLÉES DE LA VANNE. La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

Le Président

AL894729053

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/09/2020, il a été constitué une SASU :

Dénomination : **T2K**

Capital : 5 000 €

Siège social : 3 rue Edouard Boutier, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE

Objet : Peinture intérieur et extérieur

Président : M. TRABELSI Ahmed, 3 rue Edouard Boutier, 89500 Villeneuve-sur-Yonne

Durée : 99 ans.

Chaque action donne droit à une voix, cession d'actions : libre.

Immatriculation au RCS de SENS.

AL894729054

Les JURISTES ASSOCIÉS de l'OUEST

**Société d'Avocats
6 rue du Louis d'Or - CS 50825
35108 RENNES CEDEX 3**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement les 4 et 6 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: LES LONGUES RAIES

Forme: Société par Actions Simplifiée.

Siège: Les Longues Raies, route de Villeneuve sur Yonne, 89330 ST JULIEN DU SAULT

Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou location, mais à l'exception de la disposition, de l'immeuble situé à SAINT JULIEN DU SAULT (89330), route de Villeneuve, cadastré section ZC n°534, 9999 Route de Villeneuve et section ZC n°574 Les Longues Raies (ci-après l'Immeuble), ainsi acquis par la Société ; la réalisation de travaux, quelle qu'en soit la nature, dans l'Immeuble ; le financement de l'acquisition de l'Immeuble ou des travaux susceptibles d'être réalisés dans tout ou partie de l'Immeuble par voie d'emprunt et l'octroi de toutes garanties nécessaires à cet effet.

Durée : 99 ans

Capital : 80.000 Euros

Assemblées Générales : Admission aux assemblées de tout actionnaire et, en cas de démembrement des titres, l'usufruitier comme le nu-propriétaire, sur justification de son identité.

Exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les cessions d'actions de préférence sont libres. Les cessions d'actions ordinaires sont libres uniquement au profit (i) de propriétaires d'actions de préférence ou de filiale, directe ou indirecte, d'ITM ENTREPRISES et (ii) de toute personne que les propriétaires d'actions de préférence se seront substitués. Les ventes ou donations d'actions ordinaires sont libres au profit d'un associé exploitant et/ou d'un héritier d'un associé exploitant sous réserve d'être devenu au préalable Président et associé majoritaire d'une société d'exploitation. Toutes autres opérations concernant les actions ordinaires sont soumises à la double majorité suivante : majorité absolue des voix des associés titulaires d'actions ordinaires ayant le droit de vote et l'unanimité des voix des associés du ou des associés titulaires d'actions de préférence.

Président : Patrick SIMONNET, demeurant à MONTIGNY SUR LOING (77690), 43 rue des Housseaux

Commissaire aux comptes Titulaire : Société FIDUCIAIRE DU VALOIR, domiciliée à PARIS (75008), 64 rue du Rocher

Commissaire aux comptes Suppléant : Société FITECO, domiciliée à CHARTRES (28000), 8 rue Claude Bernard

Immatriculation de la Société au R.C.S. de SENS.

Pour avis

Le Président

AL894729055

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 2 novembre 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 05/11/2020 dossier 2020 00032299, référence 8904P01 2020 N 01070 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CCN2020.

Siège social : SAINT-MAURICE-LE-VIEIL (89110), 5 rue d'Egleny.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.

La possibilité par la société de loger ses associés à titre gratuit .

Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes et opérations, notamment acquisition, construction,

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl S.A.T.R.** Z A des Champs Casselins 89000 Saint-Georges-sur-Baulche. RCS Auxerre 350424552. CIP 3889.

AL894729065

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique ALPHA COMMUNICATION SIGNALISATION** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 513335562. CIP 4293.

AL894729066

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Monsieur François, Georges MICHOT** 1 Chemin de Pimolles 89130 Mézilles. RCS Auxerre . CIP 4160

AL894729067

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Madame Gwenaëlle, Micheline DULONG épouse MICHOT** 1, Chemin des Pimolles 89130 MEZILLES. RCS Auxerre . CIP 4159.

AL894729068

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl S.A.R.L. NACHTEGALE** La Cercée 89200 Magny. RCS Auxerre 333433498. CIP 4187

AL894729069

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique I.T.S (INSTALLATION THERMIQUE & SANITAIRE) 14/55** 14, avenue d'Ingres 89000 Auxerre. RCS Auxerre 801780339. CIP 4189.

AL894729070

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl TRAVAUX PUBLICS COUVERTURE DE BOURGOGNE (sigle T.P.C.B.)** Z A rue de Plausse 89200 Avallon. RCS Auxerre 432509966. CIP 4424.

AL894729071

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 clôturant la procédure en constatant l'exécution du plan de redressement de **Monsieur Jean Yves LOSTYS** 12 rue des ballets 89580 VALLAN. RCS Auxerre 433620226. CIP 2861.

AL894729072

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 clôturant la procédure en constatant l'exécution du plan de redressement de la **SARL AMORANT SERVICES** 89440 DISSANGIS. RCS Auxerre 397467069. CIP 1945.

AL894729073

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 clôturant la procédure en constatant l'exécution du plan de redressement de **Monsieur Romuald Hugues Olivier SEBIR**E 5 route d Auxerre 89230 Pontigny. RCS Auxerre 399777879. CIP 3682.

AL894729074

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la **SAS à associé unique XAV'ENTREPRISE** 3 rue des Vergers 89580 VAL DE MERCY (plomberie). RCS Auxerre 822569562. CIP 4402. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL894729075

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 modifiant le plan de redressement de la **Société de fait entre personnes physiques BURIOT-MACHEPY** 15 Rue de l'Abreuvoir 89290 VINCELLES (boulangerie pâtisserie artisanale). RCS Auxerre 537849259. CIP 3594. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL894729076

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 modifiant le plan de redressement de **Monsieur Grégory Jean-Pierre BURIOT** 15 rue de l'Abreuvoir 89290 Vincelles (Boulangerie pâtisserie). RCS Auxerre 418195442. CIP 3593. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Maître CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL894729077

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 modifiant le plan de redressement de **Madame Sophie Geneviève MACHEPY épouse BURIOT** 15 rue de l'Abreuvoir 89290 Vincelles (Boulangerie pâtisserie). RCS Auxerre 418195525. CIP 3592. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL894729078

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 modifiant le plan de redressement de **Monsieur André, François COMBES** 2 rue de la Montagne Le Vaudoisy 58350 Colméry (poissonnerie). RCS Nevers 534228937. CIP 4170. Commissaire au plan : Me François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL894729079

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 modifiant le plan de redressement de la **Sàrl FILIGRANE IMPRIMERIE** 10 Voie des Préaux Zone Artisanale 89310 Nitry (imprimerie). RCS Auxerre 378988901. CIP 3904. Commissaire au plan : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me THIEBAUT 5 Rue Dr Chaussier 21000 Dijon.

AL894729080

Jugement du Tribunal de Commerce de Sens en date du 03/11/2020 prononçant la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl VOLGRE DUBOIS TRAVAUX PUBLICS** Chemin de la Rigole 89220 Bléneau (RCS SENS 493969760).

AL894729081

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sas Bleu Bois Rouge** 43 Avenue de Paris 89470 Monéteau (fabrication d'articles en bois). RCS Auxerre 852386820. CIP 4443. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894729059

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique SDK NRJ** 8 ter impasse des Vergers 89470 Monéteau (souscriptions de contrats d'énergie). RCS Auxerre 840894893. CIP 4444. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894729060

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl LOG'IN** 4 rue du Moulin 89580 Charentenay (prestations d'organisation de logistique d'activités événementielles). RCS Auxerre 827461989. CIP 4445. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894729061

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS ARIN TECH** place de la Gare Saint-Amatre 89000 Auxerre (conception informatique). RCS Auxerre 833563539. CIP 4446. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894729062

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS CAPITAL CONFORT** 46 avenue de Champleroy 89000 Auxerre (menuiserie bois PVC). RCS Auxerre 834649584. CIP 4447. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894729063

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/11/2020 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS GRAMM'S** 1 Rue de Valmy 89000 Auxerre (fabrication de pop corn). RCS Auxerre 800480766. CIP 4448. Administrateur avec mission d'assistance : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894729064

Jugement du Tribunal de Commerce de SENS en date du 20-10-2020 prononçant la liquidation judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **EURL ACANTHE** Place du Champ de Foire 89450 Vézelay (traiteur) RCS SENS 504.662.305. Désignant liquidateur : SELARL Société ARCHIBALD 1 Bd de l'Épée 89100 SENS.

AL894729097

constitution d'hypothèque ou tous autres sûretés réelles sur les biens sociaux dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

Premier gérant : Monsieur Frédéric LAUNAY, demeurant à SAINT-MAURICE-LE-VIEIL (89110) 5 Route d'Egleny.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis et mention

Le notaire.

AL894729058

Maître Florence MERLET
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Florence MERLET, Notaire associé à SEIGNELAY le 29/10/2020, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 02/11/2020 Dossier n° 2020 00031753 Référence 8904P01 2020 N 01045, il a été constitué la société civile suivante : Dénomination : SCI DES HAUTS CHEVALIERS. Siège : LA FERTE LOUPIERE (89110), 53 rue Haute des Chevaliers. Objet : La propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Apports en numéraires : 1.000€. Capital social : 1000€ divisé en 100 parts de 10€ chacune numérotées de 1 à 100. Gérant pour une durée illimitée : Monsieur Guillaume MARTENS et Madame Marine PICHONNAT demeurant ensemble à LA FERTE LOUPIERE (89110), 37 chemin des terriers. Les cessions de parts entre vifs, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. La qualité d'associé est transmise de plein droit à tous les héritiers, ayants droit et légataires de l'associé décédé. Immatriculation : RCS de SENS. Pour insertion. Le Notaire.

AL894729083

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENAN (Yonne) du 31 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BG SOCIETE

Siège : 4 Chemin Neuf, 89710 SENAN

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales, la gestion de tous portefeuilles-titre. Les prestations de services dans les domaines du management, du secrétariat, de la comptabilité, de l'informatique, du conseil technique, de l'ingénierie. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.

Transmission des actions : La cession des actions est soumise à l'agrément préalable du Président.

Président :

Monsieur Bernard GUÉDON, demeurant 4 Chemin Neuf - 89710 SENAN

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis

AL894729084

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 10 novembre 2020, il a été constitué la société civile immobilière «**SCI BELT**», siège social : [:MALIGNY (89800), 96 grande rue.

Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 €), divisé en 50 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 50,

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S d'Auxerre.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société:

Mr Laurent Jean Gaston TOPIN, demeurant à AUXERRE (89000), 22 rue Louis Crochot et Mme Emilie BERARDO, demeurant à AUXERRE (89000), 20 rue Théodore de Bèze.

POUR INSERTION, le gérant.

AL894729087

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître **Benjamin AUDEUX**, **Notaire Associé**, dont le siège est à SERGINES (89140), le 5 novembre 2020 a été constitué un groupement forestier, ayant les caractéristiques suivantes: La dénomination sociale est GFF DES RABOULINS. Forme: Groupement forestier sous la forme d'une société civile, régi par les articles L331-1 et suivants du Code Civil. Objet: La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, ainsi que leurs accessoires et dépendances indissociables qui seront compris dans son patrimoine. Siège social: **MAILLY-LE-CHATEAU (89660), 11 Ter chemin de Trucy.** Durée: 99 ans. Le capital social est fixé à **DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (260.000,00 EUR)**, Les cessions de parts, à titre onéreux, ne peuvent avoir lieu qu'avec l'agrément des associés. Les transmissions entre vifs à titre gratuit doivent faire l'objet d'une demande d'agrément notifiée au gérant par lettre recommandée. Les premiers gérants de la société sont Monsieur Jean-François **LANCKRIET**, demeurant à **SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN (45160) 160 Rue des Grandes Martinières**. Et Monsieur Olivier **CLECH**, demeurant à **TOULOUSE (31300) 162 rue des Fontaines**. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. Pour avis. Le notaire.

AL894729089

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société en nom collectif dénommée L'EPICERIE au capital de 7 000 euros, le siège social est 2 Rue de l'Ancienne Gare à Brannay (89150), ayant pour objet : l'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de dépôt de journaux, librairie, papeterie, bimbeloterie, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabacs, produits de loterie de la Française des Jeux (millionnaire, banco etc) exploité dans le même local situé 2 Rue de l'Ancienne Gare à Brannay (89150) ; Epicerie, multiservices, gaz, la poste, point relais, point argent, petite restauration, vente de poulets rôtis, de salades composées, de fruits et légumes, de glaces à emporter ou sur place ; Dépôt de pains, pâtisseries, viennoiseries sucrés et salés ; Débit de boissons avec licence IV. Les associés en nom sont Mme Isabelle TANFIN et Mr Pascal TANFIN, demeurant 2 Bis Les Sablons à Villebougis (89150).

La gérance est assurée par Mme Isabelle TANFIN.

Immatriculation de la Société au RCS de Sens.

Pour avis

La Gérance

AL894728986

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/11/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

DAM SHOPPING

Siège social : 53 RUE DES CHAILLOTS, 89100 SENS

Capital : 10.000€

Objet : Achat et vente, importation et exportation, de toutes marchandises de type non alimentaire.

Président : M. Ayrton Armindo Sébastien DE ABREU MIRANDA, 53 RUE DES CHAILLOTS, 89100 SENS.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : À la suite d'une période d'inaliénabilité de 10 ans, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL894729098

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : BK2A.

Forme : EURL.

Siège social : 10 Rue Girard, 89000 AUXERRE.

Objet : Restauration rapide sur place ou à emporter.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 100000 euros

Gérant : Monsieur Jérôme BABIN, demeurant 10 Rue Girard, 89000 AUXERRE

La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.

AL894729103

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SAINT LOUP DES VIGNES

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 22 Rue des Vignes 89220 ROGNY-LES-SEPT-ÉCLUSES

Objet : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers et notamment d'un immeuble sis 22, rue des Vignes - 89220 ROGNY LES SEPT ÉCLUSES.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 €

Gérants :

- M. Christian MALECOT, demeurant 890 Rue de Pipault 45200 Amilly

- Mme Pascale REYNES, demeurant 6 Rue Nansouty 75014 Paris

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

La gérance.

AL894729107

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

au titre de la procédure suivante :

PASCO Marjory

Redressement Judiciaire du 22/01/2019

2 rue de la Mardelle - 'Les Masures - 89150 LA BELLIOLE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 12 novembre 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894729091

Terres de Bourgogne
Rejoignez TdB sur Twitter
Rejoignez TdB sur facebook

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne

Créez votre compte et consultez nos archives

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Une solution à redécouvrir ?

Cheval dans les vignes : une technique d'avenir !

Une journée technique autour du travail des chevaux dans la vigne s'est tenue en octobre à l'AgroBio Campus de Davayé, en Saône-et-Loire. L'occasion de présenter les multiples avantages de la traction animale dans le vignoble et les besoins de la filière.



La journée technique sur la traction équine a rassemblé prestataires, viticulteurs, éleveurs, professionnels du monde équin.

N'allez pas leur dire que cette pratique est désuète et le fait de nostalgiques. Ceux qui ont fait revenir les chevaux dans leurs vignes ont toute une liste d'arguments contraires à vous opposer. Pour autant, tous les intervenants qui se sont exprimés lors de la journée technique organisée, le 16 octobre au sein du lycée viticole de Davayé, près de Mâcon, par la filière Cheval de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire ont conscience des limites de l'exercice et ne les ont pas cachés. Il n'était pas question pour eux d'opposer chevaux et tracteurs en remisant définitivement ces derniers au hangar. Il s'agissait plutôt de dérouler l'ensemble des avantages que représente la traction animale, et de trouver et former des futurs meneurs car la demande est là… et leur nombre actuellement trop limité !

Réponse à une attente sociétale et professionnelle

Certes, l'approche est dans l'air du temps comme l'a reconnu Bernard Moreau, le responsable filière équine à la Chambre d'agriculture, mais le travail dans les vignes grâce à la traction animale correspond bien à la demande sociétale et à celle des professionnels aussi, aux côtés de la réduction des produits phytosanitaires, de la recherche d'alternatives, de la préservation des sols. Parmi les principaux arguments mis en avant par les pro traction animale : la qualité du sol, la précision du travail effectué et au final la qualité du vin. Frantz Chagnoleau, viticulteur à Pierreclos, dans le Mâconnais, a testé une première parcelle en travail à cheval en 2013. *«Je constate une dynamisation du sol et un meilleur rendement sur les parcelles labourées avec le cheval»*, a-t-il témoigné. *«Le temps de pioche a été divisé par deux voire par trois, cela baisse donc le coût de la main-d'oeuvre. Le travail spécifique avec un tracteur coûte cher, donc en parallèle le coût du cheval est vraiment à relativiser et je pense qu'il est rentable sur le long terme»*. Même constat pour Christophe Cordier, viticulteur à Fuissé, qui a pris la suite de son père en 2018. *«On gagne en souplesse et en vie du sol. Il y a moins de casse avec le cheval et le travail est plus précis»*. Le sol, non tassé par le passage des roues du tracteur, est mieux drainé. Le meneur, situé à l'arrière de l'outil et non devant comme avec un tracteur, travaille au plus près des pieds, sans les endommager (même si parfois quelques-uns y passent…)

Un marché en demande

Toutefois les viticulteurs-meneurs ou ceux passant par un prestataire de services l'ont reconnu : ils ne travaillent pas 100% de leur domaine avec les chevaux, préférant cibler certaines parcelles en fonction de la configuration des lieux. Cela peut servir d'argument commercial : Christophe Cordier, par exemple, pratique des prix légèrement plus élevé sur les bouteilles de vins issues de ces parcelles. Sans pour autant *«rechercher la rentabilité à tout crin»*, il souhaite ainsi *«mettre en avant un état d'esprit»*. Les deux viticulteurs qui sont venus témoigner ne sont pas meneurs et font appel à des prestataires de service. Il y a là un véritable marché, très porteur en ce moment, tant l'offre de prestation est bien en dessous des demandes. Caroline Parizet, viticultrice, meneuse et prestataire de service, a plaidé pour son métier : *«la demande est réelle et nous ne pouvons pas toujours y répondre. Il faudra donc vraiment que certains élèves en filière équine se réorientent sur ce créneau !»* Surtout quand on sait que les formations en équitation attirent chaque année de très nombreux candidats, pour au final, peu d'élus qui arrivent à travailler en tant que moniteur en centre équestre. Cependant, les professionnels présents ont bien insisté sur la vigilance à avoir quant à la formation des hommes et des chevaux : *«la qualité est indispensable, tant le recours à des chevaux ou des meneurs mal formés ne pourraient que nuire à l'activité»*, ont-ils plaidé. La formation à mettre en place devra aussi proposer des modules sur la gestion générale du cheval, des soins à l'alimentation, en passant par la maréchalerie. Au-delà *«connaître le cheval n'est pas suffisant»*, précise Simon Pierre, meneur, éleveur et dresseur, *«il faut aussi connaître l'agronomie et la viticulture»*.

Vaste programme donc, mais riche et plein d'avenir !

L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire



Le travail avec un cheval est certes plus lent qu'avec un tracteur, mais il est aussi plus précis et plus efficace avec, au final, moins d'interventions, par la suite.

La question du bon cheval

Quelle race, quel cheval privilégier ? C'est une question qui est revenue plusieurs fois au cours de cette matinée et qui est récurrente d'après les professionnels. Pourtant ceux-ci sont les premiers à ne pas avoir de réponse toute faite. Car au-delà de l'aspect physique *«c'est le caractère qui fait tout»* a insisté Simon Pierre. Pour l'éleveur et préparateur de chevaux de vignes dans l'Autunois, *«le choix se fait selon le tempérament du cheval… et la race de prédilection de chacun !»*

Ainsi, un fan de comtois ne jurera que par eux, quand un pro-ardennais trouvera toujours dans cette race le cheval idoine. Simon Pierre, lui, élève et prépare des Auxois. Si ces dernières décennies ont vu le nombre de poulinières de trait baisser drastiquement quelle que soit la race, *«le vivier est malgré tout toujours là»*, a insisté Bernard Moreau, et peut trouver là un débouché intéressant.

Daniel Lagneaux, le délégué territorial Est de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) en a profité pour mettre en parallèle les berceaux régionaux des races auxoise, ardennaise et comtoise avec les vignobles de l'Est depuis la Bourgogne jusqu'en Alsace, en passant par la Champagne et le Jura, suggérant ainsi la corrélation à (re)créer entre ces deux univers. Il y a aussi le créneau formation du cheval à ne pas négliger, les meneurs présents ayant tous fait part de leur manque de temps pour préparer leurs prochains chevaux. Un cheval bien dressé au travail dans les vignes se négocie de 4 500 à 6 000 €.

Insolite

Marie, étudiante, veille sur son vin



A 23 ans, Marie Marc, étudiante à la Burgundy school of business de Dijon, vit une année exceptionnelle : elle est impliquée dans la création d'une cuvée originale aux côtés d'Armand Heitz, vigneron de Chassagne-Montrachet, au sein du domaine Heitz Lochardet.



A 23 ans, Marie Marc, étudiante à la Burgundy school of business (BSB) de Dijon, vit une expérience unique de participation à la vinification d'une cuvée.

La jeune étudiante participe à toutes les opérations de vinification. Ici, pendant le décuvage.



Marie a répondu à la proposition du domaine Heitz-Lochardet de Chassagne-Montrachet. Elle est ici avec Armand Heitz.

Vendanger, piger, entonner, faire du remontage (extraire la matière tels que les tannins lors de la fabrication du vin rouge et ainsi, l'aérer)... autant de termes qui jalonnent la confection d'un vin, entre la grappe de raisin et la bouteille. Autant de termes qui vont aussi rythmer l'année de Marie Marc. Etudiante au sein de la Burgundy school of business (BSB), école de commerce dijonnaise, cette jeune femme originaire de la région de Vittel, dans les Vosges, est impliquée dans une aventure qui pourrait rendre jaloux bien des amoureux du vin : elle participe à l'élaboration d'une cuvée spéciale au sein du domaine Heitz Lochardet, à Chassagne-Montrachet, en Côte-d'Or.

Sa tâche, plus particulièrement, est de veiller sur un Beaujolais (car le domaine possède aussi des parcelles en Juliénas). Inscrite en mastère 2 en Masters of science (Msc) Wine management, la voie naturelle sur laquelle elle s'est engagée devrait la conduire vers tout ce qui concerne la commercialisation, la finance et le marketing tournant autour des vins et des spiritueux. Mais le fait de répondre à la proposition du domaine viticole côte-d'orien montre aussi qu'elle ne se contentera pas d'en rester aux chiffres, aux courbes et aux tendances.

Soixante candidats au départ

Participer à la conception d'un vin c'est, pour elle, adjoindre à sa culture une expérience très concrète. Tout est parti d'un premier échange entre Armand Heitz, dirigeant du domaine viticole précédemment cité, et un autre étudiant de la BSB, qu'il a eu comme stagiaire. Le courant étant très bien passé lors de cette première expérience, les deux ont eu l'idée de réaliser une cuvée commune avec une grande école. C'est la BSB dijonnaise qui a été la plus réactive face à cette proposition. Trois semaines avant la rentrée scolaire de septembre dernier, le projet était donc sur les rails. Marie Marc a eu envie de candidater et à rempli un questionnaire en ligne. Ils furent soixante à faire de même mais, au final, c'est elle qui a été choisie. *«Lorsque j'ai compris que j'étais choisie,* explique-t-elle, *ça a d'abord été une grande joie et je me suis rapidement mise en conditions pour être préparée à la manière dont tout cela allait se passer. Armand Heitz m'a proposé de venir au domaine, début septembre. J'ai également rencontré François Lécaillon, le responsable technique du domaine. Ils m'ont demandé si j'étais disponible pour faire les vendanges, deux jours plus tard et si je pouvais venir travailler en cuverie. C'est ce que j'ai fait pendant deux semaines, sur l'ensemble des cuvées».* Marie s'est ainsi rapidement initiée à la prise de température dans les cuves, au pigeage aux pieds, à la mise en tonneaux des vins en fin de fermentation... Tout un univers à découvrir. *«La cuverie, je connaissais déjà un peu»,* souligne-t-elle, *«parce que j'avais effectué un premier stage de quatre mois au domaine Long-Depaquit, à Chablis, dans l'Yonne, en fin de première année, mais j'avais juste observé, j'étais en charge de l'oenotourisme, je faisais la visite des caves et j'expliquais aux visiteurs ce qui se passait. Sans travailler vraiment dans la cuverie, j'avais dû, quand même, interroger les professionnels sur ce qu'ils faisaient, afin de pouvoir l'expliquer».* Marie Marc a également travaillé en Côte-d'Or, au château de Pommard sur de l'évènementiel. Là, elle avait pu participer, le temps d'une journée, au tri, pendant les vendanges.

Le souvenir de la vigne du grand-père

Des approches diversifiées, donc, mais avec le domaine Heitz Lochardet, elle est à présent dans quelque chose qui va lui apporter un vrai *«bagage»* supplémentaire. Avec des parents agriculteurs, en polyculture lait-viande dans les Vosges, la jeune femme n'est de toute façon pas totalement étrangère à tout ce qui concerne le travail de la terre. *«On avait aussi une petite vigne»,* se souvient-elle, *«que mon grand-père travaillait avec mon père. Etant petite, j'avais participé aux vendanges et à la préparation du vin...»* Depuis presque trois mois, elle a le sentiment d'avoir énormément appris. Pour la cuvée sur laquelle elle travaille, la phase de fermentation n'est pas encore terminée. *«C'est une petite cuvée, d'environ 300 bouteilles, mais je ressens un certain stress. On se demande ce que ça va donner. En participant à cela, je comprends ce qu'un vigneron peut ressentir chaque année, le pari que cela représente, les incertitudes avec lesquelles il faut faire. Même si ma vie d'étudiante se poursuit en parallèle, je pense tous les jours à ce vin. La fin de la fermentation est une période charnière. Je suis au téléphone tous les jours en ce moment avec François, le régisseur du domaine, pour suivre l'évolution».* Marie alimente aussi un blog (*) concernant cette expérience. Parler d'angoisse serait sans doute exagéré, mais l'étudiante prend son rôle très à cœur et ressent une motivation très forte pour parvenir à ses fins, animée par une authentique curiosité. Avec Armand Heitz, Marie Marc s'est mise d'accord sur le type de vin qu'elle aimerait faire. *«J'ai l'impression d'avancer sur une route où, régulièrement, plusieurs options s'offrent à moi et, au domaine, on m'explique à chaque fois quelles pourraient être les conséquences de mes choix. La vinification, c'est un parcours très enrichissant».* Un parcours rendu un peu complexe par le confinement, mais qui se poursuit néanmoins. La prochaine étape, ce sera l'entonnage qui pourrait intervenir dans quelques jours. Ensuite, différentes actions seront peut-être nécessaires dans les fûts et puis, cette cuvée, il faudra aussi lui trouver un nom. *«Pour l'instant rien n'est arrêté sur ce point,* confie-t-elle, *et je vais également devoir réfléchir à la commercialisation. On voudrait quelque chose qui soit connecté à l'esprit du projet, en lien avec le partage et les jeunes. Pour Armand Heitz, conduire ce projet c'est aussi le moyen de se faire connaître d'une clientèle potentielle plus jeune. On a plusieurs choix qui se présentent mais rien n'est encore acté».*

Pour l'avenir, la jeune femme se laisse de nombreuses perspectives ouvertes, à l'issue de cette expérience qui intervient durant la dernière année de son cursus. Elle se verrait bien, ensuite, partir à l'étranger, histoire de stimuler encore cette envie d'apprendre qui ne la quitte pas.

Berty Robert

Notes :*www.bsb-education.com/cuveebsb2020/